

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

Directeur: Chanoine LIONEL GROULX



Publiée par

L'INSTITUT D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

DIRECTION et ADMINISTRATION

261, avenue Bloomfield,
MONTREAL, - OUTREMONT, Canada

REVUE TRIMESTRIELLE — ABONNEMENT: \$5.00 par année

VOL. VI. NO 1

JUIN 1952

*Autorisée comme envoi postal de deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa*

INSTITUT D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

ADMINISTRATION

M. le Chanoine Lionel GROULX, ptre, *président* M. Guy FRÉGAULT, *vice-président*
M. Maurice SÉGUIN, *secrétaire-trésorier*

COMITÉ DE DIRECTION

R. Père Thomas CHARLAND, O.P. M. Léo-Paul DESROSIERS
R. Père Conrad MORIN, O.F.M. R. Père Léon POULIOT, S.J.
M. Antoine ROY M. Gordon-O. ROTHNEY
M. Marcel TRUDEL M. Gérard FILTEAU
R.P. René BAUDRY, C.S.C.

MEMBRES HONORAIRES

Mgr MAURULT, recteur de l'Université de Montréal
M. Pierre-Georges ROY, Québec M. Victor MORIN, notaire, Montréal

MEMBRES BIENFAITEURS

Madame Adéline-R. LABELLE, \$650.
Mgr Philippe PERRIER, \$100.
Un vieil ami de Saint-Hyacinthe, \$100.
M. l'abbé Léon VERSCHULDEN, \$100.
Dr Jean-Baptiste PRINCE, \$130.
M. Michel ROBILLARD, notaire, \$100.
Mgr Henri BERNARD, \$100.
M. l'abbé Léon DESJARDINS, \$145.
M. l'abbé Adrien VERRETTE, \$100.
Dr E.-P. CHAGNON, \$175.
M. l'abbé Elzéar RACAN, \$110.
Dr Hector CYPRIOT, \$100.
Un ami d'Outremont, \$100.
Mtre Maxime RAYMOND, \$150.
Madame Maxime RAYMOND, \$150.
Mtre Alfred JULIEN, \$125.
Son Excellence Mgr Philippe DESRANLEAU, \$100.
Son Excellence Mgr LAFORTUNE, \$100.
Son Excellence Mgr Anastase FORGET, \$100.
M. le Chanoine Armand PAIEMENT, \$100.
Madame Eva-R. THIBAudeau, \$100.
Le Séminaire de Chicoutimi, \$100.
M. l'abbé Lucien PINAULT, \$100.
L'UNION SAINT-JEAN-BAPTISTE D'AMÉRIQUE, \$300.
Le Séminaire de Nicolet, \$100.
M. J.-A. DÉSY, \$100.
Institut Généalogique Drouin, \$100.
M. Gustave BELLEFLEUR, \$120.
Dr Antoine DUMOUCHEL, \$160.
Un industriel anglo-canadien, \$100.
Le Séminaire de Ste-Thérèse, \$100.
M. l'abbé Louis LECAVELIER, \$100.

MEMBRES CORRESPONDANTS

M. Pierre GAXOTTE, Paris, France.
M. l'abbé Joseph LE BER, France.
M. Claude de BONNAULT, France.
M. l'abbé Armand YON, France.
M. Wilfrid Henry PARADIS, Paris, France.
M. l'abbé A. d'ESCHAMBAULT, Manitoba.
R. Père Gérard GAUTHIER, S.S.S., Vénézuéla.
M. George F.G. STANLEY, Royal Military College, Kingston, Ont.
Mlle Marguerite MICHAUD, Bouctouche, N.-B.
R.P. René BAUDRY, Université St-Joseph, N.B.
M. Robert RUMILLY, Montréal, P.Q.
M. Lucien BRAULT, Ottawa, Ont.
R. Père Lorenzo CADIEUX, S.J. Sudbury, Ont.
R. P. Adrien POULIOT, S.J., Québec, P.Q.
M. l'abbé Honorius PROVOST, Québec, P.Q.
M. le Chan. Victor TREMBLAY, Chicoutimi, P.Q.
Mgr Albert TESSIER, Trois-Rivières, P.Q.
M. Raymond DOUVILLE, Trois-Rivières, P.Q.
M. Marcel TRUDEL, Québec, P.Q.
M. Jacques ROUSSEAU, Montréal, P.Q.
M. le Juge Ed. FABRE-SURVEYER, Out. P.Q.
P.P. Lucien CAMPEAU, S.J., Montréal, P.Q.
M. J.-Alfred PERRAULT, Outremont, P.Q.
R. Père Archange GOUBOUT, O.F.M., Montréal, P.Q.
Mlle Marie-Claire DAVELUY, Montréal, P.Q.
Madame Albertine FERLAND-ANGERS, Montréal, P.Q.
M. Jean-Jacques LEFEBVRE, Montréal, P.Q.
M. l'abbé Adélarde DESROSIERS, Montréal, P.Q.
M. Michel BRUNET, Montréal, P.Q.
M. J.-M. CARRIÈRE, Univ. of Virginia, E.U.
M. Burton LEDOUX, New-York, E.U.
R. Père A. DUTILLY, O.M.I., Catholic Univ. of America, E.U.
Mlle Marine LELAND, Smith College, E.U.
M. l'abbé Adrien VERRETTE, Plymouth, E.U.
M. Adolphe ROBERT, Manchester, E.-U.
Dr Gabriel NADEAU, Rutland, E.-U.
Dr Ulysse FORGET, Warren, E.-U.
Mlle Agnès DURBAU, Cleveland, E.-U.
M. S. L. VILLERÉ, N.-Orléans, Louisiane.
Le Général NEMOURS, Port-au-Prince, Haïti.
M. Gabriel DEBIEN, Le Caire, Egypte.

*Nous sommes au service
de ceux qui veulent participer activement
à l'histoire économique
de l'Amérique française*

LA LAURENTIENNE

Compagnie d'assurance sur la vie

**UNE
POLICE
POUR
CHAQUE
BESOIN**

LIBÉRATION DE DETTES

LIQUIDATION D'HYPOTHÈQUE

RAJUSTEMENT DU REVENU

ÉTUDES COMPLÉTÉES

ENTRÉE EN AFFAIRES

ASSOCIATION COMMERCIALE

RETRAITE, ETC.

ASSURANCE-VIE & RENTES VIAGÈRES

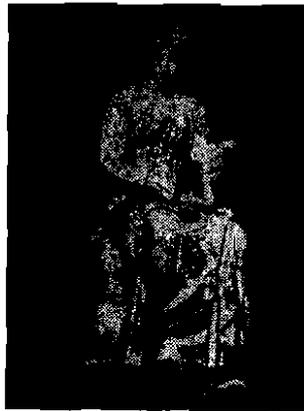
CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

41 ouest, S.-Jacques, Montréal 1, HA. 3291

FLAVIUS GAGNÉ, C.L.U., gérant
Division: Montréal 6
60 ouest, S.-Jacques
Chambre 700 — PL. 1806
Montréal 1

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

Directeur: Chanoine LIONEL GROULX



Publiée par

L'INSTITUT D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

DIRECTION et ADMINISTRATION

261, avenue Bloomfield,
MONTREAL, - OUTREMONT, Canada

REVUE TRIMESTRIELLE — ABONNEMENT: \$5.00 par année

VOL. VI. NO 1

JUIN 1952

*Autorisée comme envoi postal de deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa*

SOMMAIRE

VICTOR MORIN: <i>L'emplacement du fort de Dollard des Ormeaux</i> . . .	3
RENÉ BAUDRY, c.s.c.: <i>D'où viennent les noms "Bras d'Or" et Labrador ?</i>	20
LUCIEN CAMPEAU, s.j.: <i>Un site historique retrouvé</i>	31
ROLAND LAMONTAGNE: <i>L'influence de Colbert sur l'œuvre de Jean Talon</i>	42
ROGER MASSIO: <i>Un dossier de plantation de St-Domingue (suite et fin)</i>	62

DOCUMENTS INÉDITS

<i>Mgr Ignace Bourget et les décorations papales de Lafontaine, Wilson et Viger</i>	110
<i>Rome et l'Histoire du Canada de Brasseur de Bourbourg</i> . .	112
<i>Rome et la codification des lois du Québec en 1865</i>	118
<i>Montréal économique en 1856</i>	123

LIVRES ET REVUES

BENOIT LACROIX, o.p.: *Histoire du Canada par les textes*. — MICHEL BRUNET: Robert M. Hamilton, *Canadian Quotations and Phrases: Literary and Historical*. — GUY FRÉGAULT: Gustave Lanctot, *Réalisations françaises de Cartier à Montcalm*. — BENOIT LACROIX, o.p.: Séraphin Marion, *La bataille romantique au Canada français*. — L.G.: Marcel Trudel, *Le Régime militaire dans le Gouvernement des Trois-Rivières*.

BIBLIOGRAPHIE

MARIE-CLAIRE DAVELUY: <i>Bibliographie de la Société de Notre-Dame de Montréal (1639—1663) et de ses membres, accompagnée de notes historiques et critiques</i>	146
---	-----

CHRONIQUE DE L'INSTITUT

LIONEL GROULX, ptre: <i>Chronique de l'Institut</i>	151
---	-----

L'EMPLACEMENT DU FORT DE DOLLARD DES ORMEAUX*

Les récits historiques et les traditions de trois siècles d'existence ont établi, de façon précise à Carillon, sur la rive nord de la Rivière Ottawa, le théâtre du merveilleux exploit de Dollard des Ormeaux et de ses compagnons, de même qu'ils ont clairement démontré que c'est grâce à leur généreux sacrifice que l'établissement encore chancelant de la France en Amérique a pu survivre.

Et pourtant! Combien de fois n'a-t-on pas tenté de discréditer le geste de ces sauveurs de la Nouvelle-France? Un professeur d'université anglaise, en veine d'humour funambulesque, n'est-il pas allé jusqu'à dire que "*Dollard devrait occuper une place importante au musée des mythes historiques?*" Cette tentative de démolition n'a pas manqué d'être aussitôt relevée dans les milieux mêmes où elle avait été lancée¹.

Un autre, professeur de collège classique celui-là, aurait avancé de son côté, qu'il ne fallait pas trop se fier "*au témoignage d'un seul survivant, un pauvre Huron sorti de l'aventure plus qu'à moitié ébranlé d'esprit*". Aurait-il voulu prétendre, par hasard, que Dollard et ses compagnons seraient sortis indemnes de leur tragique aventure et qu'au lieu de revenir dans leurs foyers, ils seraient allés s'établir tranquillement à la campagne sous des noms d'emprunt?

* Beaucoup de nos lecteurs nous avaient demandé notre sentiment sur les récentes découvertes de géologues sur la ferme Ross, cinq milles à l'est de Hawkesbury (Ontario). D'aucuns ont même profité de ces découvertes pour remettre en question le fait Dollard. L'un de nos membres honoraires nous a apporté les pages que l'on va lire. M. Victor Morin, chercheur émérite toute sa vie, connaît bien l'histoire du Montréal des premiers temps. Nous estimons son étude concluante. (Le Directeur de la Revue).

1. Voir les articles du *Montreal Herald* en date du 21 mars et du 8 avril et celui de la *Montreal Gazette* du 2 avril 1932, et les répliques d'Emile Vaillancourt et de W.H. Atherton dans les mêmes journaux le 26 mars pour le *Herald* et les 29 mars et 7 avril pour la *Gazette*.

D'autres enfin, devant l'impossibilité de nier la sanglante épopée, ont tenté d'en salir la générosité en prétendant que le but des dix-sept combattants qui avaient ainsi résolu de courir à la mort en face de trois cents Iroquois, se réduisait à un complot de pillage de fourrures au détriment d'honnêtes trafiquants! Pourquoi n'ont-ils pas en même temps accusé le fondateur et gouverneur de Ville-Marie, qui avait autorisé la tentative de cet exploit désespéré, d'une sordide complicité de profiteuse dans un tel coup de main?

L'abbé Lionel Groulx a fait bonne justice de ces élucubrations dans divers articles de journaux², et dans le *Dossier de Dollard* publié aussitôt après; mais, comme l'hydre de Lerne, la calomnie a des têtes sans cesse renaissantes qu'il faut s'empressez d'abattre si l'on veut éviter d'en être victime.

La dernière tentative en cette matière a pour but de déplacer au moins le théâtre de l'exploit de Dollard au profit de la province sœur d'Ontario; elle s'appuie sur les travaux d'hommes de science à qui le Service Géologique du Canada a confié la mission de faire des fouilles sur la ferme Ross, située *au sud* de la Rivière Ottawa, à cinq milles en aval de Hawkesbury dans la province d'Ontario, à sept milles en dehors de la frontière du Québec, en face de l'endroit connu sous le nom de Greece Point de l'autre côté de la rivière, parce qu'une vieille sauvagesse aurait raconté "*qu'un terrible combat avait eu lieu à cet endroit entre les Français et les gens de sa tribu il y a très longtemps*". Les recherches de ces savants sont très intéressantes au point de vue technique; poursuivies jusqu'au mois de novembre 1951, elles ont été minutieusement consignées dans un rapport dont nous avons eu l'avantage de prendre connaissance avant sa publication prochaine, mais qui a le tort capital de conclure hâtivement qu'il s'agit ici du Fort de Dollard des Ormeaux, sans appuyer cette hypothèse sur quelque document que ce soit. On procède par simple supposition gratuite, alors que les relations et autres documents historiques contredisent absolument cet avancé. Les vagues racontars d'une Indienne ignare auraient-ils préséance sur les écrits d'historiens sérieux et sur les traditions religieusement transmises de siècle en siècle dans les milieux véritablement intéressés, surtout quand on songe que les combats entre Indiens et

2. Voir en particulier le *Devoir* en date des 7 et 11 mai 1932.

Faces Pâles, et la construction de palissades défensives, ont eu lieu un peu partout dans l'étendue de notre pays ?

Garneau, Ferland, Faillon, Parkman, Sulte, Fauteux, Massicotte, Atherton et autres écrivains de mérite ont fait depuis longtemps justice de telles billevesées en s'appuyant sur les témoignages de documents indiscutables. L'abbé Guindon a confirmé leurs conclusions sur des relevés hydrographiques du Long-Sault, en fixant de façon irréfutable le théâtre du merveilleux exploit à Carillon, sur la rive nord de la Rivière Ottawa, *seul endroit* où se trouvait le "passage infaillible" que les coureurs de bois et les Indiens devaient nécessairement suivre en descendant des "pays d'en haut"; dès 1865, l'abbé Faillon exprimait l'espoir qu'un monument s'élèverait bientôt à Montréal à la gloire de Dollard et de ses compagnons et Benjamin Sulte, l'un des plus érudits de nos historiens, écrivait en 1891, dans ses *pages d'Histoire du Canada*, au sujet du siège du Long-Sault; "*nous avons parcouru ces lieux et tout nous dit que le coleau de Carillon est le piédestal d'une statue qui sera dressée un jour et qui manque à cette belle partie de l'Ottawa*"³.

On savait à Québec et à Montréal que, depuis 1658, les Iroquois préparaient une invasion massive de la Nouvelle-France afin de détruire pour toujours cet établissement français. Dès cette année, la colonie française d'Onnontagué, établie deux ans auparavant dans le but d'assurer une paix durable avec les Cinq Cantons, s'évadait pendant la nuit afin d'échapper à un massacre imminent et M. de Maisonneuve édictait une ordonnance défendant aux habitants de s'éloigner en excursion de chasse ou de pêche afin d'éviter les surprises d'un ennemi constamment en embuscade. Au cours des deux années suivantes, les Iroquois dont on s'empare et qu'on condamne au bûcher, défont leurs bourreaux et déclarent avec jactance qu'une campagne est en voie de préparation pour attaquer la colonie sur divers points et détruire de fond en comble les établissements de Québec, Trois-Rivières et Montréal⁴.

3. Ce monument s'élève aujourd'hui sur le parc Lafontaine à Montréal et un buste de Dollard a été érigé sur piédestal à Carillon près de la rivière Ottawa, sur un terrain fourni par la Fabrique de cette paroisse qui s'est chargée de son entretien par acte du 24 mai 1919.

4. Voir *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation* à son fils Dom Claude Martin en date du 25 juin 1660.

C'est dans le but de faire échec à ces desseins que Dollard et ses compagnons offrent le sacrifice de leurs vies. Après mûre réflexion, M. de Maisonneuve admire la hardiesse de ce projet et lui donne son approbation, chose qu'il aurait absolument refusée, dans les circonstances, s'il s'était agi d'une embuscade ordinaire et encore plus si l'expédition avait eu pour but de s'emparer d'un convoi de fourrures, ainsi que certains écrivains malveillants ont voulu le faire entendre.

On connaît la suite des événements et les résultats qui les ont suivis. Le premier récit de l'hécatombe du Long-Sault est apporté à Montréal le 3 juin 1660 par le Huron Louis, un des acteurs et transfuges du drame, qui avait réussi à s'échapper des mains des vainqueurs. Et c'est sur la foi de ces renseignements que le Curé Souart inscrit le nécrologe de ses dix-sept paroissiens au registre de Montréal. Deux autres Hurons également échappés de captivité viennent plus tard confirmer ce récit et le Père jésuite Chaumonot en recueille les détails dans une lettre dont la Rév. Mère Marie de l'Incarnation s'inspire à son tour pour en envoyer la relation à son fils en France; elle y revient dans une autre lettre du 2 novembre suivant en ajoutant la confirmation des faits apportés par un Huron chrétien dont le témoignage appuie les précédents.

De son côté, le Père Lallemant, supérieur de la Mission des Jésuites à Québec, relate au long l'épopée de Dollard et de ses compagnons dans la *Relation de 1659-1660* envoyée au Supérieur de sa Communauté en France suivant la coutume établie depuis 1632, en réunissant les témoignages de trois autres Hurons également acteurs du drame et transfuges à l'ennemi, que la modestie empêche cependant de fournir ce dernier détail. Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, apporte son témoignage au geste patriotique de Dollard qui "*assembla seize ou dix sept hommes des plus généreux pour aller attaquer les Sauvages à dessein d'y donner leur vie si c'était la volonté de Dieu.*"

Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis le combat, que Pierre-Esprit Radisson, ce coureur de bois deux fois transfuge de France en Angleterre, passait sur le théâtre de la tragique héca-

5. C. Faillon, *Histoire de la Colonie Française en Canada* (3 vol., Villemarie, 1865), II: 414.

tombe en revenant du lac Michigan et qu'il en relevait les traces encore fraîches dans les allées et venues des bandes iroquoises le long de la Rivière Ottawa⁶.

Mais la version la plus authentique de ce fait d'armes, digne de figurer dans les fastes de l'humanité, nous est fournie par le sulpicien Dollier de Casson, auteur d'une *Histoire du Montréal*, écrite en 1673 et publiée par la Société Historique de cette ville en 1869. Arrivé à Ville-Marie en 1666, soit six ans seulement après l'exploit du Long-Sault, cet historien a pu en interroger les nombreux contemporains encore vivants à cette époque et notamment le curé Souart, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys, le notaire Benigne Basset qui avait dressé le testament de l'un des combattants, les notables Charles LeMoine, Zacharie Dupuis, et surtout quelques-uns des Hurons qui avaient participé au drame. En poursuivant son enquête de côté et d'autre, il a pu contrôler l'exactitude des renseignements recueillis jusqu'alors et le caractère de cet ancien officier des armées de Turenne nous permet d'accorder toute confiance à son récit.

L'abbé Vachon de Belmont vint à son tour habiter Montréal en 1680. Les beautés de l'histoire de cette bourgade chrétienne et civilisatrice perdue en avant-garde au centre de la barbarie indienne et la grandeur des faits d'armes accomplis par ses pionniers le séduisirent à tel point qu'il entreprit d'en écrire à son tour une histoire à l'aide des documents recueillis depuis un demi siècle⁷. Il eut la bonne fortune de prendre contact avec les chefs des diverses tribus indiennes réunies à Ville-Marie par le Gouverneur de Callières en 1700 et 1701 pour la signature d'un traité de paix générale et c'est lui qui apprit de l'Iroquois Taondechoren, grâce à sa connaissance de langues indiennes, que le combat du Long-Sault avait coûté aux assiégeants le tiers de leurs guerriers.

A son tour, le sulpicien Faillon a réuni ces diverses sources historiques auxquelles il a ajouté ses recherches personnelles dans les

6. Le *Mémoire de ses Voyages*, écrit en langue anglaise, a été publié dans la série des documents historiques de la *Prince Society*.

7. Cette *Histoire du Canada*, restée en manuscrit à la Bibliothèque Nationale de Paris, fut publiée à Québec par les soins de la Société Littéraire et Historique de cette Ville en 1840.

archives publiques et privées. Il en a fait la publication dans son *Histoire de la Colonie Française en Canada* dont il a commencé la publication en 1865, mais qu'il a malheureusement discontinuée après le troisième volume. Son récit de l'exploit de Dollard et de ses compagnons est en même temps le plus complet et le plus attachant que nous connaissions; l'historien Parkman s'en est largement inspiré dans son *Old Regime in Canada* qui fait partie de sa série d'ouvrages historiques.

Comme il n'entre pas dans le cadre de cet article de faire un nouveau récit de l'exploit du Long-Sault, vu que les documents ci-dessus indiqués y pourvoient amplement, il ne s'agit ici que de situer indubitablement l'endroit où il s'est accompli afin qu'on puisse vénérer, sans être assailli de doutes, le sol qui a bu le sang de ces sauveurs de la patrie.

Etablissons tout d'abord la genèse du projet et la route suivie par ces braves pour le réaliser:

"Sur la fin d'avril, écrit Dollier de Casson, M. Daulac, garçon de cœur et de famille, lequel avoit eu quelque commandement dans les armées de France, voulant faire ici quelque coup de sa main et digne de son courage, tâcha de débaucher quinze ou seize Français, pour les mener en parti au dessus de cette île, ce qu'on n'avoit point encore osé tenter. Il trouva de braves garçons qui lui promirent de le suivre si M. de Maisonneuve le trouvait bon. Daulac proposa la chose et il eut son agrément, ensuite chacun se disposa à partir, mais auparavant ils firent un pacte de ne pas demander quartier et se jurèrent fidélité sur ce point."

Ainsi, Dollard n'est pas un aventurier ni un écervelé. C'est "un garçon de cœur et de famille lequel avait eu quelque commandement dans les armées de France" et nos historiens ajoutent même qu'il commandait la garnison de Ville-Marie. Son dessein n'était pas d'aller attaquer les Iroquois au retour de leurs chasses d'hiver pour s'emparer de leurs fourrures ainsi que certains détracteurs ont osé l'insinuer; il veut mener ses compagnons *en parti de guerre contre l'ennemi irréductible* "ce qu'on n'avoit point encore osé tenter". Ce dessein reçoit une confirmation expresse dans le testament de Jean Valets, l'un des compagnons, passé devant Me Basset, notaire, le 18 avril 1660, dans lequel il déclare quel est le but de cette expédition

en disant: "*Lequel désirant aller en party avec le Sr. Dollard, cour(ir) sur les petites bandes hiroquoises et nos ennemis*". De son côté la Mère de l'Incarnation écrit à son fils: "*Dix-sept braves Français, volontaires de Montréal, prirent le dessein de se hasarder pour aller faire quelque embuscade aux Iroquois*". Mais à cause des règlements sévères établis depuis 1658 par M. de Maisonneuve afin de protéger ses administrés, il fallait avant tout obtenir son assentiment avant d'en tenter l'aventure et le projet parut tellement désintéressé et sublime au fondateur de Ville-Marie, qu'il y acquiesça. Croit-on qu'il l'eût approuvé s'il eût soupçonné qu'il s'agissait d'un complot de bandits ?

Établissons maintenant la route que nos conjurés suivent pour atteindre leur destination; c'est la *Relation des Jésuites* pour l'année 1660 qui va nous l'indiquer. "*Ayant gagné le Lac Saint Louis, qui est au dessus de l'île de Montréal, ils détournent à droite, entrent dans la Rivière qui mène aux Hurons⁸ et vont se poster au dessous du Sault de la Chaudière pour y attendre les chasseurs iroquois qui selon leur coutume le doivent passer file à file en retournant de leur chasse d'hiver*". Il y a lieu de faire ici une mise au point: les Hurons qui ont raconté l'aventure du Long-Sault au Père Lallemant, rédacteur présumé de cette *Relation* à Québec, n'ont sans doute pas précisé de quel "sault" il s'agissait et le bon missionnaire, qui connaissait le "sault" de la Chaudière pour y avoir souvent passé, en a inscrit le nom sans s'arrêter à songer qu'il eût été humainement impossible à Dollard et ses compagnons d'atteindre cet endroit en deux jours de montée du courant avec la rencontre des glaces et les nombreux "portages" à effectuer. Notons en outre que, dans ce récit, il est dit qu'il faut descendre ces rapides "file à file", c'est à dire à la file indienne, afin de ne pas chavirer, preuve évidente qu'il ne peut s'agir du "sault" de la Chaudière qui est trop impétueux, mais bien du "passage infallible" du Long-Sault à Carillon.

Le récit de Dollier nous donne plus de précision sous ce rapport en disant: "*Ils arrivèrent au pied du Long-Sault où, trouvant un petit fort sauvage, nullement flanqué, entouré de méchants pieux qui ne valaient rien, commandé par un coteau voisin, ils se mirent dedans*

8. C'est la Rivière Ottawa que certains auteurs anciens nomment également Grande Rivière.

n'ayant pas mieux" et, de son côté, Vachon de Belmont nous dit: "Au pied du Long Sault, il trouva un méchant fort de pieux commandé d'un coteau et se jette dedans".

D'autre part, la *Relation* de 1660 ajoute: "comme l'ardeur du combat était grande et les attaques presque continuelles, la soif pressait plus nos gens que l'Iroquois. Il fallait essayer une grêle de plomb et aller à la pointe de l'épée puiser de l'eau à la Rivière qui était à deux cents pas du fort, dans lequel on trouva enfin, à force de fouir, un petit filet d'eau bourbeuse, mais si peu que le sang découlait des veines des morts et des blessés bien plus abondamment que l'eau de cette source de boue."

Nous voici donc quelque peu renseignés sur l'endroit où la vaillante phalange de Ville-Marie va rencontrer les guerriers Iroquois qui descendent la Rivière Ottawa pour opérer leur fonction avec ceux qui sont venus camper dans les îles du lac Saint-Pierre par la voie du Richelieu. C'est au pied du rapide, à une douzaine de milles de l'île de Montréal et le "méchant fort" qu'ils y trouvent pour se retrancher avait été construit par des Algonquins l'année précédente, près d'un coteau voisin et à deux cents pas (soit environ cinq cents pieds) de la rivière. L'endroit est bien choisi comme lieu d'embuscade, car les canotiers qui montent le courant doivent mettre pied à terre en ce lieu pour y faire un "portage" afin de contourner le rapide, alors que ceux qui le descendent sont tenus de naviguer "file à file" en longeant le rivage par le "passage infallible" afin de ne pas chavirer dans les eaux du saut, les voyageurs qui "montent" et ceux qui "descendent" la rivière ayant pour objectif la petite baie qui tourne en remous au pied du rapide.

On nous dira peut-être: "Mais sur quoi vous appuyez-vous pour dire que la route suivie par Dollard et ses compagnons était celle de la rive nord de l'Ottawa alors que la navigation sur l'eau calme et le portage au long des rapides pouvaient se faire également par la rive sud où l'Équipe géologique a trouvé les traces du fort qui répondrait beaucoup mieux à l'idée qu'on peut se faire d'un siège de vingt six jours?"

La réponse est bien simple.

Si les Relations des Jésuites, les historiens, les missionnaires, les coureurs de bois, les voyageurs, les chefs d'expédition et la plupart de ceux qui ont laissé des Mémoires n'ont pas cru nécessaire de

donner des précisions sur la route qu'ils suivaient en se rendant vers les territoires du nord et de l'ouest, c'est qu'il n'y en avait qu'une qui était généralement suivie, depuis Champlain qui y avait perdu son astrolabe en 1613, jusqu'aux Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest en 1825⁹. On remontait la rivière Ottawa en faisant portage sur sa rive nord en face des rapides et on la descendait par le "passage infallible" le long de cette même rive. C'est également cette route que suivaient les Iroquois dans leurs chasses d'hiver sur les rivières du Lièvre et de la Petite Nation; on se rendait par la rivière Ottawa jusqu'à la Mattawa où l'on bifurquait vers le nord pour aller à la baie d'Hudson ou vers l'ouest pour les Grands Lacs. C'est également elle que les autorités militaires et civiles ont officiellement reconnue plus tard en y creusant le canal de Carillon à Grenville, lorsque la nécessité s'en est fait sentir, ainsi que la Compagnie de Chemin de fer *Montreal and Bytown* pour y faciliter le transport des marchandises.

Le journal très minutieux et circonstancié de l'expédition du chevalier de Troyes à la baie d'Hudson, accompli par voie de terre en 1686, nous en fournit la preuve précise en même temps qu'il situe exactement le théâtre du combat du Long Sault¹⁰. Il conduisait un parti de trente soldats des troupes régulières et soixante-dix hommes entraînés à ces voyages difficiles, assisté de Jacques Lemoyne de Sainte-Hélène, Pierre Lemoyne d'Iberville, Paul Lemoyne de Maricourt, Zacharie Robutel de la Noue, beau-frère des trois précédents, et de Pierre Allemand, pilote renommé et commissaire des vivres, avec le Rév. Père Silvy en qualité d'aumônier. Les extraits suivants du journal de cette expédition, commencée à Montréal le 30 mars 1686, nous conduisent jusqu'à Mattawan qui fut atteint le 12 mai suivant; nous en respectons le style et l'orthographe.

9. Dans un article publié au mois de janvier 1951 du *Canadien Geographical Journal*, George R. Rumney l'indique clairement et l'accompagne d'illustrations comme étant la route suivie, par la rivière Ottawa et le Lac Nipissing, pour se rendre en canot vers les territoires de l'Ouest.

10. Le manuscrit original de ce précieux document fait partie de la collection Clairambault. Il est catalogué sous le No 1026 à la Bibliothèque Nationale de France à Paris et il a été publié pour la première fois par les soins de l'abbé Ivanboë Caron à Beauceville en 1918.

“Le lendemain, dernier jour du mois, plusieurs de nos gens enfoncèrent dans la glace qui se trouva si mole que cela obligea le Sr. de St. Germain à renvoyer ses bœufs qui enfoncèrent de nouveau à vingt pas du camp, avec leurs traines et furent sauvez par le secours que l'on leur donna... Je campé dans un anse où je trouvé le sieur de la Forest, capitaine dans les troupes que commande Monsieur de la Salle, qui allait aux Illinois avec un équipage de trois canots, tenant notre route jusques au Mattaouan.

Le premier avril, je séjourné, tout mon équipage n'ayant pu suivre le jour précédent, me contentant de faire prendre le devant à ceux qui se trouvèrent en état de continuer la marche, qu'un dégel rendit extrêmement pénible, estant obliger dans le chemin de traîner leur bagage, marchand dans la neige fondue jusques aux jambe. Ils furent camper dans l'isle de Carillon¹¹ où un gros arbre pourry tomba sur un de leurs canots et l'écrasa de sa chute, ce qui m'obligea, sur l'avis que j'en eu, de commander du monde pour aller quérir un autre au bout de l'isle.

Le deuxième avril, je me rendis avec le reste de mon détachement à l'isle de Carillon accompagné du R.P. Silvie, qui me joignit ce jour la... Le troisième jour d'avril, je séjourné à cause de la pluie mais aiant gelé toute la nuit, je fus camper le 4^e, au pied du Long Sault. Je marchais avec une épée amenchée dont je sondais la glace fine qui s'estait faite la nuit précédente... faisant fond sur la grosse glace que je m'imaginai trouver dessous, mais l'usage fréquent que je fis de mon épée me fist connaître mon erreur et le danger où j'étais qui m'obligea de quitter le canal¹² où je marchais comme par le plus court, et de continuer la route le long de terre. Le R.P. Silvie me suivait pas à pas, et courant les mêmes risques. Nous vîmes au bout du Long-Sault, les vestiges où dix sept français soutinrent, pendant les antiennes guerres des Iroquois, l'effort de sept cents de ces barbares dont ils tuèrent et blessèrent un nombre très considérable...

Le cinquième jour d'avril, ceux qui estaiet restez derrière arrivèrent au camp, où nous séjournames pour raccommoder nos canots,

11. Ce nom lui vient de la Seigneurie concédée à Philippe Carrion du Fresnay en 1670 et du privilège de traite de pelletterie qui lui fut accordé sur la rivière Ottawa en même temps. Il s'est par la suite étendu à la paroisse et au village du même nom.

12. C'est-à-dire la baie dormante aboutissant au "passage infallible" où l'eau était plus calme.

les régommer et faire perches et avirons, estant obligés à toutes ces précautions d'autant que nous estions au pied d'un rapide qui ne gèle jamais et où il fallait traîner et percher. Ainsi le Sr. de St. Germain que j'avais envoie reconnaître le bordage par dedans le bois, m'ayant assuré que le portage estait impossible, cela me fist resoudre de monter le rapide comme en plain esté, c'est à dire dans l'eau jusqu'à la ceinture.

Le neufvième avril, messieurs de Ste hélène et d'hyberville, accompagnez d'habiles canotteurs, commencèrent à monter le Long Sault¹³. Ils portèrent leurs bagages au-dessus du premier rapide qui est à une lieue de la pointe du lac du nom des Deux Montagnes¹⁴ qui commence au bout de l'isle de Montréal et finit au pied du Long Sault...

Le dixième avril, je fis partir les canots qui estaient restez au camp, et m'acheminé dans le bois le long de l'eau avec le P. Silvie et ceux qui n'estaient pas nécessaires pour aider à monter les canots dont plusieurs furent endommagés... L'unzième avril je fus dans mon canot alège aiant avec moi messieurs d'hyberville et de St. Germain pour visiter le chemin suivy de trois canots et du monde nécessaire pour en faire un (chemin) dans un portage de la longueur d'une portée de fusil¹⁵.

Le dix neufviesme, nous décampâmes de fort bonne heure pour aller à un lieu nommé la chaudière à environ neuf lieues de là¹⁶, ce que nous ne pûmes faire à cause qu'il fallut s'arrester pour raccommoder nos canots. Nous passâmes la rivière du lièvre¹⁷ pour y prendre un (canot), qui, y estait, qu'il fallut regommer tout à neuf aiant passé là l'hyver. Nous fumes camper à deux lieues plus haut où tous les canots à cinq ou six près nous vinrent joindre le lendemain. Pendant toute cette route nous avions fait plusieurs fois rencontre de troupes d'Iroquois

13. C'est-à-dire les trois rapides qui se trouvent dans l'espace aujourd'hui compris entre Carillon et Grenville.

14. C'est l'endroit que le chevalier de Troyes a précédemment indiqué comme étant celui du fort où dix sept Français ont subi l'assaut de sept cents Iroquois.

15. C'est le deuxième portage en montant la rivière, c'est-à-dire celui qui était nécessaire pour éviter la Chute à Blondeau. Cette chute a été presque totalement "noyée" en 1830 par la construction de la digue de Carillon.

16. C'est la chute de la Chaudière située entre les villes actuelles de Hull et Ottawa.

17. Remarquons ici que la rivière du Lièvre coule sur la rive nord de l'Outaouais. de sorte que la route suivie était bien située sur la rive nord.

Chrestiens qui nous pressoient charitablement de séjourner dans des endroits où ils offraient de nous régaler, ce que ne pouvant leur accorder pour faire plus de diligence...

Le douzième may, nous allâmes à Mataouan qui signifie en langue sauvage "fourche de rivière", y en ayant effectivement une en cet endroit dont la gauche, qui est au sud, est le chemin des Outaouais et la droite, qui est au nord, par conséquent mon chemin, conduit aux Themiskamingue... Je disné avec le Sr. Juchereau qui venait de Michilmakina, et s'en allait à Québeck en grande diligence, porter des nouvelles à Mr. le marquis de Denonville."

Cette citation que nous avons copieusement reproduite à dessein suffira-t-elle à convaincre les plus incrédules que la route suivie par les Iroquois pour monter à leurs terrains de chasse des rivières de la Petite Nation, du Lièvre et de la Gatineau, de même que par les découvreurs, missionnaires, coureurs de bois et militaires pour se rendre à Michillimakinac et dans la région des Grands Lacs, ainsi que le "passage infailible" pour en descendre en lisière des rapides du Long-Sault, *longeaient la rive nord de la rivière des Outaouais*, et que pour y rencontrer *infailliblement* l'ennemi, c'est là que Dollard et ses compagnons devaient aller se poster ?

Suffira-t-elle à leur prouver que "les vestiges où dix-sept Français soutinrent... l'effort de sept cents de ces barbares" *se trouvaient au pied du dernier des trois rapides du Long Sault* où le chevalier de Troyes s'en fut camper le 4 avril 1686, jour où il visita, en compagnie du Rév. Père Silvy, le lieu de ce combat et où il séjourna jusqu'au 10 avril pour regommer ses canots et tailler des perches et avirons afin de remonter les rapides ?

Si ce témoignage, qui est d'ordre historique et traditionnel, ne leur semble pas assez concluant, nous leur en fournirons deux autres, d'ordre scientifique ceux-là, afin de vaincre leur entêtement : le premier basé sur l'*hydrographie* et le second sur la *topographie* des lieux.

L'abbé Arthur Guindon, prêtre de Saint-Sulpice, a fait une étude spéciale de l'hydrographie des deux rives du Long-Sault, tant sur place qu'au moyen des cartes dressées avant et après la construction des canaux de Carillon à Grenville et du barrage qui a pratiquement fait disparaître la Chute à Blondeau. Or il a publié,

dans le journal *Le Devoir* en date du 6 août 1910, un article très concluant, accompagné d'un graphique explicite où il démontre à l'évidence que, surtout avant la construction de la digue de Carillon, les eaux du rapide se précipitaient impétueusement de la rive sud vers la rive nord et que les "drapeurs" des "cages de bois" avaient toutes les difficultés possibles à empêcher leurs radeaux d'aller se briser sur les rocs de la rive sud à cet endroit.

A l'aide des documents cités plus haut (sauf la relation du chevalier de Troyes qui n'avait pas encore été publiée à cette époque) le savant abbé localisait en outre l'endroit qu'occupait le fort de Dollard des Ormeaux au haut d'une petite rue transversale à la route qui longe la rive nord de la rivière à Carillon et y faisait ériger une croix sur la propriété Séguin, à l'intersection de l'ancien chemin de fer qui conduisait du quai de Carillon à Grenville à cet endroit¹⁸. Que le service Géologique du Canada y vienne faire des fouilles; il ne manquera pas d'y trouver les traces des palissades du fort des Algonquins qui n'ont pas été complètement bouleversées par la construction de cette voie ferrée.

Examinons maintenant la topographie des lieux et voyons si les relevés de palissades faits sur la rive sud de la rivière Ottawa peuvent s'apparenter au fort de Dollard des Ormeaux:

1o. La rive sud de la rivière est abrupte et pierreuse à l'endroit où s'élevait le fort de pieux dont on a relevé les traces; les rapides de la Chute à Blondeau se jetaient sur la côte avec une telle impétuosité, avant la construction de la digue de Carillon, que les canotiers ne pouvaient songer à s'y engager au risque de se perdre corps et biens.

Mais le "passage infaillible" où les canotiers pouvaient descendre la rivière en sécurité, entre les aspérités des rapides et la côte, ne se trouve qu'au long de la rive nord et se termine à Carillon; c'est là que devait "infailliblement" passer la troupe iroquoise que Dollard avait décidé d'affronter.

2o. L'enceinte palissadée dont l'équipe géologique a relevé les vestiges sur la ferme Ross représente une ellipse assez régulière

18. M. l'abbé Guindon a continué ses études sur cette question par la suite et les a résumées dans une brochure intitulée *Les Trois Combats du Long Sault* publiée en 1923.

de soixante pieds sur soixante-dix; son emplacement a fait l'objet d'un choix stratégique et sa construction, surtout du côté de la rivière, a été faite avec un soin méticuleux. On y reconnaît l'art consommé des Iroquois.

Mais le "méchant fort construit par les Algonquins l'année précédente" était plus ou moins un abri de fortune; les palissades en étaient plutôt branlantes; il a fallu les assujétir par le haut avec les arbres voisins et en remplir les interstices avec des pierres et de la terre.

30. Ce "méchant fort des Algonquins" était "dominé" par une colline avoisinante, bien qu'il n'en fût pas assez rapproché pour être exposé au feu plongeant des mousquets à courte portée de cette époque.

Mais le fort de la ferme Ross s'élevait au contraire sur un terrain d'un niveau à peu près uniforme; de fait, c'est plutôt son emplacement qui domine le terrain avoisinant.

40. Le fort de Dollard des Ormeaux était situé à "deux cents pas" soit environ cinq cents pieds de la rivière où il fallait aller puiser de l'eau sous le feu de l'ennemi.

Mais celui de la ferme Ross n'était qu'à environ cent quatre vingt-dix pieds de la rive sud de cette même rivière.

50. La Relation des Jésuites nous dit "qu'à force de fouir" à l'intérieur du fort on finit par y trouver "un petit filet d'eau bourbeuse".

Mais le sol de la rive sud étant de tuf, ne permettait même pas d'y "fouir" avec quelque succès.

60. De plus, un petit ruisseau coule en arrière de l'emplacement du fort de la ferme Ross, à trente pieds seulement de distance de la palissade sud, chose qui aurait apporté une solution facile au problème d'approvisionnement d'eau de Dollard et de ses compagnons si leur fort avait été situé de ce côté de la rivière.

Il nous faut donc en venir forcément à conclure que les vestiges de palissades découverts sur la rive sud de la rivière Ottawa ne peuvent s'apparenter en aucune manière avec le fort de Dollard des Ormeaux.

Mais alors?... Que serait donc cette enceinte fortifiée dont le Service Géologique semble avoir indiscutablement établi la découverte sur la ferme Ross à cinq milles en aval de Hawkesbury? M.T.E. Lee qui a rédigé le rapport de cette exploration est un géologue averti et la réputation du Dr Marius Barbeau dont il a sollicité la collaboration est solidement établie comme anthropologue de grand mérite. Nous avons soigneusement étudié ce rapport, ainsi que les cartes préparées pour sa compréhension, et nous sommes d'avis que ces savants ont fait une découverte intéressante à cet endroit mais... qu'ils se sont trop hâtés de l'identifier avec l'exploit de Dollard et de ses compagnons en se basant sur une vague tradition locale¹⁹ à savoir "qu'une grande bataille y avait eu lieu entre les Français et les Indiens", sans tenir suffisamment compte des données précises de l'histoire à ce sujet.

Après étude des textes historiques et de la topographie des lieux, nous en sommes venus à risquer la conclusion que le fort dont M. Lee a si minutieusement relevé les vestiges à un tiers de mille plus bas que le ruisseau du Petit Rideau sur la rive sud de la rivière Ottawa, aurait plutôt été construit à cet endroit par le redouté chef onnontagué "Chaudière Noire" avec toute la science stratégique des guerriers iroquois, pour en faire le refuge de sa guerre d'embuscade sur cette artère de communication avec les "pays d'en haut". Ce n'est qu'une théorie si l'on veut, mais elle peut s'établir encore plus logiquement que l'hypothèse de la ferme Ross sur les faits suivants qui sont relatés dans les récits historiques de cette époque:

La Chaudière Noire et sa bande guerroyaient sur les deux rives de l'Ottawa et jusqu'au fleuve Saint-Laurent à l'entrée du lac Ontario. S'ils étaient trop vivement pressés sur la rive nord de l'Ottawa, où ils opéraient plus volontiers vu que c'était l'artère de communication avec les "pays d'en haut", ils traversaient la rivière afin de s'enfermer dans cette forteresse dont les plus solides retranchements se dressaient vers la rive, car l'attaque était plus logiquement à craindre de ce côté.

Nous lisons en effet dans Bacqueville de la Potherie²⁰ et dans

19. Ils disent la tenir des pêcheurs de l'endroit.

20. *Histoire de l'Amérique Septentrionale* (4 vol., Paris, 1723), III: 159 à 161.

Charlevoix²¹ qu'après avoir exercé ses déprédations et ses meurtres à la Pointe-aux-Trembles et à La Chesnaye au mois de juillet 1692, la troupe de la Chaudière Noire se retira vers les rapides du Long Sault et que M. de Callières, alors gouverneur de Montréal, les y fit poursuivre par le chevalier de Vaudreuil assisté de Du Plessis Faber et Villedonné à la tête de quatre cents hommes, dont une centaine de sauvages de la Montagne et du Sault Saint-Louis. Afin d'envelopper l'ennemi, M. de Vaudreuil laissa sa flotille de canots en garde de cent hommes sur la rivière à une certaine distance avant d'arriver au Long-Sault et prit le chemin des bois avec le gros de son armée en faisant converger son aile gauche vers la rivière. Sa tactique lui réussit pleinement car en attaquant le fort des Iroquois dans sa partie la plus vulnérable, il les accula tellement à la rivière que ceux-ci n'eurent pas d'autre ressource que de se jeter à la nage ou si précipitamment dans les canots que la plupart furent tués ou noyés²². L'habile Chaudière Noire fut au nombre de ceux qui réussirent à s'échapper à la nage; mais s'il était brave, habile et vigoureux, il ignorait les principes de la chevalerie française, car il abandonnait Madame Chaudière Noire avec huit autres femmes, cinq hommes et cinq enfants aux mains des vainqueurs qui délivraient, de leur côté, neuf prisonniers français et trois enfants sauvages dont il s'était emparé à la Chesnaye quelques jours auparavant²³.

Telle est, à notre avis, l'histoire du "grand combat entre les Français et les Indiens" qui s'est livré sur la rive sud de la rivière Ottawa, à l'endroit découvert et décrit par M. Lee, mais qu'il a trop hâtivement tenté d'identifier avec l'immortel exploit accompli par Dollard des Ormeaux et ses valeureux compagnons à Carillon.

Alors... pourquoi s'évertuer, après trois siècles de distance, à

21. *Histoire et Description Générale de la Nouvelle-France* (4 vol., Paris, 1744), II: 114 à 116.

22. Arthur Guindon, p.s.s. *Les Trois Combats du Long Sault*, (Montréal, 1923).

23. Dans un article publié par la *Revue Nationale* de la Société Saint-Jean-Baptiste, Gérard Malcheloase a raconté les actes de piraterie de la Chaudière Noire sur l'Ottawa. C'est un jeune guerrier Algonquin de dix-huit ans, du nom de KiSet qui y mit fin à l'été de 1697 en tuant le redoutable chef dans une embuscade à la baie de Quinté et en scalpant sa chevelure, suprême avanie qui l'humiliait au point de dire: "Moi qui ai fait trembler la terre, je pris de la main d'un enfant". (Cf. *Les Ursulines des Trois-Rivières*, depuis leur établissement jusqu'à nos jours, (4 vol., Trois-Rivières, 1888—1911), 1: 21.

toujours mettre en doute les témoignages d'historiens de mérite et prétendre que leurs constatations ne valent rien tandis que nous seuls, grâce aux lumières des temps modernes, sommes gardiens de la Vérité?

Songons-nous, en prenant cette attitude, que nos descendants viendront peut être déclarer à leur tour, avec preuves en mains, que nous n'étions que des buses et, peut-être même, que les faits les plus héroïques de notre histoire ne sont guère que des racontars pour les petits enfants? C'est un peu ce qu'on a parfois tenté de faire au détriment de Dollard et de ses compagnons.

Ayons donc du respect pour les documents authentiques et les traditions ancestrales bien établies. Nous y trouverons un réconfort que des hypothèses plus ou moins justifiables ne réussiront jamais à remplacer.

Victor MORIN,
*de l'Institut d'histoire de
l'Amérique française*

D'OU VIENNENT LES NOMS "BRAS D'OR" ET "LABRADOR" ?

L'étude des noms-de-lieux forme une science auxiliaire très utile à l'histoire. Mais dans l'explication de ces noms il faut se méfier des rapprochements hâtifs. Les ressemblances de sons peuvent bien fournir des hypothèses de départ, mais elles exigent une vérification.

L'origine des mots "Bras d'Or" et "Labrador" a fourni matière à plusieurs étymologies fantaisistes¹. N'en mentionnons que deux récentes. M. Edmond Bruet, dans son volume sur *Le Labrador et le Nouveau-Québec*², écrit sérieusement: "Ce pays fut visité par le Portugais G. Corte Real et nommé par lui *Tierra de Labrador* (terre de labour) à cause de la fertilité supposée de la côte." (?) Un historien canadien, malheureusement décédé depuis, a proposé une autre explication: d'après lui, l'expression "Bras d'Or" aurait d'abord désigné le grand lac intérieur dans l'île du Cap-Breton; puis, par déformation orthographique et méprise de cartographe, aurait été appliquée à la côte de l'Ungava.

Il est clair, écrit-il, que le soleil couchant dorant la surface de l'eau, les marins ont dit: bras d'or, et à l'extrémité de la passe, devant le spectacle du grand lac empourpré: lac des bras d'or, dont on a fait le Lac Bras d'Or et par contraction: Lacbrador, Labrador et Laborador³.

Cette explication poétique plaît à l'imagination et peint bien la beauté des sites au Cap-Breton. L'assurance de l'auteur et le

1. Pour un exposé de ces diverses théories voir: E. Rouillard, *Noms géographiques de la Province de Québec...* (Québec, 1906), 48-49, et N.-E. Dionne, *La Nouvelle-France de Cartier à Champlain*. (Québec, 1891), 322.

2. (Paris, 1949), 14.

3. *Cahiers des Dix*, No 15, (Montréal, 1950), 11-16. Sur le nom de lieu: Labrador, par Aristide Beaugrand-Champagne.

crédit du recueil où son article a paru, pourraient nous la faire accepter sans examen. Nous avons cependant éprouvé certaines doutes et cru utile de reprendre, à la suite de Ganong⁴, l'étude de cette question, en remontant aux sources.

* * *

Au premier coup d'œil jeté sur les documents, une difficulté s'oppose à ce que "Bras d'Or" ait formé "Labrador". Elle provient des dates. M. Beaugrand-Champagne voit "apparaître" le nom de "Labrador" en 1521, sur une carte de l'Italien Bordone. Or, avant cette carte pourtant déjà ancienne, on peut en relever au moins six autres où figure cette appellation. Ce sont : dans la carte No 2 (1502) de l'Atlas Kuntsman : *Terra Lavorador*; dans la carte de King (1503) : *Terra laborator*; dans l'Oliveriana (ap. 1503 ?) : *Cavo labatore et Insula de Labardor*; dans le portulan Egerton (v. 1507) : *Terra de Labrador*; dans la carte de Maggiolo (1511) : *Terra de Lavorador*; et dans une carte portugaise de 1520 : *Do Lavrador*. Le mot de "Labrador", avec la nomenclature imposée à Terre-Neuve par les Cabot et les Corte Réal, figure donc parmi les premiers noms qui désignèrent des terres nord-américaines.

Par contre, la première forme francisée ressemblant un peu à "Bras d'Or" n'apparaît que 175 ans après, avec le *Havre d'Or* de Coronelli (1689). Et il faut attendre encore 75 ans avant de rencontrer l'expression exacte de "Bras d'Or" dans une carte de 1748 : *Port-Dauphin et Entrée du Bras d'Or* et dans le *Journal* de Franquet (1751) : *Le Lac de la Grande Bras d'Or*. Au surplus, le lac lui-même ne figure sur aucune carte ancienne ni portugaise ni française, ni dans aucun document avant les *voyages* de Champlain.

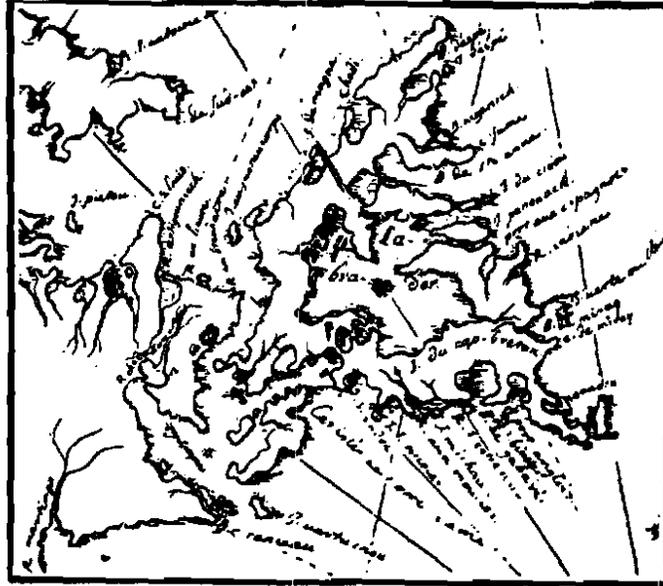
La simple chronologie montre donc que la forme "Labrador" a précédé longuement celle de "Bras d'Or" et, en conséquence, n'a pu en dériver.

* * *

Une autre objection vient de l'orthographe. Les plus anciens textes français ne désignent jamais le lac du nom de "Bras d'Or",

4. "The Origin of the East-Canadian Place-names Gaspé, Blomidon and Bras d'Or", *Mémoires de la Société Royale du Canada*, 3e série, XXII, sect. II, (1928): 263-268.

mais de "Labrador", ou du nom sauvage de Chibou. Nicolas Denys chez qui on trouve le premier emploi de ce nom, en ce sens, écrit: "Ce que l'on appelle *Labrador* est un intervalle de mer qui coupe par la moitié l'Isle du Cap-Breton..."⁵ Après lui on trouve de même sur les cartes françaises: *Labrador*, sur la carte de Jumeau (1684); *Lac de Labrador*, sur la carte Franquelin-DeMeulles (1686); *La Brador*, sur la carte de Bellin-Charlevoix (1744); *Entrée de Labrador*, sur la carte de Chabert; (1753) etc., etc.



L'Isle du Cap-Breton et le lac Labrador.
(D'après la carte du Père Jumeau, 1684).

Donc, pendant les 75 premières années, 1672 à 1748, où le lac a porté ce nom, la seule orthographe employée fut "Labrador", et elle persista encore longtemps après. Pichon qui le premier employa "Bras d'Or" dans un ouvrage imprimé, ses *Lettres et Mémoires pour servir à l'Histoire du Cap-Breton*, ne l'a employé qu'une fois,

5. *Description géographique de l'Amérique Septentrionale* (Paris, 1672). Edition de la Champlain Society, (Toronto, 1908), 491.

comme par lapsus, tandis qu'en cinq autres passages il écrit "Labrador"⁶.

De plus, détail révélateur, dans le seul passage où il écrit "Bras d'Or", il l'emploie au féminin: *La Grande Bras d'Or*. L'arpenteur Holland, dans sa Description du Cap-Breton⁷, écrit aussi: *Grande Bras d'Or*. Desbarres de même dans sa carte de la Nouvelle-Écosse qui allait influencer toutes les cartes de l'Amirauté britannique et les cartes modernes. Même en 1814 John Purdy écrit encore sur sa *Cabotia: La Bras d'Or*. Ce maintien de l'adjectif "la" et du féminin, alors que la grammaire exigerait "le", montre bien clairement, il semble, que "La Bras d'Or" ne constitue qu'un essai de francisation graphique de "Labrador".

Tout cela suffirait à détruire l'hypothèse poétique énoncée plus haut. Il existe par ailleurs, dans l'histoire des découvertes américaines, des preuves positives qui nous suggèrent une autre origine pour ces deux mots.

* * *

Les ouvrages de Harrisse⁸, Winsor⁹ et Biggar¹⁰ fournissent un grand nombre de documents intéressants sur les explorateurs qui précéderent Cartier. Nous savons qu'en 1501 et 1502, à la suite des voyages des Cabot, le roi d'Angleterre Henri VII accorda des lettres patentes à quelques marchands de Bristol, associés à des portugais des îles Açores, parmi lesquels: François et Jean Fernandez, pour un voyage de découvertes. Ce dernier avait déjà obtenu en 1499 une charte semblable du roi Emmanuel de Portugal. Ces voyages eurent lieu effectivement, car en 1502 et 1504 figurent dans les dépenses de Henri VII deux montants accordés en récompense aux marchands de Bristol "that have bene in the newe founde

6. (*La Haye et Londres, 1760*). Voir pages 11, 34, 49, 50.

7. *Holland's Description of Cape Breton Island and other Documents* (Halifax, Nova Scotia Archives, 1935), 65.

8. *Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve et des pays circonvoisins* (Paris et Londres, 1900), Spéc. p. 195-213.

9. *Narrative and Critical History of America* (Boston & New York, 1834), Spec. vol. IV.

10. *Les précurseurs de Jacques Cartier* (Ottawa, 1913).

Launde"¹¹. D'autres documents, tirés des Archives des Açores et datés de 1506, nous apprennent qu'un Pierre de Barcellos, de Terceira (Açores), reçut l'ordre d'aller en voyage dans les régions du Nord avec Jean Fernandez dit *llavrador*, et que pour sa part il fut absent trois ans¹².

L'apparition du nom de "Labrador" dans les cartes, vers 1502, sur des terres de l'Atlantique-Nord, concorde absolument avec ces données. Par ailleurs une carte de 1535 dite de Wolfenbuttel, porte sur le Groenland une légende très explicite: "*Terre de Labrador découverte par les Anglais de la ville de Bristol. Elle fut ainsi appelée parce que le premier qui l'aperçut était un laboureur (labrador) des Açores*"¹³. L'un des premiers historiens espagnols, Santa Cruz, apporte un témoignage semblable: "Elle fut appelée *Terre de Labrador* parce qu'un laboureur des Açores en donna avis et information au Roi d'Angleterre quand il envoya Antoine Cabot la découvrir."¹⁴

Il semble donc prouvé que ce Jean Fernandez, dit "Labrador", dont nous ne chercherons pas ici à préciser la date des voyages ni le lieu d'atterrage, a donné son nom à la *Terre de Labrador* qui désigne le Groenland ou les terres voisines dans un très grand nombre des cartes les plus anciennes.

Notons en passant que le mot portugais de "labrador", traduit un peu sommairement par "laboureur" sur les cartes françaises, ne désigne pas simplement un ouvrier-laboureur, mais un propriétaire ou seigneur terrien¹⁵.

* * *

L'accord cependant était loin d'être parfait chez les cartographes et l'état fragmentaire des connaissances géographiques laissait

11. Biggar, *Précurseurs...*, 12, 31, 41.

12. Manuel C. Baptista de Lima, *Deux voyages Portugais de découverte dans l'Atlantique Occidentale* (Lisbonne, 1946), 25 & seq.

13. Cette carte est reproduite dans Stevenson, *Maps illustrating Early Discovery and Exploration in North America, 1502—1520* (New Brunswick, 1903—1906), no 8.

14. Biggar, *Précurseurs...*, 184 et 190.

15. Voir HARRISSE, *Découverte...*, 42 et *BRH.*, vol. 9 (1903): 94.

le champ libre à de nombreuses conjectures. Si un bon nombre au début du XVI^e siècle, placent le Labrador comme une île sur le site du Groenland actuel, d'autres l'imaginent soudé au continent dans la position approximative du Labrador actuel et d'autres encore le placent plus au sud, à la hauteur de la Nouvelle-Écosse.

Les premiers explorateurs avaient cru aborder à des îles, et leurs découvertes figurent comme des îles sur les cartes de Cantino, Canerio, etc. Mais, à mesure que les voyages se multipliaient, l'étendue de ces terres apparut plus considérable et les cartographes crurent, les uns très tôt comme La Cosa (1500?), les autres un peu plus tard, à l'existence d'un vaste continent nord-atlantique.

Cette configuration ne porte aucun nom sur la carte de Reinell (1504); mais sur une autre carte portugaise de 1520, la partie septentrionale porte le nom de Do Lavrador. Forme et nom semblables figurent ensuite sur un grand nombre de cartes dérivées: sur celle de Ribero (1529); sur les cartes dieppoises de Desliens, Descelliers, Vallard, Roze; sur les cartes italiennes de Gastaldi (1550) et Ruscelli (1561). Sur la plupart de ces cartes la *Terre de Labrador* forme une espèce de péninsule, commençant avec le Groenland et se prolongeant vers l'ouest et le sud-ouest, à peine échancrée d'une baie ou coupée d'un bras de mer, vers le détroit de Davis. Toutes (sauf celle de Sébastien Cabot, 1544) portent sur cette terre le nom de "Labrador" ou de "Laboureur" bien en évidence.

Ce n'est que vers 1558, que l'on voit abandonner cette conception, et le Groenland reparaitre à sa place, isolément, au Nord-est, sur les cartes de Martines (155?), Homem (1558), Zalteri (1566), Gilbert (1576). Après les voyages de Frobisher (1576—78) et de Davis (1585—7), la question est définitivement tranchée. L'ancienne péninsule imaginaire se divise en deux, et le Groenland reprend ce nom qu'il gardera. Quant à la partie sud-ouest, les cartographes hésitent quelque temps entre les noms d'Estotiland et de Labrador. Finalement ce dernier l'emporte. Le Globe de Molineaux (1592) et la belle carte de Wytfliet (1597) inscrivent au sud du détroit de Davis, le nom de Labrador, nom qui sera désormais employé par Champlain, puis par les Sanson et les Delisle et sur toutes les cartes modernes.

Nous ne prétendons pas décider si Fernandez a exploré cette côte, ce qui semble pourtant assez vraisemblable. Il nous suffit de

constater ici l'évolution par laquelle le nom de Labrador, d'abord appliqué au Groenland, a été transféré à la terre voisine. En suivant la filiation des cartes, on reconnaît facilement à la trace, même sous ses formes latines, françaises ou espagnoles, le nom du *laborador* portugais de Fernandez. La fortune de ce nom s'explique par la prépondérance qu'ont longtemps tenue les Portugais dans l'exploration de l'Atlantique-Nord et par l'influence qu'exercèrent leurs cartes.

* * *

Il reste à expliquer l'attribution du mot Labrador au Cap-Breton et à son lac. Nous avons déjà mentionné une carte très ancienne, l'*Oliveriana* (ap. 1503 ?), où l'on trouve, en plus d'un *Cavo Labatore* sur le Groenland, une île qui porte le nom de *Insula de Labardor*, au sud-est de Terre-Neuve. Ce qui indique que Fernandez et ses associés, au cours des voyages anglo-portugais de 1501—03, ont bien pu explorer non seulement les mers du nord mais, portés par le courant polaire, visiter aussi Terre-Neuve et ses alentours. Il est avéré que les pêcheurs portugais, à la suite des voyages des Corte Real, fréquentèrent assidument les bancs de pêche. Les cartes le prouvent et l'on sait qu'en 1506 une taxe de 10% frappait au Portugal la morue de Terre-Neuve¹⁶.

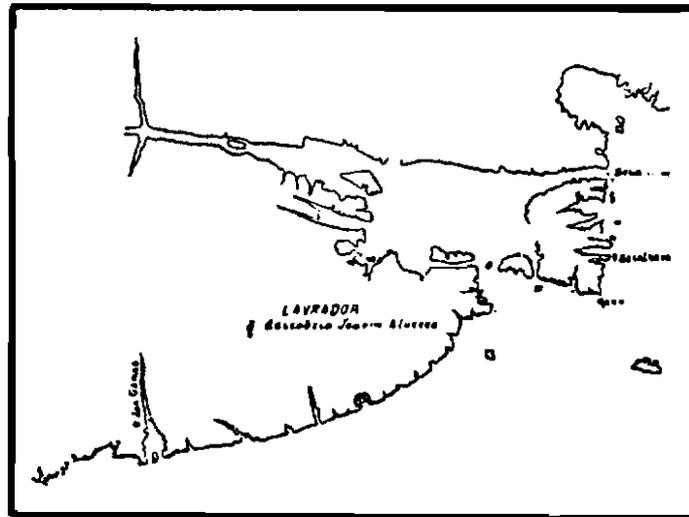
Il est certain aussi qu'ils ont fréquenté de bonne heure même la Nouvelle-Écosse. Les nombreux noms portugais qui figurent sur cette côte dans les cartes anciennes le prouvent abondamment. Au moins deux de leurs pêcheurs-explorateurs nous sont connus: Jean Estevez et Jean Alvarez Fagundez. Le premier découvrit quelques îles aujourd'hui peu faciles à identifier. Le second obtint en 1521 la concession des îles Saint-Pierre et Miquelon et d'autres terres vers le sud. Un curieux document de 1570 nous révèle une tentative de colonisation, probablement par le même Fagundez, au Cap-Breton. Nous citons ce texte à cause de son importance:

Il y a 45 ou 50 ans (donc vers 1520—25) que certains gentilhommes de Viana s'associèrent, et, d'après des renseignements qu'ils avaient sur la Terre des Morues, décidèrent d'aller s'y établir en quelque part; ce qu'ils firent en effet au

16. D.W. Prowse, *History of Newfoundland...* (London 1896), 13-14.

moyen d'un vaisseau et d'une caravelle. Mais, trouvant la terre où ils allaient très froide, ils naviguèrent le long de la côte de l'est à l'ouest jusqu'à ce qu'ils atteignirent celle qui va du nord-est au sud-ouest, et ils s'y établirent... Et ceci est au Cap-Breton, au commencement de la côte qui court vers le nord, dans une belle baie où il y a un peuple nombreux et beaucoup de choses de grand prix, beaucoup de noix, de raisins et d'autres fruits, par quoi il paraît que la terre est bonne. Avec ce groupe allèrent aussi quelques familles des Açores...¹⁷

Fernandez avait-il déjà exploré cette région, et, parmi les colons açoréens de 1520, se trouvait-il de ses anciens compagnons qui eurent reconnaître les lieux ? Les cartographes confondirent-ils les deux entreprises de Fernandez et de Fagundes, ou bien obéirent-ils à des motifs politiques ? Toujours est-il que, par la suite, certaines cartes inscrivirent le nom de Labrador sur le territoire de la Nouvelle-Écosse. Le globe d'Ulpius (1542) inscrit une *Terra Laboratoris* dans une position assez vague qui peut coïncider avec Terre-Neuve ou



Carte de Lazaro Luis, 1567
(D'après Winsor, *Narrative and Critical History of American*, 4: 37).

17. D'après Biggar, *Précurseurs...*, 195 et 197.

les provinces du sud. Une carte portugaise plus précise, celle de Luiz (1563), inscrit dans un endroit correspondant à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick: *Lavrador q. descobrio Joaom Alvarez*. On voit mêlés dans cette inscription le souvenir de Fernandez (Lavrador) et le fait des découvertes de Fagundez (Alvarez).

Cette carte assez tardive doit remonter à un prototype plus ancien; car Jean Alfonse, le pilote de Roberval en 1541, place lui aussi dans l'un des croquis de sa *Cosmographie* l'inscription suivante: *Une partie de la Couste du Laboureur*, sur la côte sud du golfe Saint-Laurent¹⁸. Une autre carte portugaise de 1553 porte un drapeau portugais sur la Nouvelle-Écosse et nous voyons au même endroit, sur plusieurs autres cartes du temps, des mots qui semblent bien des déformations de Labrador; ainsi sur l'Harléienne: *C. de Bnedor* et *Costa de Brada*; et sur Descelliers de 1546: *Costa do Brada*.

Par ailleurs un compilateur ancien, Belleforest, écrit en parlant des voyages de Cartier: "Ce goulphe fut appelé de Chaleur à cause que le pays y est aussi chaud que l'Espagne, et est *celle Province qu'on a nommée de Labrador*, à cause que le terroir y est propre pour le labourage"¹⁹. Lescarbot proteste²⁰ contre l'attribution du nom de Labrador à cette partie du pays. Mais est-elle plus fautive que celle de "Terres-Neuves" que lui-même attribue à la Nouvelle-Écosse? Si Belleforest était le seul à se permettre cet usage, nous pourrions croire qu'il n'a commis là qu'une inexactitude de plus. Mais les exemples cités précédemment montrent que cette attribution avait cours, au moins chez un certain nombre de cartographes.

* * *

Pour quels motifs Nicolas Denys a-t-il désigné du nom de Labrador un endroit bien précis du Cap-Breton? Champlain avait déjà décrit le lac, mais sans le nommer. Il avait aussi mentionné

18. Voir Harriase, *Jean et Sébastien Cabot...*, (Paris, 1882), 209 et Winsor, *Narrative...* IV: 75.

19. Francoys de Belle-Forest, *La Cosmographie universelle*, (2 vol., Paris, 1575) tome 2, col. 2182.

20. *Histoire de la Nouvelle-France* (Paris, 1617). Edition de la Champlain Society, (Toronto, 1907) II: 25-26, 395, 474.

l'essai de colonisation portugaise: "Les Portugais autrefois, dit-il, voulurent habiter ceste isle & y passèrent un yver; mais la rigueur du tems et les froidures leur firent abandonner leur habitation"²¹. Il ne localise malheureusement pas cette entreprise.

Le texte portugais de 1570, déjà cité, nous fournit trois indices sur le site de cette colonie: elle était située au début d'une côte allant vers le nord, dans un endroit peuplé de sauvages et très fertile. Ces caractéristiques ne conviennent qu'à peu d'endroits au Cap-Breton. Le lieu qui semble y correspondre le mieux est la région appelée Chibou par les Micmacs, c'est-à-dire: la Grande Entrée du Bras d'Or, et la baie voisine (Sainte Anne) que les Blancs appelaient du même nom. La côte ouest de cette baie se dirige nettement vers le nord; les sauvages y fréquentaient et l'île de Chibou représentait pour eux le canot pétrifié du géant Glooscap²²; c'était aussi l'un des endroits les mieux protégés et les plus fertiles de l'île.

Les marins et les pêcheurs connaissaient ce lieu de longue date et Charles Leigh le mentionne dans son voyage de 1597 au Cap-Breton. C'est là que le capitaine Daniel construisit un fort en 1629 et que les Jésuites établirent leur mission Sainte-Anne. Là aussi probablement que Simon Denys se bâtit une habitation vers 1650, et qu'après la fondation de Louisbourg fut créée la colonie agricole de Port-Dauphin, chargée d'alimenter cette ville.

La colonie portugaise²³ de 1520 s'était-elle établie avant eux dans ces parages? Aucun document ne l'indique. Mais la supposition est fort vraisemblable et expliquerait comment Nicolas Denys put recueillir ce nom de Labrador qu'il applique au Lac et à son embouchure. De toutes façons il semble bien que Denys n'a pas inventé ce nom mais a dû le prendre, sinon de la bouche des sauvages ou des marins, du moins dans des cartes ou portulans antérieurs.

* * *

21. *Works of Champlain* (Toronto, Champlain Society, 1922) 1: 467-8 (1613); 2: 417-8 (1632).

22. R.P. Pacifique, o.f.m. Cap., *Etudes historiques et géographiques*, (Ristigouche, 1935), 41-67, Sainte-Anne au Cap-Breton. Spéc. notes des p. 48-49.

23. Sur toute l'histoire des découvertes et établissements portugais au Cap-Breton, voir: *M.S.R.C.* 1e série, VIII (1890) sect. 2: 127-173; "The Portuguese on the North-East coast of American, and the first European attempt at Colonization there..." by George Patterson.

Nous croyons donc avoir suffisamment d'indices pour conclure avec une forte probabilité que le Bras d'Or du Cap Breton et le Labrador québécois remontent tous deux à une origine portugaise. Cette explication n'offre peut-être pas autant de pittoresque que l'autre, mais elle possède plus de chances d'exactitude, puisque seule elle repose, dans l'ensemble, sur des documents précis.

Ce qui ne veut pas dire que nous devons renoncer à l'orthographe actuelle de "Bras d'Or". Au contraire, puisqu'elle cadre bien avec les lieux et peint une belle image, gardons-la. La connaissance de sa véritable origine n'enlève rien à son charme; elle y ajoute plutôt en projetant un jour mystérieux sur une page obscure de notre histoire, celle d'un établissement européen au Canada quinze ans avant Cartier.

René BAUDRY, c.s.c.
Université Saint-Joseph, N.-B.

UN SITE HISTORIQUE RETROUVÉ

Les historiens évitent d'être trop précis quand il leur arrive de situer la scène du combat durant lequel Jogues, Goupil et Couture sont tombés aux mains des Iroquois, le 2 août 1642¹. Sans parler de Charlevoix, pour qui l'incident s'est déroulé à 15 ou 16 lieues de Québec², c'est-à-dire une bonne trentaine de lieues trop bas, la plupart se contentent d'indiquer vaguement les îles du lac Saint-Pierre ou de Sorel comme le théâtre de cette capture. Le P. Martin est, semble-t-il, le plus exact de tous, sinon le plus précis: "ils (Jogues et ses compagnons) s'arrêtèrent, dit-il, le soir sur la rive en face des îles du lac Saint-Pierre, pour passer la nuit"³. Ailleurs, il indique plus nettement le lieu de l'embuscade iroquoise, à une petite lieue du campement nocturne: "à l'entrée des îles qui ferment le lac St-Pierre, à l'ouest, c'est-à-dire à 45 ou 46 lieues de Québec"⁴.

Le P. Francis Talbot, le plus illustre des biographes de Jogues, s'est efforcé en 1932 de déterminer l'endroit précis de cette embuscade. Il a décrit dans la revue *America*⁵ ses recherches à travers les

1. Les deux ouvrages principaux qui nous serviront de sources sont: "Mémoires touchant la/ Mort & Les Vertus/ des Peres Isaac Jogues/ Anne de Noue, Anthoine, Daniel, Jean de Brebeuf/ Gabriel Lallemant, Charles garnier/ Noel Chabanel & V. seculier/ René Goupil." Ce manuscrit est conservé aux Archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal. Il en existe une édition dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1924-1925*, 1-93. Nous suivons l'édition polycopiée du P. Arthur Melanson, S.J., qui est plus parfaite et dont nous adoptons la pagination, avec, entre parenthèses, celle du *Rapport*. Nous citerons cette œuvre sous le nom de *Mémoires*.

Reuben Gold Thwaites, ed., *The Jesuit Relations and Allied Documents* (73 vols., Cleveland, 1896-1901. Cette collection sera désignée par les lettres JR.

2. F.-X. de Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France...*, (Paris, 1744), 1: 234. Le récit de Charlevoix fait assez de part à la fantaisie.

3. F.-J. Bressani, *Relation abrégée de quelques missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*, F. Martin, trad., (Montréal, 1852), 190.

4. F. Martin, *Le R.P. Isaac Jogues de la Compagnie de Jésus, premier apôtre des Iroquois* (Paris, 1873), 87.

5. Francis Talbot, "The Bloodstained Trail of Isaac Jogues", *America*, 47 (1932): 565-567; "Where Father Jogues was ambushed", *ibid.*: 589-591, 615-617

chenaux de Sorel, et il est arrivé à la conclusion que l'attaque avait eu lieu dans le chenal qui longe la terre ferme au nord et passe devant Berthier, à quelque 800 pieds plus bas que le petit détroit séparant l'île Dupas de l'île à l'Aigle, un mille plus haut que le lac Saint-Pierre.

Le P. Talbot a cependant trouvé un contradicteur distingué en la personne de Mgr Ph.-S. Desranleau, aujourd'hui archevêque de Sherbrooke, alors curé de Saint-Pierre de Sorel⁶. Pour celui-ci, Jogues et Goupil ont été pris sur l'île Saint-Ignace, en face du Richelieu, après avoir passé la nuit dans l'île aux Ours ou l'île Madame.

Nous voici en présence de trois opinions divergentes, de trois sites assez différents: l'extrémité supérieure des îles de Sorel et, apparemment, la rive nord; un autre endroit de la même rive, à quelque dix milles plus bas; enfin, le côté sud de l'île Saint-Ignace, vis-à-vis de Sorel. Nous sera-t-il permis de proposer un quatrième site, au risque de provoquer une cinquième et une sixième hypothèses?

Nous croyons pouvoir affirmer que le missionnaire et ses compagnons ont été pris en haut des îles de Sorel, à un endroit que nous essaierons de déterminer sur la rive nord du fleuve. Fixons d'abord le point de départ de nos recherches, le lieu où ils ont passé la nuit du 1^{er} au 2 août 1642. Puis remontant avec eux le courant, il nous sera possible d'indiquer avec assez de précision le théâtre de la capture.

On connaît les événements⁷. Le 1^{er} août 1642, le P. Jogues

6. *Le Courrier de Sorel*, 25 novembre et 2 décembre 1932, résumé et cité par le P. Alexandre Dugré, S.J., dans *Le Messager canadien du Sacré-Cœur*, 42 (1933): 116-119.

7. Voici les textes originaux qui fournissent les détails de cet épisode: Jacques Buteux, "Narré de la prise du Père Isaac Jogues", *Mémoires*, 1-49 (3-25). "Lettre du P. Isaac Jogues au R.P. Provincial durant sa captivité", 1643, *Mémoires*, 58-75 (29-34) et 145-146 (69-70).

Isaac Jogues, "Le Martyre de René Goupil par les Iroquois", *Mémoires*, 181-190 (89-93).

Barthélemy Vimont, *Relation de ce qui s'est passé... en l'année 1642...*, JR, 22: 34, 196, 268-272, 282; 24: 280-284, 298, 304; 25: 68.

Barthélemy Vimont, *Relation de ce qui s'est passé... les années 1643. & 1644. ...*, JR, 26: 184-186.

Jérôme Lallemand, *Relation de ce qui s'est passé... en l'année 1647*, JR, 31: 20-28.

Francisco Gioseppe Bressani, *Breve Relatione d'alcune missioni de' PP. della Compagnia di Giesu nella Nuova Francia*, JR, 39: 178-182.

Marie de l'Incarnation, Lettre à une supérieure d'un couvent d'Ursulines en France, Québec, 29 septembre 1642, Dom A. Jamet, éd., *Marie de l'Incarnation... Ecrits spirituels et historiques...*, (Paris-Québec, 1929-1939), 3 (1935): 270-307.

s'embarque à Trois-Rivières avec 40 compagnons, dont trois Français, en 12 canots. Ce même jour, la flottille parcourt douze lieues et va passer la nuit quelque part près des îles de Sorel. Le lendemain, de bonne heure, elle repart; mais, au bout d'une demi-lieue environ, les éclaireurs découvrent des traces d'Indiens sur le rivage. Délérations, discours courageux du Huron chrétien, Eustache Ahastari: on décide de continuer. Un mille plus haut à peu près, attaque de trente Iroquois cachés dans les grandes herbes qui bordent la rive. La plupart des Hurons s'enfuient avec un Français; Goupil, Couture, avec quelque douze Hurons soutiennent l'assaut pendant un temps; mais la troupe se débande lorsqu'on aperçoit quarante autres Iroquois accourant à la rescousse de l'autre rive du fleuve. Goupil est pris; Jogues se livre aux assaillants, sortant de sa cachette dans les herbes; Couture, qui s'est d'abord enfui, vient rejoindre ses compagnons. Les Iroquois ont fait en tout 25 prisonniers, trois desquels ils tueront avant de retourner dans leur pays.

Il importe d'abord de situer le campement des voyageurs au soir du premier août. Ce sera le point de départ nécessaire de notre enquête. A prendre dans sa précise rigueur le chiffre de 12 lieues, donné par le P. Buteux⁸, et à compter pour chaque lieue une valeur de trois milles, mesure qui donne d'ordinaire un résultat satisfaisant, il faudrait le fixer soit à la Pointe aux Pins, vis-à-vis le bout de l'île Saint-Ignace, sur la rive sud, soit vers le haut de la Commune de Berthier, sur la rive nord. Comme nous aurons dans un moment à exclure la rive sud, il resterait que Jogues a dû passer la nuit un mille ou un mille et demi plus haut que le village de Berthier, au nord du fleuve. L'expression de Buteux, "proche des Isles du lac St. Pierre"⁹, exclut nettement celles-ci comme un site possible de ce premier arrêt.

Tout serait dit si de telles mesures étaient très rigoureuses. Mais on devine bien que personne ne les avait relevées à la chaîne. Le chiffre de 12 lieues peut n'être qu'approximatif. Interrogeons les documents pour savoir ce qu'il signifie dans la pensée des contemporains. Voyons, par exemple, quelle longueur ils assignaient au trajet

8. J. Buteux, "Narré de la prise...", *Mémoires*, 2 (3).

9. *Ibid.*

Trois-Rivières — rivière des Iroquois, que l'on peut considérer, en pratique, comme égal et presque identique au nôtre.

Nous relevons six séries de mesures, trois empruntées au P. Vimont, les trois autres fournies par le P. Bressani. Le tableau suivant les met en parallèle:

	F. Vimont (en lieues)			P. Bressani (en milles)						
	Thw., JR, 22:246	22:202-4	22:204	38:230-3	39:56	39:56				
Qué.-T.-R.	} 40	} 28 ou 30	} 2 env.	} 90 et 4	} 8 ou 10	} 22 ou 24 et 7 ou 8				
Tr.-R.-Lac S.-P.										
Lac S.-P.							} 12	} 7 ou 8	} 24	} 30
Lac S.-P.-Rich.										
Rich.-Montr.		} 12	} 15	} 50						

L'étonnant, c'est que chacun d'eux, dans le même ouvrage, et jusque dans la même page, ne s'accorde pas avec lui-même. Le P. Vimont, à la page 204, chiffre à 12 lieues, puis à 2 plus 7 ou 8, la distance Trois-Rivières — rivière des Iroquois. Il la comptera encore par 10 ou 12 lieues dans la même Relation, où elle se trouve englobée dans une distance plus considérable (voir la première colonne du tableau). Il en est de même du P. Bressani. C'est à quatre lignes d'intervalle qu'il donne les chiffres de la cinquième et de la sixième colonnes.

Le P. Vimont, en tout cas, estime ce parcours à 10 ou 12 lieues. Le P. Bressani, de son côté, écrivant pour des Italiens, donne 32 ou 40 milles. Il a dû transporter en mesures de son pays les estimations en lieues qui avaient cours parmi ses collègues français. Si l'on observe que chacun de ses chiffres dépasse la somme du chiffre correspondant du P. Vimont multiplié par trois, il paraît compter plus de trois milles à la lieue. Ainsi, de Québec à Sillery, où les autres comptent une lieue¹⁰, il écrit 4 milles. De Québec à Trois-Rivières, pour 30 lieues, il donne 94 milles. De Trois-Rivières au lac Saint-Pierre, deux lieues deviennent 8 ou 10 milles. De la décharge du lac

10. JR, 14: 204.

Saint-Pierre à la rivière des Iroquois, 7 ou 8 lieues font 30 milles. Ce sont là des chiffres ronds, approximatifs, en lieues comme en milles: il est impossible de déterminer quelle longueur exacte Bressani donne à son unité de mesure. Mais, dans l'ensemble, ses chiffres équivalent à peu près à ceux du P. Vimont: dix ou douze lieues. Cette dernière mesure de douze lieues se trouve fixée en 1646-7, au temps où écrit le P. Buteux¹¹. On la trouve en effet deux fois sous la plume du P. Lallemand, dans la Relation de 1646¹². Et elle ne correspond pas trop mal à la réalité, puisque la distance de Trois-Rivières à Sorel est d'environ 35 milles.

Douze lieues indiquent donc la hauteur de Sorel par rapport à Trois-Rivières, et l'intention du P. Buteux en donnant cette mesure est, sans doute, de désigner un point de la rive nord correspondant à peu près à l'embouchure de la rivière des Iroquois. Ou, plus justement peut-être, comme cette rivière afflue vis-à-vis le haut des îles, il a voulu dire que Jogues avait débarqué, au soir du 1er août, proche de l'endroit où commence l'archipel. C'est pourquoi nous sommes justifié de placer ce site sur le territoire de la municipalité de Berthier, quelque part entre la rivière Chaloupe et la pépinière qui se trouve un peu plus haut que l'île au Foin.

Une erreur considérable sur ce point essentiel annule toutes les recherches du P. Talbot. Il situe la station nocturne des voyageurs à 30 milles de Trois-Rivières¹³. C'est plutôt le trente-sixième mille qu'il faudrait chercher. Mais ce qui aggrave encore la méprise, c'est qu'il estime à 30 milles de Trois-Rivières la pointe de la rive nord où finit le lac Saint-Pierre et où commencent les îles. Elle en est tout au plus à 25 milles, d'après les cartes les plus sûres. Cet endroit, qui, à notre avis, est celui où Bressani a été capturé en 1644¹⁴,

11. Avant 1642, cette partie du fleuve n'était qu'un lieu de passage pour aller chez les Hurons: les missionnaires qui restaient en bas la connaissaient peu. Ils ont commencé à la fréquenter en cette année 1642, qui a vu la fondation de Montréal et l'érection du fort Richelieu. Le P. Buteux, parmi eux, en avait le plus d'expérience, vivant habituellement soit à Trois-Rivières, soit à Montréal.

12. Jérôme Lallemand, *Relation de ce qui s'est passé... les années 1646. & 1648.*, JR, 29: 16-20.

13. Francis Talbot, "Where Father Jogues was ambushed", *America*, 47:589.

14. Les indications topographiques du P. Vimont (JR, 28: 30-32) et le calcul des distances fait par Bressani (*ibid.*, 39: 56) permettent d'identifier ce lieu avec quasi-certitude.

est désigné par lui comme étant aux trois quarts du trajet Trois-Rivières — rivière des Iroquois. Trente milles devraient nous conduire en haut de la rivière Chicot; et trente-six milles, au delà de Berthier. Le P. Talbot fait un écart de 10 ou 11 milles!

Le 2 août, peu après l'aurore, les voyageurs se rembarquèrent. Dans leurs canots d'écorce, ils longeaient la rive "parce qu'au milieu le courant est plus rapide"¹⁵, ainsi qu'explique le P. Jogues. Il est temps d'établir que cette rive est celle du nord. Nous l'avons supposé jusqu'ici, et, en fait, il n'y a pas, à notre connaissance, de partisans de la rive sud. On sait que les Iroquois seront cachés "dans les herbes et les roseaux"¹⁶. Tous ceux qui connaissent les lieux pourront témoigner que le rivage, au sud, n'est, depuis Sorel jusque vers Contrecoeur, qu'une longue plage de sable fin, bordée aujourd'hui de camps d'été. Les hautes herbes en sont absentes. Au nord, au contraire, le fond est de boue glaiseuse, et les herbes envahissent le fleuve, parfois fort avant. Mis à part quelques havres, artificiellement nettoyés pour donner accès à la terre ferme, c'est, du lac Saint-Pierre jusqu'au delà du câble télégraphique, à Lanoraie, une végétation continue, aussi haute qu'un homme, vers la fin de l'été.

Le vocabulaire, aussi, témoigne qu'on est au nord du fleuve. Car pour ramener les prisonniers à l'embouchure du Richelieu, les Iroquois devront faire la traversée: "...nos in aliam fluminis partem trajiciunt"¹⁷. Ce que le P. Bressani, bien informé, traduit en italien: "ci fecero *passar*' il fiume"¹⁸; ils nous firent *traverser* le fleuve.

Les récits du temps donnent la distance parcourue par nos voyageurs au matin du 2 août: d'abord une demi-lieue environ jusqu'à l'endroit où l'on découvrit les traces des Iroquois¹⁹, puis "vn cart de lieuë"²⁰, ou "vn miglio"²¹, ou "vix milliare vnum"²²;

15. "Ad littus enim, quo¹ medio in alveo concitatio sit amnis, adnavigabamus". Jogues au R.P. Provincial, 1643, *Mémoires*, 60 (30). C'était l'usage, pour les Indiens de ne pas s'éloigner inutilement des rives, à plus forte raison les côtoyaient-ils quand il y avait avantage.

16. "Hj in herbis et arundinibus latitantes,..." *Ibid.*

17. Jogues au R.P. Provincial, 1643, *Mémoires*, 62 (31).

18. Bressani, *Breve Relatione...*, JR, 39: 182.

19. Buteux, "Narré de la prise...", *Mémoires*, 2 (3).

20. *Ibid.*

21. Bressani, "Breve Relatione". JR, 39: 178.

22. Jogues au R.P. Provincial, 1643, *Mémoires*, 60 (30).

en tout cas, moins d'«vne demie lieuë»²³. Ce qui fait, en tout, moins d'une lieue. Or on sait avec précision où se termine, pour le P. Buteux et ses contemporains²⁴, la treizième lieue au-dessus de Trois-Rivières, ou la première depuis la rivière des Iroquois: au cap au Massacre, ou de la Victoire, le site du deuxième combat de Champlain contre les Iroquois en 1610²⁵. D'après Nicolas Perrot, ce cap se trouve sur les premiers lots de la municipalité de Contrecoeur, sur le fleuve, à peu près à l'endroit où subsiste aujourd'hui le quai de l'ancien traversier de Lanoraie²⁶. Puisque la capture de Jogues et de Goupil, suivant les récits originaux, est arrivée dans la dernière moitié de cette lieue qui se termine au cap de la Victoire, on en trouvera la scène, le long du fleuve, au nord, en dedans des deux derniers milles. Nous tenons compte, en effet, de la longueur extraordinaire de cette «lieue» (cinq milles ou presque)²⁷. C'est aussi ce que rend plausible le rétrécissement constant du fleuve depuis les fles de Sorel. Large encore d'un mille et demi en haut de l'île au Foin, il a, au commencement de Contrecoeur, un peu plus qu'un demi-mille, sa plus faible largeur depuis Montréal jusqu'au Golfe. Si l'embuscade doit chevaucher le Saint-Laurent, c'est près de là qu'elle va s'établir le plus vraisemblablement.

Et en effet, l'embuscade est appuyée sur les deux rives du grand fleuve. Les narrateurs supposent que la vue s'étend sans obstacle d'un bord à l'autre: «...nous rencontrons les ennemis qui, divisés en

23. Jér. Lallemant, *Relation de ce qui s'est passé... en 1647*, JR, 31: 20.

24. Buteux au P. Jér. Lallemant, 7 fév. 1646, *Mémoires*, 93 (46); Jér. Lallemant, *Relation de ce qui s'est passé... les années 1645. & 1646.*, Thw. JR, 29: 22.

25. Laverdière, éd., *Oeuvres de Champlain* (Québec, 1870), 1: 360-368.

26. Nicolas Perrot, *Mémoire sur les mœurs, coutumes et Religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*, J. Tailhan, éd., (Paris, 1864), 93. «...au cap Massacre, dit-il, qui est l'endroit des dernières concessions au bas de Saint-Ours.» La limite de l'ancienne seigneurie de Saint-Ours, sur le fleuve, coïncide avec celle de la municipalité de Contrecoeur.

27. Ce qui prouve que ces mesures sont données en chiffres ronds, plus ou moins près de la réalité: sur un trajet comme le nôtre, les distances finissent parfois par indiquer des points de repère géographiques. Champlain avait estimé à une lieue et demie la même distance (Laverdière, éd., *Oeuvres*, 1: 363). On a supprimé la fraction et le chiffre d'une lieue est devenu traditionnel. Pour le P. Jogues, cependant, ces raisons ne semblent pas avoir de poids. Il compte plutôt les distances par le temps mis à les parcourir.

deux bandes, nous guettaient *des deux rives du fleuve* au nombre de 70, en 12 canots"²⁸. Plus loin, dans le même récit, Jogues dit encore: "...nous nous battons, jusqu'à ce que nos alliés, voyant d'autres canots fondre sur eux *de la rive opposée du fleuve*, perdirent courage et s'enfuirent"²⁹. Et ailleurs, en français cette fois: "...mais s'estant apperceus qu'une autre bande de quarante Hiroquois, *qui estoient en embuscade à l'autre bord du fleuve*, venoient fondre sur eux, ils perdirent courage"³⁰. A moins que le Martyr ait cultivé de parti pris l'impropriété des termes, il ne pouvait donner avec autant de constance le nom de *fleuve* à l'un des chenaux de Sorel.

D'ailleurs, le chenal du nord, le seul où la rancœur aurait quelque vraisemblance, n'offre pas un champ assez vaste aux événements qui sont racontés. Le combat n'a pu durer moins de dix à quinze minutes, le temps, pour Jogues, de baptiser un catéchumène, pour tous, de mettre pied à terre, de se reconnaître et de faire une petite prière, de se préparer à la lutte, et, après cela, de montrer sa valeur. La bataille a cessé quand les Hurons ont aperçu les autres canots iroquois qui venaient sur le fleuve. Le chenal de Berthier est si étroit que les voyageurs s'y seraient trouvés, dès le premier moment, sous les feux croisés des deux bandes, entrées ensemble dans la bagarre. Toutes deux, en effet, guettaient la flottille. L'affaire ne se serait même pas engagée, car, dès l'abord, la situation eût été sans espoir.

Il est donc acquis que l'embuscade iroquoise était sur le grand fleuve, en haut des îles, et qu'elle a été établie en un endroit qui est à un ou deux milles en dessous du cap au Massacre, mais sur la rive nord. Longeant maintenant celle-ci, nous nous rappellerons cette indication de Jogues: "...celuy qui tenoit l'avant-garde, ayant decouvert sur les bords du grand fleuve quelques pistes d'hommes nouvellement imprimées *sur le sable & sur l'argille*, nous en donna avertis"³¹. Or, sur toute cette rive, que nous avons explorée depuis les

28. Jogues au R.P. Provincial, 1643, *Mémoires*, 60 (30. "...in hostes incidimus qui nos partito agmine, ex utraque fluminis ripa operiebantur 70 numero, canoae 12."

29. *Ibid.*, "pugnamus tamen, donec videntes socii nostrj alias canoas, ex adversa fluminis ripa sibi imminere, animis cadentes aufugerunt."

30. Jér. Lallemand, *Relation de ce qui s'est passé... en l'année 1647*, Thw., JR, 31: 22.

31. *Ibid.*

flés jusqu'au câble télégraphique à Lanoraie, le fond est de la plus pure "argille", c'est-à-dire d'une boue glaiseuse où ne se trouve aucune trace de sable. De plus, les hautes herbes qui s'avancent à 50 et parfois à 100 pieds dans le fleuve empêchent qu'on longe la rive d'assez près pour y découvrir des pistes. Le P. Martin suppose, il est vrai, que l'éclaireur tirait son canot à la cordelle³². Mais l'hypothèse est tout à fait invraisemblable dans les circonstances. Comment un homme, précédant une troupe qui s'avance à grands efforts d'avirons, peut-il aller à la cordelle, marchant en des bas-fonds impraticables, retenu par les herbes et les broussailles, quand le fleuve lui-même est libre et le courant relativement calme? Précaution inutile, et beaucoup trop coûteuse pour que des Indiens s'en embarrassent.

Si le canot d'avant-garde ne fait que longer les herbes, tout vestige humain échappe à son observation. Hormis en un point, unique sur tout ce parcours, et qui répond parfaitement aux spécifications de Jogues, c'est l'embouchure de la petite rivière Saint-Joseph, à la limite commune des lots 18 et 23 de la concession de la Grande Côte d'Autray, quelques arpents à l'intérieur de la municipalité de Lanoraie. Elle fait dans les joncs une ouverture de quelque cent pieds, qu'on ne peut manquer de voir en côtoyant le rivage. Mieux encore, elle étale sur la glaise une mince couche de sable, ou elle se trace, durant les mois d'été, des rigolets sinueux et changeants pour aboutir au fleuve. C'est ici, et ici seulement, qu'on peut découvrir des "pistes d'hommes... sur le sable & sur l'argille."

Les distances sur le terrain concordent à merveille avec le récit du P. Buteux: "...à peine avoient ils aduançé une demie-lieue qu'un sauvage descourrit des pistes des ennemis"³³. La rivière Saint-Joseph est à un mille de la pépinière de Berthier. Au mille et demi, on se trouve vis-à-vis de l'île au Foin, à l'intérieur de l'aire susceptible de contenir le site du campement nocturne. On ne sort pas de celle-ci, même si on allonge la demi-lieue du P. Buteux, selon nos remarques précédentes.

La petite rivière constitue un havre idéal pour la cachette des canots et l'entrée dans les bois. Ce sont bien les traces d'un débar-

32. F. Martin, *Le R.P. Isaac Jogues...*, 88.

33. Jacques Buteux, "Le Narré de la prise...", *Mémoires*, 2 (3).

quement qu'a relevées l'éclaireur. Le capitaine huron, Eustache Ahatsistari, reconnaît qu'il n'a pu s'y trouver plus de trois canots iroquois, une quinzaine d'hommes. Ce parti ennemi, sans doute, est allé espionner la troupe huronne pendant la nuit, en se coulant dans les bois à la mode indienne. Voyant peut-être qu'elle était trop nombreuse pour un coup de main immédiat, les espions sont revenus vers leurs congénères, qui ont préparé le guet-apens inattendu. Au cas où le convoi emprunterait la rive sud, à cause du courant moins vif, quarante Iroquois y sont restés, non loin de ce cap au Massacre où on les rencontre souvent. Les trente autres allaient se cacher, toujours à la faveur des ténèbres, dans les herbes et les broussailles de la rive opposée.

A quel endroit précis ? S'il n'est pas possible de le désigner catégoriquement à quelques pieds près, du moins on peut l'approcher avec une chance d'erreur de quelques arpents. Le P. Buteux écrit : "...à peine avoient ils avancé vn cart de lieue"³⁴, depuis la découverte des vestiges iroquois. Jogues lui-même laisse plus de marge : "Nous n'auions pas encore fait vne demie lieue, que l'ennemi caché dans des herbiers & des brossailles, s'esleue avec vne grande huée, deschargeant sur nos canots vne gresle de balles"³⁵. Si l'on compte un mille et demi — la demi-lieue du P. Jogues — depuis la rivière Saint-Joseph, on arrive vis-à-vis d'une école rurale sur le lopin portant dans le cadastre le numéro 54, toujours dans le même concession de la Grande Côte d'Autray. Comme l'attaque a eu lieu avant ce point, on pourrait peut-être la placer dans le petit enfoncement causé par une "coulée", qu'enjambe un ponceau de la route nationale, un tiers de mille plus bas que cette école. Une telle précision n'est qu'hypothétique, mais que ce lieu serve au moins de centre à une région peu étendue, quelques arpents de chaque côté, où les saints Isaac Jogues et René Goupil ont été capturés. On se trouve alors à un mille et un tiers de l'endroit où le câble télégraphique est immergé du côté de Lanoraie, et à un mille plus bas que sa sortie sur la ligne séparant Saint-Joseph de Sorel de Contre-

34. *Ibid.*

35. Jér. Lallemand, *Relation de ce qui s'est passé... en l'année 1647*, Thw., JR, 31: 20.

cœur, de l'autre côté. Le fleuve a une largeur de deux tiers de mille, ce que les canots traversent facilement en dix minutes.

Voilà, d'après nous, le lieu où a commencé la terrible et grandiose tragédie dont le dénouement a été la ruine de la mission huronne et le massacre de ses apôtres. Nous laissons au lecteur à juger la qualité de la preuve. A nous il semble que les indices relevés dans les textes authentiques désignent trop unanimement le territoire de Lanoraie et la section de la rive nord plus haut décrite, pour qu'il soit permis de douter. Si nos raisonnements rencontrent, dans l'ensemble, l'approbation des historiens, ce sera sans doute une grande consolation pour les dévots de nos saints d'aller vénérer le sol qui, le premier dans notre pays, a été arrosé du sang de Martyrs canonisés.

Lucien CAMPEAU, S.J.

L'INFLUENCE DE COLBERT SUR L'OEUVRE DE JEAN TALON

DÉBUTS DE COLBERT — MONARCHIE CENTRALISATRICE ET LE "CONSEIL D'EN HAUT" — LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL: SON ACTIVITÉ MARITIME, INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, FINANCIÈRE — SIGNIFICATION DU COLBERTISME — LE RÔLE DES COLONIES DANS L'ÉCONOMIE MERCANTILISTE — JEAN TALON, AGENT DE COLBERT — FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS DE L'INTENDANT — APPLICATION DU COLBERTISME EN NOUVELLE-FRANCE — NÉCESSITÉ D'UNE ADAPTATION.

L'œuvre administrative de Colbert a profondément marqué l'évolution de l'économie française au XVII^e siècle. Travailleur infatigable, Jean-Baptiste Colbert a organisé les structures financière, commerciale et industrielle de la France ainsi qu'il favorisa une politique d'expansion coloniale. Son but consistait à assurer, par ces divers moyens, la puissance de Louis XIV sous la forme d'un accroissement de richesses. "Cette politique entraînait, d'une part, pour que l'économie fût dirigée dans le sens voulu, qu'elle fût enserrée dans un réseau étroit de règlements et protégée contre les économies voisines de façon quasi prohibitive, et d'autre part, une prédominance croissante des activités industrielles et commerciales sur l'agriculture, parce que l'industrie est naturellement conquérante et que le commerce est l'instrument de ses conquêtes"¹.

Rappelons les étapes de la vie de ce grand ministre de Louis XIV dont les directives ont orienté l'œuvre de Jean Talon en Nouvelle-France. Sans vouloir entrer dans de longs développements, un aperçu de la situation du royaume à l'époque de Colbert nous aidera à comprendre l'évolution de la Nouvelle-France, sous Talon.

1. C.-J. Gignoux, *Turgot* (Paris, 1945), 47.

Issu d'une famille qui pratiquait le commerce de laines et serges à l'enseigne du "Long Vestu", Jean-Baptiste Colbert naquit à Reims, le 29 août 1619². Son père, Nicolas Colbert de Vandières, possédait une honnête aisance qui lui permit d'élever une famille de neuf enfants. Bien que Jean-Baptiste Colbert prétendit descendre d'une illustre maison d'Écosse, ayant le même nom, il ne put jamais fournir de preuves à l'appui de cette soi-disant généalogie³. Toutefois, à la fin du XVI^e siècle, plusieurs membres de sa famille avaient obtenu des titres de noblesse.

Ses études terminées, Colbert débuta, à l'âge de vingt ans, dans les bureaux de la guerre sous les auspices du secrétaire d'État de ce département, Michel Le Tellier, qui le nomma conseiller d'État, le 20 mai 1649. Au début de 1651, Colbert passe au service de Mazarin. Il connaissait la méfiance du cardinal. Dans une lettre datée du 17 février 1651, il lui demande donc son entière confiance: "Je crois être obligé de dire à votre éminence qu'il me semble absolument nécessaire, pour le bien de son service qu'elle fasse choix d'une personne en qui elle ait une extrême confiance, et qui ne manque ni de zèle, ni de fidélité pour elle, qui prenne un soin général de la conduite de toutes ses affaires; et qu'il est bon même que, outre les parties nécessaires pour s'en bien acquitter, il soit encore qualifié autant qu'il se pourra, afin qu'il puisse même avoir plus d'autorité"⁴. En échange des services réels qu'il rendait à Mazarin, Colbert ne perdait aucune occasion de tirer profit pour lui et les siens des avantages de sa situation. Auprès de Mazarin, il conquit une position relativement indépendante, car il n'avait cessé de réclamer une confiance absolue, tout en ménageant la susceptibilité du cardinal. Il lui avouait en ces termes sa passion du travail. "Mon inclination naturelle est tellement au travail que je reconnais tous les jours, en m'examinant en mon dedans, qu'il m'est impossible que mon esprit puisse soutenir l'oisiveté ou le travail modéré, en sorte que du jour où ce malheur m'arrivera dans le cours de ma vie, je n'ay pas six ans de temps à vivre"⁵.

2. P. Clément, *Histoire de Colbert et de son administration* (2 vol., Paris, 1892), 3.

3. *Id.* édit., *Lettres, instructions et mémoires de Colbert* (10 vol., Paris, 1861—82), 1: 468. A l'avenir: *Lettres*.

4. *Ibid.*, 1: 68.

5. *Ibid.*, 1: 443.

Dès le début de sa carrière, Colbert ordonne avec exactitude une méthode de travail. Il note ses observations, qu'il conserve soigneusement. Plus tard, il lira et relira toutes les dépêches, il examinera les réponses et en composera des résumés qu'il soumettra à Louis XIV. Par cette répétition, on s'imprime fortement dans l'esprit toutes les matières qu'on doit traiter, explique-t-il à son fils⁶.

Une des premières manifestations du gouvernement centralisateur de Louis XIV consiste à réduire le "Conseil d'en Haut" au nombre de trois hommes: Lionne, Le Tellier et Fouquet. Lionne avait commencé sa carrière dans les bureaux de la guerre. Des missions successives à Rome, à Madrid et à Francfort lui avaient procuré une solide connaissance de l'Europe. Le roi voyait en Hugues de Lionne un diplomate compétent. Quant à Le Tellier, fils d'un conseiller aux aides, il devint, en 1631, procureur du roi au Châtelet. Quelques années plus tard, maître des requêtes, intendant d'armes en Piémont. C'était en sa qualité de secrétaire d'État à la guerre qu'il était membre du "Conseil d'en Haut". Le troisième conseiller, Fouquet, appartenait à une famille qui avait fait fortune dans le commerce. Dès l'âge de vingt ans, il occupe un poste de maître des requêtes à Paris. Peu après, il avait été successivement conseiller à Metz et à Nancy, puis intendant d'armée à Grenoble et, finalement, grâce à Mazarin, surintendant des finances en 1653.

Par des détournements de fonds au trésor royal, Fouquet accrut sa fortune de façon rapide et prestigieuse. Il étendit constamment le rayon d'action de ses expédients et de ses opérations financières. Pendant ce temps, Colbert examinait les moindres détails de l'administration du surintendant des finances. Selon sa méthode, il constituait des dossiers. Au mois d'août 1659, il proposait la création d'une chambre de justice sévère et rigoureuse. De plus, il cherchait à mettre Louis XIV en possession directe des ressources du royaume. "On discerne mal s'il opérerait ainsi par horreur du désordre, par goût anticipé d'un bon service à l'État, ou pour préparer patiemment l'éclat où s'abîmerait un jour l'insolent titulaire d'un emploi convoité".

6. *Ibid.*, 3: 138.

7. C.-J. Gignoux, *Monsieur Colbert* (Paris, 1941), 24.

Après l'arrestation de Fouquet, Colbert remplaça sa victime. Ainsi se constitua le triumvirat Lionne, Le Tellier et Colbert qui se réunissaient tous les deux jours dans l'appartement de Louis XIV. Le 15 septembre 1661, le roi supprimait la charge de surintendant des finances et les fonctions qui en relevaient. Il se réservait la direction des affaires en instituant le conseil royal des finances. Ce conseil, présidé par le roi ou, en son absence, par le chancelier, était formé de trois conseillers d'État. Colbert occupait le poste d'intendant des finances. A vrai dire, Colbert exerçait les fonctions de l'ancien surintendant, sans en avoir le titre. Cet arrangement devait durer jusqu'au mois de décembre 1665; c'est alors que Colbert obtint la commission de contrôleur général des finances.

Une pluralité de conseils provoquait des conflits d'attributions. Une certaine confusion régnait parmi ceux qui, sous l'égide du roi, se partageaient l'administration du royaume. Louis XIV inculqua à ses ministres le sens de l'État. Sa présence aux conseils fut un élément essentiel d'unité administrative. Avec l'assentiment du roi, Colbert participa à toutes les activités du royaume; il était membre du "Conseil d'en Haut", surintendant des bâtiments et, plus tard, il deviendra secrétaire d'État. Sa commission de contrôleur général l'obligeait à s'intéresser, non seulement aux recettes et aux dépenses de l'État, mais encore aux facteurs qui peuvent les influencer tels que la marine, l'industrie, le commerce et l'agriculture.

Au moment où Colbert devint contrôleur général, la situation du trésor royal était encore précaire. Les financiers et les marchands vivaient dans l'abondance. Soutenu par le roi, Colbert intensifie son entreprise d'épuration. De gré ou de force, ses opérations ont rapporté au delà de 100,000,000 livres en plus des terres et seigneuries qui firent retour au domaine royal⁸.

En présence des malversations fiscales, le contrôleur général cherche à réduire les abus et à prévenir les détournements de fonds. "La maxime de la confusion a esté établie par les surintendans pour leurs avantages particuliers, et elle est préjudiciable au roy et à l'Etat, et la maxime de l'ordre est tout le contraire"⁹.

8. *Ibid.*, 58.

9. *Lettres*, 7: 172.

Grâce à la restauration des finances, Colbert construisit une marine. Vers la fin du règne de Mazarin, le nombre des vaisseaux de guerre s'élevait à vingt dont plusieurs étaient hors d'état de servir. Les dépenses à cet effet atteignaient à peine 300,000 livres alors qu'elles avaient été de trois millions, en 1649. Les capitaines compétents et les marins s'employaient désormais à l'étranger. La moyenne des dépenses annuelles destinées à la marine n'avait pas dépassé deux millions de livres pendant toute la durée du ministère de Mazarin. Colbert avait réussi à recueillir près de dix millions de livres pour construire une puissance maritime¹⁰.

D'après l'organisation administrative de l'époque, un secrétaire d'État seul avait le pouvoir de contresigner les ordres du roi intéressant la marine et Colbert ne le devint qu'en 1669. Jusqu'à ce moment, Lionne avait approuvé cette partie des réclamations de Colbert bien que celui-ci s'occupât, depuis 1666, de la marine militaire, de la marine marchande, du commerce et des colonies.

Impatient de fonder une puissance maritime, Colbert n'attend pas que la construction navale soit commencée en France. Aussitôt, il commande l'achat de matériaux de construction en Hollande, puis encourage l'acquisition de vaisseaux étrangers. On faisait venir des navires du Nord, du Danemark et de la Suède et avec eux des bois ordinaires, du goudron, des ancres, des mâts, des cordages, des canons de fer et de bronze et du matériel de radoub. On donnait des primes aux particuliers qui importaient des navires marchands. Ces pratiques allaient à l'encontre même des principes de Colbert qui se voyait forcé de verser des sommes considérables d'argent aux pays voisins. "Autrefois les peuples gagnaient beaucoup aux manufactures (il ne sortait point d'argent du royaume pour ce commerce et, au contraire, il en entraît beaucoup), à présent, les peuples ne gagnent rien (il sort beaucoup d'argent du royaume et il n'y en entre point)."¹¹

C'est par l'ordonnance de 1669 que Colbert décide d'exploiter les forêts de Provence et d'Auvergne. De plus, il se met à recruter en Suède et en Hollande, pays qui possédaient alors le monopole du goudron et du brai, des ouvriers spécialisés dans ces industries.

10. Clément, *Histoire de Colbert et de son administration*, 1: 404-405.

11. *Lettres*, 2: CCLVIII.

Désormais, on fabriquera dans le Médoc, en Dauphiné et dans les landes de Gascogne le goudron nécessaire aux cordages et au calfatage. Le fer ne provient plus de Suède, mais de Bretagne, de l'Angoumois et du Nivernais.

Après avoir construit de nombreux navires et fondé les industries nécessaires à ces opérations, il s'agissait de pourvoir aux approvisionnements et d'insérer les arsenaux dans ce nouveau cadre de la marine. Le contrôleur général prête une attention particulière aux arsenaux de Toulon, de Rochefort et de Brest. Il dote ces villes d'écoles d'hydrographie et de tir. Il établit d'autres écoles du même genre à Dieppe, au Havre, à Bordeaux et à Marseille.

Dès son arrivée au ministère de la marine, Colbert avait invité les populations riveraines à placer au service du royaume un nombre de marins proportionné aux besoins de la flotte. Un système aussi sommaire ne pouvait convenir à l'administration méthodique de Louis XIV et de son ministre; il fut bientôt remplacé par ce que l'on a appelé le système des classes de Colbert. Colbert ordonna le rôle des marins dans la France entière. Il les répartit en classes qui appartenaient à l'État une année sur trois. Les marins enrôlés jouissaient de faveurs spéciales. Malgré les obstacles suscités par Louvois, Colbert établit le système des classes qui plaçait dès lors au service du roi près de 60,000 marins, soit environ 15,000 par an, sans compter les officiers et les ouvriers des ports¹². Les commandants étaient obligés de ramener dans les ports de l'État les marins français employés à l'étranger. Ils devaient aussi y faire revenir "les navires construits en France, marchant sous notre pavillon, mais appartenant à des étrangers, et montés en tout ou en partie par des nationaux."¹³

Colbert continue à surveiller l'emploi des fonds destinés au département de la marine. Il récompense les actions méritantes. Au sujet de la discipline, il est inflexible. Il ne souffre "ni chicane, ni difficulté, de quelque nature qu'elles soient, sur le fait de l'obéissance dans la marine."¹⁴ C'est ainsi que le ministre a fondé la marine

12. Clément, *Histoire de Colbert et de son administration*, 1: 434.

13. *Ibid.*, 1: 462.

14. *Lettres*, 3: 531.

française à laquelle Richelieu avait donné un moment de prestige. "Si la conception de notre empire colonial est de Richelieu, son assiette date de Colbert. C'est à lui que dans tous les domaines, administratif, militaire, scientifique, législatif, la marine devra son statut fondamental.¹⁵"

Une pensée unique inspire la politique industrielle de Colbert : il fallait de toute nécessité mettre le royaume en mesure de se suffire à soi-même. Le contrôleur général ne veut demander des pays voisins que les objets dont la production était impossible en France, surtout, comme nous l'avons vu, lorsqu'il s'agissait de construction navale. Il désire garder dans le royaume l'argent qui se dépense en échange du bois de Suède, des dentelles de Venise, des draps d'Angleterre, des toiles et des tapisseries de Hollande. Le désordre dans les manufactures, l'excès des tarifs, le grand nombre de péages et d'officiers publics, le défaut d'application du roi et de son conseil avaient entravé les progrès de l'industrie du royaume¹⁶.

En 1663, Colbert entreprend une vaste enquête sur les produits nécessaires à l'économie française. Il dresse ensuite un programme d'exécution : il stimule les manufactures de draps, il établit un système de réglementation sur les matières premières ; il protège les industries existantes et recommande de fonder un grand nombre d'industries nouvelles. Il ordonne de faire travailler aux mines de charbon, de fer, de plomb et de cuivre. Les fabriques de soude, de savon et de fer-blanc se multiplient en peu de temps.

Les ambassadeurs et les consuls sont chargés de recruter un personnel technique et de maîtrise. Ils recourent donc à l'étranger. Des spécialistes en métallurgie viennent d'Allemagne, des ouvriers vénitiens apportent leur connaissance de la broderie, les Milanais celle de la soie. Des Provinces-Unies, on fit venir Van Robais qui fonda à Abbeville une manufacture de draps fins pour laquelle il reçut un prêt de 80,000 livres et un don de 20,000¹⁷.

Le succès de la politique manufacturière de Colbert exige la présence d'une main-d'œuvre laborieuse. Colbert fustige la paresse

15. C. de La Roncière, *Histoire de la marine française* (6 vol., Paris, 1920), 5 : 338.

16. *Lettres*, 2 : CCLVII.

17. H. Sée, *Histoire économique de la France* (Paris, 1939), 264.

de ses contemporains. Il comptait sur les privilèges, les monopoles et les encouragements de toutes sortes pour développer les manufactures. Il accordait aux manufacturiers des prêts sans intérêt pour le premier établissement, ou bien il fournissait gratuitement des ateliers, ou encore il payait les frais de la construction des machines. Parfois, la noblesse est conférée aux manufacturiers. Les ouvriers sont exemptés des tailles¹⁸.

Les manufactures furent tout d'abord divisées en deux catégories: les manufactures du roi et les manufactures royales. Par la charte de 1667, les premières sont constituées en ateliers d'État. Les manufactures royales, au contraire, s'administrent librement et s'occupent de vendre au public. Cependant elles reçoivent des gratifications de la part de l'État, des exemptions fiscales et des privilèges de monopole dans un secteur d'étendue variable¹⁹. Colbert ne se bornait pas seulement à la production intensive. Il voulait fabriquer de bonnes marchandises d'exportation en échange des produits dont le royaume ne pouvait rigoureusement pas se passer.

Le contrôleur général s'applique aussi à développer l'économie rurale. Il reconnaît le fait que l'équilibre agraire importe à l'ordre économique de l'État. Les procédés de culture étaient à cette époque très primitifs et l'outillage rudimentaire. Colbert enseigne aux agriculteurs la culture rationnelle du sol, il introduit divers procédés en vue d'améliorer les produits; il cherche à accroître la production du blé.

Les cultures industrielles l'intéressent davantage: il stimule la production du chanvre, du tabac et du lin, il favorise la plantation du mûrier et la sériciculture. Des droits de sortie élevés empêchaient le commerce des vins de prospérer. Colbert les réduit, en 1670, en ce qui concernait les vins exportés par les provinces de Champagne et de Picardie²⁰.

Le contrôle général encourage les pêcheries, la chasse et la préparation des cuirs. "Les peaux d'orignal et d'élan qui viennent du Canada sont portées en Hollande pour y estre préparées. Cher-

18. *Ibid.*, 265.

19. Gignoux, *Monsieur Colbert*, 87.

20. *Lettres*, 2: 667.

cher les moyens de les faire préparer en France"²¹. Colbert accorde des gratifications aux pêcheurs de Dunkerque, de Dieppe et du Havre "pour les obliger à établir la pesche des harengs; des cabillauds; des saumons". Il s'efforce de multiplier les bestiaux et d'acclimater les races étrangères. Il organise le service des haras²². Enfin, par l'ordonnance de 1669, il pose les bases de l'administration, de l'aménagement et de l'exploitation des forêts.

Ces multiples réalisations avaient nécessité l'établissement d'un réseau de voies de communications. Colbert eut le grand mérite de réorganiser l'administration des Ponts et Chaussées. Il traça de nouvelles routes et en pava d'autres déjà existantes. De nombreux travaux relatifs aux voies d'eau furent entrepris, notamment des constructions de ponts et de canaux.

Le redressement des finances et le procès de Fouquet avaient absorbé les débuts de l'administration de Colbert. Après avoir donné une impulsion aux manufactures nationales et procuré du travail à une main-d'œuvre nombreuse, le contrôleur général entreprit d'organiser le commerce intérieur et extérieur du royaume. Fidèle au principe même du mercantilisme, la politique commerciale de Colbert tendait à détruire, au profit de l'État, les puissances voisines telles que la Hollande et l'Angleterre. Des droits de douanes nuisaient au commerce intérieur. Afin de faciliter les transactions, Colbert en abolit un certain nombre, malgré l'opposition des provinces. Les manufacturiers se plaignaient de la concurrence étrangère. Colbert édicte alors, en 1667, un tarif qui élève à des taux prohibitifs un grand nombre d'articles, à l'entrée. Il n'imposa à la sortie, que des droits faibles sur les objets manufacturés. Afin de développer les raffineries de sucre, il défendit aux Hollandais d'acheter en France le sucre brut, provenant des Antilles²³.

Au point de vue du commerce extérieur, il constitua un réseau de compagnies à l'image de celles de Hollande. Ainsi furent établies les Compagnies des Indes occidentales, des Indes orientales, du Levant, des Pyrénées et du Nord. Chacune avait pour but d'exploiter

21. *Ibid.*, 2: CCLXI.

22. Clément, *Histoire de Colbert et de son administration*, 2: 85.

23. Sée, 235.

une fraction des richesses mondiales²⁴. En 1664, le contrôleur général créait la Compagnie des Indes occidentales qui reçut "en toute propriété, justice et seigneurie" les terres et îles françaises du littoral d'Afrique et d'Amérique avec le monopole du commerce dans les îles et les terres fermes d'Amérique. Au mois d'août de la même année Colbert institua la Compagnie des Indes orientales qui avait, pendant une période de cinq ans, le privilège de négocier et de naviguer depuis le Cap de Bonne-Espérance jusque dans les Indes, les mers orientales et les mers du Sud. Le fonds social de cette compagnie, fixé au montant de quinze millions, fut divisé en actions de mille livres. La souscription du roi s'élevait à trois millions. Les territoires conquis devenaient la propriété de la compagnie qui, de plus, possédait des droits exclusifs sur les mines d'or, d'argent, de cuivre et de plomb. L'État se chargeait, en retour, d'acquitter la somme de cinquante livres par tonneau pour tous les produits exportés en France. Il imposait aux membres de la compagnie le devoir de construire des églises, de fournir une somme suffisante à l'entretien des religieux et d'instituer des tribunaux où la justice serait rendue, au nom du roi, conformément à la coutume de Paris. Malheureusement, ces deux compagnies de commerce subirent des échecs. La première perdit 3,523,000 livres en dix ans et la seconde 6,500,000 en onze ans²⁵.

Malgré tant de précautions et d'efforts soutenus, Colbert se heurtait aux obstacles qu'avait rencontrés Richelieu: difficultés de trouver des capitaux, entreprises hâtives et mal étudiées, conflits entre agents des compagnies et colons, gestions malhonnêtes, indifférence de l'opinion publique; les mêmes fautes se renouvelaient²⁶. Les compagnies ne répondirent pas aux espérances du contrôleur général; les marchands et les colons préféraient la liberté de commerce.

Servi par une activité intense, Colbert ne laissait rien au hasard. "Fuyant tout ce qui était capable de le divertir des affaires, auxquelles il consacrait seize heures par jour; déconcertant les im-

24. Gignoux, *Monsieur Colbert*, 119.

25. Clément, *Histoire de Colbert et de son administration*, 1: 342-343.

26. G. Hardy, *Histoire de la colonisation française* (Paris, 1943), 52.

portuns par son aspect rigide, toujours en quête des hommes de mérite et d'action, exigeant et difficile, mais ne mesurant pas les faveurs à ceux qui servaient bien; juste autant que sévère; redouté des courtisans, qui ne l'abordaient qu'en tremblant; haï du peuple à cause des affaires extraordinaires, admiré en silence par un petit nombre d'agents qui savaient le bien qu'il faisait et ce que le bien coûte à faire; il réformait, peu à peu, mais sans cesse les diverses parties de l'administration²⁷.

Afin d'équilibrer le budget du royaume, Colbert employait des expédients financiers tels que les affaires extraordinaires. Ces taxes grevaient les titulaires des charges publiques, les corporations, les rentiers et se faisaient sentir à tous les degrés de l'échelle sociale. En dépit de l'opposition de Louis XIV et du mécontentement public, Colbert s'acharnait à multiplier les impôts. Il espérait réaliser un bénéfice annuel de 3,000,000 de livres en imprimant des papiers timbrés destinés aux actes de toute espèce. De plus, il plaçait un droit sur la fabrication du papier, sur l'étain et le tabac. Ces taxes excessives provoquèrent des révoltes que l'État parvint difficilement à réprimer. Il faut noter, toutefois, que le contrôleur général fit de sérieux efforts pour obtenir une meilleure répartition de la taille.

Les dépenses du roi ne cessent de croître au point de nuire à l'exécution des desseins de Colbert. Les travaux de Versailles, les fêtes somptueuses, les fastes militaires, la préparation à la guerre de Hollande concourent à épuiser les fonds de l'État. Avec insistance, le contrôleur général rappelle le roi à la modération. "Je déclare à Vostre Majesté, en mon particulier, qu'un repas inutile de mille écus me fait une peine incroyable; et lorsqu'il est question de millions d'or pour la Pologne, je vendrais tout mon bien, j'engagerois ma femme et mes enfans et j'irais à pied toute ma vie, pour y fournir s'il était nécessaire."²⁸ Dans tous les domaines d'activité où s'était appliqué le zèle de Colbert, la limite des progrès a coïncidé avec celle du trésor royal.

L'action de Colbert ne se porta pas seulement sur la restauration des finances et les grandes entreprises maritimes, industrielles et commerciales. Dès 1663, le contrôleur général avait institué

27. Clément, *Histoire de Colbert et de son administration*, 1: 368.

28. *Lettres*, 2: CCXVIII.

une enquête sur le désordre qui régnait en France: il s'indignait des difficultés que subissait l'ensemble de la nation du fait de la disparité des lois. Avec le concours de Pussort et de Lamoignon, il unifia les institutions juridiques du royaume²⁹.

Après avoir esquissé l'œuvre du ministre de Louis XIV, il est utile de chercher la signification de cette doctrine que l'on a appelée depuis mercantilisme ou colbertisme. Colbert ne s'était pas inspiré d'une idée originale. Cette théorie mercantiliste apparaît nettement dans les écrits de Jean Bodin, Antoine de Montchrestien et Barthélemy Laffemas³⁰.

Le théorie de Jean Bodin repose sur le double principe de l'absolutisme monarchique et de l'économie fermée³¹. Bodin propose d'interdire l'importation de matières premières et de produits manufacturés. Le *Traité* d'économie politique de Montchrestien, publié en 1615, expose les idées mercantilistes énoncées par Bodin. Montchrestien encourage l'industrialisme en même temps qu'une politique agraire bien comprise. De plus, il favorise la navigation et l'acquisition de colonies. "D'une façon générale, le mercantilisme de Montchrestien est un mercantilisme de haute allure, épuré déjà de bien des erreurs ou des étroitesse de vues, et systématisé autour d'une forte conception centrale, celle de la nation et de la nécessité d'une économie nationale complète, se suffisant à elle-même et rayonnant au dehors"³². Barthélemy Laffemas conseille une autarchie rigide. Il estime nécessaire d'interdire les importations en vue de consolider la situation financière du royaume et de développer l'hégémonie française. Allant jusqu'à l'extrême, il voudrait condamner à mort les importateurs³³. Le commun dénominateur de ces doctrines, c'est le nationalisme économique.

Colbert prend figure d'un nationaliste avant la lettre. Il a mis à exécution les conceptions mercantilistes de son époque. Il n'est théoricien que par occasion. C'est, avant tout, un homme d'action

29. Gignoux, *Monsieur Colbert*, 203.

30. *Ibid.*, 39.

31. R. Gonnard, *Histoire des doctrines économiques* (3 vol., Paris, 1921), 1: 164.

32. *Id.*, 1: 182.

33. Gignoux, *Monsieur Colbert*, 41.

qui s'appuie sur des principes économiques bien fondés. La volumineuse correspondance du contrôleur général ne contient pas de citations d'écrivains mercantilistes. Colbert avait probablement tiré ses idées économiques des habitudes de pensée des hommes de son temps et des antécédents politiques. Il mène son action à une époque où le mercantilisme est à son apogée. Absorbé par des tâches sans cesse grandissantes, Colbert accepte la conception mercantiliste comme un moyen naturel et logique de conquérir les richesses et d'unifier la France sous l'égide d'un monarque puissant³⁴.

Le mercantilisme n'est pas facile à définir; ses représentants même en ignoraient le terme. "Le mercantilisme, a justement écrit Gonnard, est une doctrine pragmatique surtout, orientée vers la conquête de la richesse, peu préoccupée de science ni de morale, étroitement nationaliste dans ses aspirations, réaliste dans ses méthodes, à la fois ascétique et cupide, avouant la poursuite du gain et s'en glorifiant, en même temps qu'elle recommandera l'épargne, la simplicité, la restriction de la consommation³⁵."

Le but fondamental du mercantilisme consiste à consolider le pouvoir monarchique et à assurer au royaume les ressources indispensables à sa prédominance dans le monde. Pour atteindre cette fin, Colbert visait à augmenter le stock de métaux précieux en appliquant des mesures monétaires et une stricte réglementation de l'industrie et du commerce intérieur et extérieur. Il voulait organiser la production et acquérir une puissance telle qu'il deviendrait alors possible d'assujettir les pays rivaux.

Les préoccupations du ministre de Louis XIV sont, en majeure partie, fiscales et commerciales. Colbert restaure la situation financière et rétablit les manufactures qu'il protège contre la concurrence étrangère, au détriment des Hollandais³⁶. Selon lui, le com-

34. Colbert considered himself, not a thinker, but a doer who acted on grounds of well-established economic reasoning. He made no reference to the work of men such as Montchrétien, Laffemas, or Bodin... He probably derived his economic philosophy from discussion, and governmental precedents... He was a man of action, vested with power, who accepted the mercantilist concepts as the only natural and logical way of attaining the end which he sought: a powerful and wealthy France, united under a glorious monarch". C.W. Cole, *Colbert and a Century of French Mercantilism* (2 vol., New-York, 1939), 1: 355.

35. *Histoire des doctrines économiques*, 1: 115.

36. *Lettres*, 2: CCLIX.

merce est seul capable de causer l'abondance aux sujets, et par conséquent la satisfaction aux princes³⁷."

La puissance maritime et terrestre du royaume augmente en fonction du commerce. "Tant qu'ils [les Hollandais] seront maîtres du commerce, leurs forces de terre et de mer croîtront toujours et les rendront si puissans, qu'ils pourront se rendre arbitres de la paix et de la guerre dans l'Europe et donner des bornes, telles qu'il leur plaira à la justice et à tous les desseins des rois"³⁸. Ainsi, Colbert cherche-t-il à donner à la France la suprématie des marchés. Partant du principe mercantiliste que le volume du commerce international est constant et qu'il ne peut s'accroître dans une nation qu'au détriment des pays concurrents, l'organisation du commerce extérieur se résout donc en un conflit ou guerre d'argent. "Le commerce cause un combat perpétuel en paix et en guerre entre les nations de l'Europe, à qui emportera la meilleure partie"³⁹."

Du point de vue monétaire, Colbert estimait qu'il y avait pareillement une quantité constante d'argent en Europe.

Vu que n'y ayant qu'une mesme quantité d'argent qui roule dans toute l'Europe, et qui est augmentée de temps en temps par celui qui vient des Indes occidentales, il est certain et démonstratif que s'il n'y a que 150 millions de livres d'argent qui roule dans le public, l'on ne peut parvenir à augmenter de 20, 30 et 50 millions qu'en mesme temps l'on en oste la mesme quantité aux Estats voisins, ce qui fait cette double élévation que l'on voit si sensiblement augmenter depuis plusieurs années: l'une en augmentant la puissance et la grandeur de Vostre Majesté, l'autre en abaissant celle de ses ennemis et de ses envieux⁴⁰.

Dans le but d'augmenter le commerce en général, Colbert diminue presque tous les anciens droits d'entrée et de sortie. Il expose lui-même son programme: "Tout le commerce consiste à décharger les entrées des marchandises qui servent aux manufactures du dedans du royaume"⁴¹. De plus, Colbert voyait dans la circulation

37. *Ibid.*, 6: 261.

38. *Ibid.*, 6: 264.

39. *Ibid.*, 6: 266.

40. *Ibid.*, 7: 239.

41. *Ibid.*, 7: 284.

de la monnaie un agent actif de l'accroissement du commerce, car il pensait que l'envie de gagner de l'argent était un mobile puissant en vue d'engager les hommes à produire⁴².

Comme corollaire aux visées mercantilistes, le contrôleur général s'applique à réduire le nombre de professions qui ne profitent pas directement au bien public. Il s'en prend même aux prêtres et aux moines qui, à ses yeux, ne présentent aucune utilité; ceux-ci ne concourent pas à augmenter la population du royaume. Selon Colbert, le nombre et la densité de la population sont deux facteurs importants de la puissance et de la prospérité de la nation. Le contrôleur général n'hésite donc pas, en 1664, à proposer à Louis XIV de diminuer le nombre des religieux. Impitoyable à l'égard du clergé qui devait servir le roi, il réprimait cependant — avouons-le — les attaques des jansénistes et des huguenots à l'endroit de l'Église. Mais, afin de constituer en France un État fort et unifié, Colbert a lutté contre l'universalisme de l'Église.

Tel est l'essentiel du mercantilisme ou colbertisme dont nous étudierons l'application en Nouvelle France, sous Talon. Au préalable, analysons le rôle des colonies dans l'économie colbertiste. L'État mercantiliste, nous l'avons vu, limite les importations qui supposent des sorties de numéraires et stimule les exportations qui font rentrer l'or. Il est impossible à la France de se passer de certaines matières premières. Dans l'expansion coloniale, le contrôleur général trouve un moyen efficace d'augmenter les richesses du royaume et de se procurer les ressources indispensables au fonctionnement des industries françaises.

Les colonies ne sont pour Colbert qu'un élément de l'organisation de la métropole. Elles servent à la fois de bases d'opération aux compagnies établies dans les terres lointaines et de sources de marchandises en vue du commerce impérial. Les possessions constituaient donc des marchés à l'usage des manufactures de l'État. Ces dernières font subir à la matière brute les transformations nécessaires à la fabrication des produits finis. Ce système, qu'on a appelé pacte colonial, consiste à expédier les productions de la colonie à la métropole qui, en retour, se charge d'entretenir ses possessions.

42. P. Harsin, *Les doctrines monétaires et financières en France du XVIe au XVIIIe siècle* (Paris, 1928), 87.

Dans ce cas, le transport des importations et des exportations, à l'aller et au retour, est réservé aux armateurs métropolitains, à l'exclusion des étrangers⁴³.

Des prescriptions assujettissaient le commerce colonial aux exigences du royaume. Au mois de septembre 1668, Colbert ordonne de tarifier les marchandises et les vivres et de maintenir l'échange primitif, par voie de troc, entre les colonies et la métropole⁴⁴. Il interdit, en 1672, la culture du tabac au Canada sous prétexte qu'elle convenait mieux aux Antilles et que les manufactures, le commerce et la pêche en souffriraient⁴⁵.

Cette conception mercantiliste, il est vrai, était commune à toutes les grandes puissances de l'époque. Dans les premiers temps de l'administration de Colbert, elle entraîne des conséquences rigoureuses: interdiction aux étrangers de commercer avec les colonies, arraisonnement des navires et destruction des marchandises⁴⁶. Le royaume et ses colonies ne possèdent aucun intérêt à acheter des pays voisins puisque ces transactions nécessitent des sorties d'or. Au contraire, l'échange commercial avec les colonies conserve les richesses dans la communauté nationale. Du même coup, le circuit mercantiliste se ferme de façon précise.

* * *

Le contrôleur général dirigeait les colonies au même titre que les provinces françaises soumises à la juridiction royale. Ainsi, la Nouvelle-France s'insérait dans le cadre des divisions administratives de l'État. L'intendant en était l'instrument de contrôle à la fois politique et judiciaire. Le 23 mars 1665, Jean Talon, agent de Colbert qui l'a choisi personnellement, reçoit une commission royale d'intendant de la justice, de la police et des finances du Ca-

43. S.L. Mims, *Colbert's West India Policy* (New Haven, 1912), 332.

44. Clément, *Histoire de Colbert et de son administration*, 1: 504.

45. Colbert à Talon, 4 juin 1672, *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour l'année de 1950—1951* (Québec, 1931), 168. A l'avenir: RAPQ.

46. Gignoux, *Monsieur Colbert*, 136.

nada, de l'Acadie, de Terre-Neuve et autres pays de la France septentrionale.

Cette commission royale attribuait à Talon les pouvoirs suivants: assister au conseil de guerre en Canada, recevoir les plaintes des citoyens et des soldats en toutes sortes de matières et leur rendre justice, informer de toutes entreprises, pratiques et menées contre le service et procéder contre les coupables de tous les crimes jusqu'à l'exécution du jugement, appeler le nombre de juges et gradués requis par la loi, se rendre compte de tous crimes et délits, abus et malversations, présider au conseil souverain en l'absence du gouverneur. En matière civile, Talon pouvait juger souverainement, sans appel de ses décisions au conseil souverain. De plus, "la direction, le maniement et la distribution" des dépenses militaires, des vivres et des crédits envoyés par le roi, la perception des impôts, en un mot, toutes les finances ressortissent à la juridiction de l'intendant⁴⁷. Cette commission n'annulait pas le pouvoir du conseil "d'ordonner de la dépense des deniers publics". Le droit subsistait en théorie; mais, en pratique, l'administration des finances relevait de Talon⁴⁸. L'intendant devait aussi vérifier les états et les ordonnances, se faire présenter les revues et les registres et accomplir tout ce qu'il jugera nécessaire au bien du service⁴⁹. Le 4 juin 1672, un arrêt du conseil d'état accorde à Talon des pouvoirs particuliers. En premier lieu, Louis XIV lui conférait le droit de faire des règlements de police. Il lui permettait aussi de nommer des juges dans tous les lieux de la Nouvelle-France et de l'Acadie où la Compagnies des Indes occidentales, propriétaire de la colonie, ne l'avait pas encore fait⁵⁰.

L'œuvre de Talon consiste à mettre à exécution le plan de politique coloniale étroitement protectionniste qu'avait tracé Colbert⁵¹.

47. Pouvoir d'intendant pour Talon, 23 mars 1665, RAPQ, 1930—1931, 3.

48. G. Lanctot, *L'Administration de la Nouvelle-France* (Paris, 1929), 99.

49. Pouvoir d'intendant pour Talon, 23 mars 1665, RAPQ, 1930—1931, 4.

50. *Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du conseil d'état du roi concernant le Canada* 3 vol., Québec, 1854—1856, 1: 72. A l'avenir: *Edits*.

51. "One of Colbert's chief objectives as regards Canada was the establishment and maintenance of royal authority there. For this purpose, he limited the authority of the Council. To this end, he gave the royal officials detailed instructions, and made them feel directly responsible to him and to the king. His conception of colonial government was thoroughly paternalistic". C.W. Cole, *Colbert and a Century of French Mercantilism*, 2: 62.

Le ministre désire doter la Nouvelle-France d'une armature économique complémentaire de celle des autres établissements de l'empire colonial français. Il s'inspire de deux idées principales: introduire des industries fondées sur les ressources naturelles du pays, l'agriculture, les produits du sous-sol, de la forêt et de l'eau, puis articuler cette production aux besoins du royaume⁵². Colbert est, avant tout, soucieux d'organiser en Nouvelle-France des industries fondamentales. "L'un des plus grands besoins du Canada est d'y établir des manufactures et d'y attirer des artisans pour les choses qui sont nécessaires à l'usage de la vie; car jusqu'ici il a fallu porter en ce pays des draps pour habiller les habitants et mesme des souliers pour les chausser, soit qu'estant obligés de cultiver la terre pour leur subsistance et celle de leur famille, ils en ayent fait leur seule et plus importante occupation, soit par le peu de zèle et d'industrie de ceux qui les ont gouvernés jusqu'à présent⁵³."

Le contrôleur général incite Talon à ériger des chantiers maritimes. Il lui fait exploiter les forêts et les mines et lui recommande de s'intéresser à l'agriculture, à la chasse et aux pêcheries. En raison de son peu de développement, la Nouvelle-France, à l'époque de Talon, ne constitue pas une annexe économique du royaume qui apporte ce qui manque à la métropole et permet de se passer des pays voisins.

En vue de cette expansion, Colbert veut tout d'abord que la Nouvelle-France soit peuplée. Il favorise une politique démographique avec des éléments venus des provinces françaises; mais, à Talon qui réclame un plus grand nombre de colons, il répond: "Il ne serait pas de la prudence de dépeupler son Royaume comme il faudroit faire pour y peupler le Canada"⁵⁴. Le ministre arrête une série de mesures d'encouragement pour les mariages hâtifs et les familles nombreuses; par contre, il inflige des amendes aux parents dont les enfants tardent à se marier. Il cherche même à accroître la population française par l'assimilation de l'élément indigène.

52. L. Groulx, *Histoire du Canada français depuis la découverte* (Montréal, 1950), 1: 113.

53. *Lettres*. 3: 395.

54. Colbert à Talon, 5 janvier 1666, RAPQ, 1930—1931, 41.

Colbert organise le commerce triangulaire entre la France, les possessions des Antilles et la Nouvelle-France. Louis XIV ordonne à Talon d'encourager les marchands "avec tout le soin et l'application possible à commencer le commerce par mer, ce qu'ils peuvent faire avec beaucoup d'avantage pour eux en portant aux Isles françaises de l'Amérique, du bois, du poisson salé, des farines, et autres vivres et marchandises du crû du pays, chargeant pour le royaume dans lesdites Isles les sucres, tabacs et autres marchandises nécessaires pour le Canada⁵⁵."

L'intendant travaille constamment sous les ordres de Colbert. "Vous devez toujours, écrit le ministre à Talon, avoir dans l'esprit le plan que je vous fais en peu de mots qui est conforme à ce qui est plus au long contenu dans vos instructions, et aux entretiens que j'ay eus icy avec vous, et ne vous en départir jamais"⁵⁶. Une étude de l'administration de Talon montre l'application des principes directeurs du contrôleur général, mais cette application enlève parfois de la rigueur aux principes à cause des besoins particuliers du Canada et de la nécessité d'une adaptation. Ainsi le monopole de la Compagnie des Indes occidentales ruine le négoce des colons. Il ne laisse aucune liberté de commerce "non seulement aux Français qui avaient coutume de passer en ce pays pour le transport des marchandises de France, mais mesme aux propres habitants du Canada jusques à leur disputer le droict de faire venir pour leur compte les denrées du royaume". Au près du ministre, Talon réclame la liberté commerciale et insiste sur le fait que "la Compagnie continuant de pousser son établissement jusques où elle le prétend porter, profitera sans doute beaucoup en desgraissant le pays et non seulement elle lui osera les moyens de soustenir, mais encore elle fera un obstacle essentiel à son établissement et dans dix ans il sera moins peuplé qu'il ne l'est aujourd'huy⁵⁷."

Attentif aux nécessités que lui révèle l'entreprise coloniale, Colbert recommande aux agents de la Compagnie des Indes occidentales "de favoriser les colons et de contribuer à l'agrandissement

55. Mémoire de Louis XIV, 18 mai 1669, *Ibid.*, 112.

56. Colbert à Talon, 5 avril 1666, *RAFQ*, 1930—1931, 41.

57. Talon à Colbert, 4 octobre 1665, *Ibid.*, 34.

de la colonie". Sans abolir le monopole, un arrêt du conseil d'état du roi permet aux armateurs français de transporter des marchandises et aux colons d'accéder au commerce⁵⁸.

A vrai dire, les lignes générales de l'œuvre de Talon s'inspirent des conceptions de Colbert. Cependant l'intendant a eu le mérite d'appliquer les instructions du ministre en assurant l'essor d'une colonisation intégrale basée sur l'accroissement de la population, l'agrandissement de la zone colonisée et le développement économique de la Nouvelle-France.

Roland LAMONTAGNE,
*Institut d'Histoire,
Université de Montréal.*

58 *Idem*, I 60.

UN DOSSIER DE PLANTATION DE SAINT-DOMINGUE (1745-1829)

(suite)

CHAPITRE QUATRIÈME

ÉTAT DE L'ESPRIT PUBLIC A SAINT-DOMINGUE, SOUS LA RÉVOLUTION

LA SITUATION POLITIQUE D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DES PROCUREURS, LES FRÈRES TERRIEN (1790)

Les Terrien, procureurs de l'habitation Navailles, étaient originaires de Nantes⁵⁸. Ils avaient une maison de commerce à Saint-Marc. Ils ne jouèrent pas un grand rôle politique pendant la Révolution; on ne les voit mêlés à aucun des grands débats. L'aîné sera seulement député suppléant de Saint-Marc à la deuxième assemblée coloniale qui se réunit au Cap, d'août 1791 à la fin de 1792⁵⁹.

Mais de Saint-Marc, ils seront bien placés pour observer les événements généraux et leurs lettres à Navailles-Bonnas dépassant largement la perspective de l'habitation, et même celle de la famille⁶⁰,

58. Les frères Terrien étaient originaires de Nantes. Une autre branche de Terrien était originaire de La Chapelle-sur-Erdre; mais les Terrien, originaires de La Chapelle-sur-Erdre, n'ont que des rapports lointains avec nos Terrien, originaires de Nantes. (Renseignements obligeamment procurés par M. le Vicomte de P. de Freslon).

59. Journal des Colonies no II — s.d. [juillet 1791], 9— Arch. nat. A.Dxx. A 286.

60. Les documents dépassent trop largement la perspective familiale ou individuelle pour qu'on puisse faire des coupures. Mieux vaut donner les documents dans leur coulée entière. On a tout le vrai et le vif des situations.

seront comme une large chronique du quartier et même de la colonie, une sorte de journal politique. Il n'est qu'un regret, c'est que nous n'ayons retrouvé que leurs lettres de 1790.

L'objectivité de ces lettres est évidemment toute relative. Les Terrien sont des blancs qui administrent de grandes plantations. Leur position politique est très nette. Il n'est pas besoin qu'ils s'expliquent très longuement ni très ouvertement sur le fond des problèmes sociaux, c'est-à-dire d'abord sur le problème des gens de couleur, pour qu'on s'en rende compte. Et leur point de vue ne changera pas : ils soutiendront la cause des colons blancs. Mais aussi ils sont négociants, des hommes ouverts, par moment, à des vues plus larges.

De plus, ces lettres sont très curieuses du point de vue du style. Les Terrien écrivaient eux-mêmes leurs lettres et ils les écrivaient bien. Toute l'éducation du XVIII^e siècle, dans la bourgeoisie non appelée à des tâches spéciales, consistait dans la préparation à la tenue des correspondances.

La première lettre est du 6 mai 1790. Navailles a quitté Larreule et se trouve alors à Bordeaux, à l'Hôtel Seguineau. Depuis septembre 1789, il s'est fait admettre au club des colons des îles qui s'est constitué sous la direction de David-Gradis pour la défense générale de la classe des planteurs⁶¹. Ce club est en relations suivies avec la société correspondante des colons américains qui a son siège à Paris, à l'Hôtel Massiac⁶². Comme beaucoup de propriétaires coloniaux, il est inquiet ou on l'a rendu inquiet de ce qui allait se passer à la colonie. Depuis plus d'un an, les partisans de l'abolition de l'esclavage attaquent le commerce négrier qui assure la main-d'œuvre des îles. Or s'en prendre à la traite, c'est s'en prendre à l'origine de l'esclavage. "La menace de voir bouleverser le régime de l'esclavage que tout le monde aux colonies considérait comme la base même de la vie sociale⁶³," était le grand sujet des préoccupations de Navailles si nous en croyons la lettre qui lui est adressée le 14 janvier 1790 au moment où il quitte Larreule pour Bordeaux.

61. Arch. Nat. Dxxv 86.

62. Club Massiac — Groupement dès le 20 août 1789 d'un certain nombre d'entre les grands propriétaires coloniaux résidant en France (cf. thèse de M. Debien, *Le Club Massiac*).

63. Moreau de Saint-Méry, *op. cit.* 1: 17.

(à M. de Navailles-Bonnas — 14 janvier 1790)⁶⁴

Vous êtes parti tranquille sur le sort de nos colonies. Tout y est-il calme, *la liberté*, ce grand mot et qu'on fait sonner si haut, s'est-il fait entendre des nègres? Avez-vous éprouvé quelque mouvement dans vos habitations?

En réalité, en janvier 1790, malgré la grande peur d'un soulèvement général, à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'an, il n'y a pas de menace directe de mouvement dans les ateliers. Mais ce sont les mulâtres qui remuent çà et là, les gens de couleur libres qui réclament l'égalité des droits civiques, avec les blancs et à l'Archahaye et à Montrouy où peu de propriétaires résident, ils sont nombreux et quelques-uns très riches. Puis la question des élections à l'assemblée coloniale qui doit se réunir à Saint-Marc agite et divise les colons. La première lettre des Terrien va tranquilliser Navailles. Tout est calme sur la plantation et ce sera le thème incessant des autres lettres qui, mettant face à face, la paix de l'habitation et l'agitation extérieure, porteront le maître lointain à attribuer ce tour de force à l'habileté des procureurs. Toute lettre d'administrateur est d'abord une apologie. Les colons ont réduit le plus qu'ils ont pu les répercussions des événements de France dans la colonie. La situation politique générale à Saint-Domingue est analysée par les Terrien: c'est le problème de l'esclavage et plus immédiatement celui des gens de couleur qui se pose après la Déclaration des Droits de l'Homme. Les colons ont pris des mesures de police. Les mulâtres se groupent et s'arment.

(à M. de Navailles-Bonnas — Saint-Marc, 6 mai 1790)⁶⁵

L'ennemi le plus redoutable, écrivent les Terrien, que nous puissions y avoir, le nègre, démontre par continuation, la plus heureuse tranquillité. Nous regarderons toujours un soulèvement général comme impossible et des soulèvements partiels seraient bientôt étouffés.

Vous nous parlez des mulâtres comme nous en parlerions nous-mêmes si nous n'avions pas vécu en Amérique; ils tiennent de nous leur état et leur liberté que nous ne leur avons donnée qu'à des conditions qui doivent toujours sub-

64. Correspondance Navailles-Bonnas.

65. Correspondance Navailles-Bonnas.

sister. La Déclaration des Droits de l'homme a-t-elle été assez puissante pour donner aux juifs comme à tous les Français un état-civil dans toute sa plénitude? Le décret prononcé à cet égard sera-t-il bien accueilli? Cependant, cette nation depuis trop longtemps malheureuse n'a contre elle que l'opinion et une malédiction prophétique aussi incertaine que ridicule. La couleur du mulâtre, sa naissance d'un esclave africain, sont des signes de réprobation bien autrement marqués. Au surplus, comme la loi du plus fort sera éternellement la loi de tous les temps et de tous les pays comme c'est elle qui a opéré en France la Révolution, de même icy, à l'aide de cette loi, *le blanc saura toujours maintenir la ligne de démarcation tracée entre lui et le mulâtre*. Elle est indispensable *politiquement* considérée et même elle ne blessera pas l'équité naturelle autant que le préjugé sera maintenu à l'abri de loix sages et humaines. La leçon nécessaire que nous avons donnée aux mulâtres de notre dépendance a rétabli la plus parfaite tranquillité et elle durera.

C'est l'optimisme de la force victorieuse. Les libres des quartiers de l'Artibonite et des Verettes avaient en effet refusé le serment civique qu'on exigeait des électeurs, alors qu'eux-mêmes n'étaient pas électeurs. Illégalement l'assemblée électorale de l'ouest exigeait même que les libres devaient à la formule générale ajouter la promesse de respect aux blancs⁶⁶.

Les libres des Verettes et de l'Artibonite prirent les armes. Ils étaient riches et nombreux. Ils se réunirent à l'habitation Pleasec, à la Petite-Rivière et appelèrent à l'appui de leur cause tous leurs frères de la colonie. (janvier 1790). Le soulèvement d'ensemble qu'ils avaient escompté ne se produisit pas. L'alarme n'en fut pas moins générale parmi les blancs. Le Cap et d'autres villes envoyèrent à Saint-Marc l'élite de leur garde nationale. A l'approche de ces détachements, l'attroupement se dispersa. Tout finit par quelques arrestations. Peut-être la modération de cette répression s'explique-t-elle par les craintes des grands planteurs qui voyaient monter la haine des petits blancs et se réservaient l'alliance des riches planteurs de couleur nombreux dans ce quartier des mornes. Mais l'amnistie promise se fit attendre longtemps.

66. D'après le P. Cabon, *Histoire d'Haïti* — Port-au-Prince (4 vol. Port-au-Prince), III: 35.

Le point de vue des Terrien au sujet des mulâtres est plus brutal; il représente une partie de l'opinion des colons blancs. C'est surtout par leur nombre que les mulâtres alarmaient les blancs. Seule l'insurrection pouvait leur permettre d'obtenir satisfaction. C'est pourquoi les Terrien pensent comme beaucoup de colons blancs qu'en cas de rébellion des gens de couleur, il faut utiliser la force. Ils n'ont confiance qu'en elle pour maintenir une ligne de démarcation entre les couleurs. Sauf pour quelques sages, il n'est donc pas question d'une égalité politique entre les mulâtres libres et les blancs.

La situation va s'aggraver rapidement durant cette année 1790. Dans le Nord, au Cap, à l'ouest, au Port-au-Prince, des troubles sérieux apparaissent.

(même lettre).

...au Cap, il y a eu des complots réels, un chef a été découvert, la procédure instruite dans les formes, pendu de même. Un second chef est actuellement détenu et poursuivi aux mêmes fins.

Des événements plus malheureux ont eu lieu au Port-au-Prince, quartier du Fond-Parisien. Une dispute d'intérêt s'est élevée entre un mulâtre et un blanc imprudent et indiscret comme il y en a trop. Les plaintes ont attiré un détachement des troupes patriotiques, *trois blancs ont été tués par les mulâtres soulevés*, et cachés dans les bois; encore un quatrième blanc massacré depuis, un détachement de troupe est allé sur les lieux; point de mulâtres, ils se sont réfugiés dans des endroits inaccessibles. On brûle et on dévaste les propriétés et, d'une inconséquence, d'une querelle particulière, on a fait une affaire générale. Elle ne peut avoir de suites funestes pour la colonie; mais ce sont des événements d'autant plus malheureux qu'avec un peu de prudence, on les aurait évités.

Peut-être. Mais l'atmosphère est trop tendue; trop chargée de haines⁶⁷; la guerre de couleur couve depuis trop longtemps pour

67. et 68. Le précis historique des Annales de la Colonie française de Saint-Domingue relate cet épisode de la révolution dans l'île d'une façon à peu près identique, avec cependant des détails plus circonstanciés sur l'affaire. La lettre des procureurs et le précis historique nous permettent de faire la chronique du quartier en avril 1790. A l'origine de l'affaire est l'économiste gérant d'une habitation du Fond-Parisien au quartier de la Croix des Bouquets. Le 26 avril 1790, il porte "à l'assemblée provinciale de l'Ouest, des plaintes bien ou mal fondées sur quelques difficultés

que tout incident ne tourne pas en bagarres et en meurtres. On le voit par les détails plus précis de l'affaire du Fond-Parisien au quartier de la Croix des Bouquets⁶⁸.

Massacres de blancs, soulèvement de mulâtres, dévastation des propriétés, telle est la situation au Montrouy, en mai 1790. Tout n'est donc pas aussi calme que voudraient le faire croire les frères Terrien et le quartier du Fond-Parisien n'est pas à une très grande distance du Montrouy. Mais c'est toujours la même attitude d'optimisme pour que le maître leur laisse le plus d'indépendance possible:

...N'ayez point d'inquiétude au sujet des noirs, encore moins pour les mulâtres. Et ce qui est la plus grande conclusion à leurs yeux, le résumé de toutes les causes de troubles: "Nous sommes nous-mêmes nos plus grands ennemis."

Au mois d'avril 1790, s'est réunie l'assemblée coloniale de Saint-Domingue. Cette assemblée, comme d'ailleurs les autres assemblées coloniales, était un des grands désirs des planteurs et à leurs yeux, un moyen très efficace de lutter contre l'esprit métropo-

survenant entre lui et des hommes de couleur, propriétaires d'une sucrerie voisine, de celle qu'il régissait. Le comité en réfère d'abord à l'officier major commandant alors dans la ville (de Port-au-Prince) qui répondit qu'il allait mander ses hommes pour les entendre et les punir s'ils étaient coupables. Cette réponse était conforme aux lois et à ce qui s'était pratiqué de tout temps en pareil cas. Le comité le prend pour un déni de justice et dépêche sans information sous la conduite de l'imprimeur Nozard, 25 hommes de bonne volonté pris dans la galerie qui l'entourait pour aller les arrêter et les amener au Port-au-Prince. Prévenus de la violence que l'on se préparait à exercer contre eux, ils s'entourent de leur famille et se tiennent cachés et sur la défensive. Cette horde de bandits — quel autre nom leur donner? — ne trouvant pas ces hommes chez eux, fouillent leur maison et emmènent leurs enfants qu'ils y avaient laissés en leur criant qu'ils ne les leur rendraient que lorsqu'ils viendraient eux-mêmes les réclamer au comité du Port-au-Prince. A ce mots, un coup de fusil atteint l'un de cette horde. Il n'était que blessé. Tandis que les uns le relèvent et vont le déposer sur l'habitation voisine, les autres pressent leur retour au Port-au-Prince, avec leur proie. Une réflexion un peu tardive pour leur camarade les décide à laisser les enfants sur la première habitation qu'ils rencontrent. Mais la rage n'en égare pas moins les pères. Lorsqu'ils ne les retrouvent plus chez eux, ils courent sur l'habitation voisine, source des maux qui les accablaient en ce moment; ils y immolent à leur vengeance le blessé et deux malheureux ouvriers blancs, attachés à cette habitation aux soins desquels il avait été laissé. Une partie d'entre eux se portent dans la montagne voisine, y assassinent aussi un quatrième blanc qu'ils soupçonnaient d'intelligence avec l'économe gérant de cette habitation. Le comité requiert alors la force armée pour avoir justice de ces meurtres. Le commandant expédie aussitôt contre cette famille un détachement de 50 hommes du régiment de Port-au-Prince auquel se joignit une foule de volontaires de la ville et de la plaine. Cette expédition n'aboutit qu'à l'incendie et à la dévastation totale des biens appartenant à ces hommes de couleur.

litain de l'administration royale et l'arbitraire des commandants militaires. Par ces assemblées se dessine un fort courant en faveur d'une autonomie coloniale, politique et économique, ou tout au moins du droit de la colonie à statuer seule sur son régime intérieur.

C'est ainsi que l'assemblée de Saint-Marc a des vues d'indépendance et la correspondance de Villevaleix, l'un des gérants des habitations Bréda⁶⁹ confirme aussi ce point de vue.

De toute façon, les décrets et instructions du 8 mars et du 28 mars 1790, concernant les futures assemblées coloniales et les droits politiques des gens de couleur sont très diversement reçus par la population de l'île. Ces décrets sont accueillis très froidement par l'assemblée. En effet, le décret du 8 mars, interprété par l'instruction du 28 mars a garanti à la colonie une certaine autonomie législative, mais a laissé sur les droits des gens de couleur libres, un voile qu'on a cru de grande politique. Et les interprétations vont leur train à la colonie: les uns se disent satisfaits d'un texte qui repousse les prétentions des mulâtres, puisqu'il ne leur accorde pas expressément le droit de vote et les Terrien sont de ceux-là. Les autres, en majorité à l'assemblée, voudraient un texte arrêtant net les ambitions des libres.

Aussi, très suggestive est l'opinion des frères Terrien sur l'assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue. Ce point de vue des procureurs révèle l'état d'esprit très caractéristique à une partie de la population à l'égard de l'assemblée et de la mère patrie.

(même lettre)

...L'assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue, poursuit les Terrien, a fait son ouverture solennelle le 14 avril.

Les esprits impartiaux, sages, modérés, n'y forment pas la majorité; aussi beaucoup de travaux et rien de fait encore vraiment pour le bien public. Sans s'être donnée encore une attribution, un caractère positif, elle opère d'une manière

69. Villevaleix écrit le 30 juin 1790: "...L'assemblée provinciale du Nord a rendu un décret le 17 mai contre celui du 10 de l'assemblée de Saint-Marc qui culbute les vues d'indépendance de cette assemblée permanente dont le moindre mal serait de ruiner la colonie... La majorité des paroisses du Sud et de l'Ouest se sont déclarées pour l'assemblée de Saint-Marc... M. de Peinier n'a pour lui que la province du Nord, mais qui tiendra bon. Reste à savoir si ce qui résultera de cette désunion ne sera pas mauvais pour la colonie."

toute puissante, elle a frappé quelques coups d'autorité déplacés pour détruire l'ancienne autorité.

On se plaignait amèrement des mauvaises dispositions de l'assemblée nationale contre la colonie, arrive son décret du 8 mars, vrai modèle de sagesse. Eh! bien! non seulement beaucoup l'accueillent froidement, mais encore telle est la bizarrerie de l'esprit humain, qu'on se dispose à l'éplucher de la manière la plus incroyable. Il n'y a cependant qu'une seule chose à redire, la sanction provisoire des décrets de l'assemblée coloniale qui ne peut être accordée raisonnablement à un gouverneur venu pour administrer une colonie sans la connaître, qui la quitte au bout de trois ans, alors qu'il commence à la connaître.

Mais la question la plus délicate est celle du commerce.

...L'assemblée deviendra chaude surtout quand on traitera les rapports commerciaux de la colonie avec la métropole.

Terrien considère donc le décret du 8 mars comme un vrai modèle de sagesse. C'est que ce décret du 8 mars fut pris sous l'impulsion de Barnave à la Constituante. Et Barnave était en relations avec les propriétaires absentéistes et les nobles du club Massiac. Les Terrien ne savent rien sans doute du travail occulte du Club des colons et de son alliance avec le Comité des Colonies de la Constituante, mais ils savent sans aucun doute, par Navailles-Bonnas que le décret a été préparé après consultation des colons.

Le décret était conforme au désir des colons; ils vont pouvoir élaborer leur propre constitution, réformer le système protecteur; ces deux dernières mesures devant être soumises à l'approbation de l'assemblée nationale.

Pas un mot direct dans ce décret sur les esclaves et les mulâtres. Mais les propriétés des colons sont placées sous la sauvegarde particulière de la nation. C'est une assurance. Naturellement, les Terrien prévoient de difficiles discussions, quand sera débattue la question du régime de l'Exclusif. Ils sont commerçants et ne l'oublent pas sous les mots qui veulent être prudents.

(même lettre).

...Deux principales classes d'hommes partagent ce pays: l'habitant et le commerçant. Auparavant d'être habitant ou commerçant, on devrait être homme juste et impartial; l'habitant ne l'est point; en général, au lieu de penser à corriger

les abus seulement et ménager les rapports justement établis, on paraît vouloir trop couper dans le vif, prescrire au commerce quelques lois injustes.

Et ici, bien qu'avec précaution, les Terrien prennent position en faveur des commerçants. Ne sont-ils pas eux-mêmes commerçants ? La France est-elle disposée à respecter les droits du Commerce ? C'est la réapparition de l'esprit d'autonomie des "Américains", et ceux-ci n'ont pas reculé devant la révolte déjà en 1722 et en 1763—1769.

Le temps, les réflexions, ajoutent les procureurs, surtout l'empire de la raison, finiront par se faire entendre peut-être; tant pis si on est sourd. La métropole est forte créancière de Saint-Domingue. Saint-Domingue est riche et très faible... La métropole est puissante et, à défaut de la raison, la force la mettra toujours au-dessus des lois injustes qu'on voudrait lui imposer; mais de là des maux qu'on éviterait avec des sentiments de justice et d'impartialité.

Quelques paroles rassurantes à la fin de la lettre:

Telle est, Monsieur, l'état actuel des choses à Saint-Domingue; n'en concluez rien de fâcheux pour vos intérêts. En dernier résultat, les travaux de l'assemblée tourneront infailliblement à l'avantage de l'habitant et vous êtes habitant de Saint-Domingue par vos propriétés territoriales...

Un post-scriptum, daté du 6 mai 1790, est plus pessimiste:

L'assemblée a arrêté qu'il serait écrit une lettre à l'assemblée Nationale et une au roi sur le sujet du décret du 8 mars⁷⁰. Nous sommes persuadés que ce seront plutôt de belles phrases vagues que des expressions de reconnaissance; on croit n'en pas devoir; *il est question de considérer Saint-Domingue comme province fédérale de France* et autres systèmes tendant trop à altérer l'union fraternelle.

La métropole sera défendue, *mais la majorité paraît devoir être pour traiter la mère patrie avec injustice et ingratitude*". Elle aura toujours icy de bons enfants; de là des partis op-

70. La colonie connaissait depuis la fin d'avril le texte de ce décret, mais l'assemblée générale ne l'avait pas encore reçu officiellement. Par sa lettre, l'assemblée générale voulait réclamer contre ce décret, pour le faire modifier avant son arrivée officielle. C'était pure fiction. Elle n'avouera l'avoir reçu que le 1er juin. Elle avait eu tout le temps de se remuer pour le faire rapporter.

posés, des dissensions qu'on peut redouter sans néanmoins s'en affliger d'avance.

Nous ne sommes qu'au début d'une longue lutte que la guerre de couleur tournera chez beaucoup de colons en volonté décidée d'indépendance. Dès 1790, une majorité se forme, prête à détendre les liens qui unissent la colonie à la métropole.

M. G. Debien a parfaitement analysé cet état d'esprit lorsqu'il écrit: "Les correspondances venues de Paris, des alentours de l'Assemblée Nationale et du Club Massiac, énervent les propriétaires, dressent les uns contre les autres, colons résidant à Saint-Domingue et propriétaires coloniaux touchant en France les revenus de leurs lointaines plantations"⁷¹. — Au début, la plus grande partie de ceux qui prirent le parti de la Révolution à Saint-Domingue, le firent avec l'arrière-pensée de rendre l'île entière libre de ses destinées.

La lettre du 15 juillet 1790, merveilleuse de franchise politique et relatant les principaux événements survenus à Saint-Domingue, du 15 juillet au 20 juillet, mérite d'être citée intégralement.

C'est un véritable journal permettant de voir se dérouler à Saint-Domingue, au jour le jour, les faits essentiels. Dans cette lettre, les Terrien confirment la position qu'ils ont prise précédemment. Le 28 mai, l'assemblée coloniale a posé dans un décret solennel, voté à l'unanimité, les bases constitutionnelles du régime qu'elle entend se donner. C'est la thèse des autonomistes qui triomphe. Saint-Domingue fera pratiquement seule des lois intérieures. C'est la meilleure manière qu'elle ait trouvé pour résoudre ou plutôt pour dominer la question des libres et celle de l'esclavage. C'est la thèse des colons blancs, la thèse de la semi-autonomie.

La situation s'aggrave dans l'île. Dans le Nord, c'est le soulèvement du Cap, siège de l'assemblée provinciale du Nord, qui attaque l'assemblée coloniale. Au Cap, l'assemblée provinciale du Nord où les négociants font nombre, vise à son indépendance particulière et attaque l'assemblée coloniale qu'elle accuse de rompre avec la métropole. La correspondance de Villevaieix⁷², à cette même époque, confirme cet état de choses.

71. Souligné dans le texte.

72. G. Debien, op. cit.

C'est l'anarchie complète, d'autant plus qu'il y a conflit entre la municipalité et l'assemblée provinciale du Cap⁷³.

En opposition avec Villevaleix, les Terrien soutiennent l'assemblée coloniale⁷⁴.

Cependant l'assemblée de Saint-Marc est confirmée par le gouverneur général le 13 juillet à une majorité apparente de 90 voix contre 48 sur 165 suffrages que donnait la totalité des paroisses de la colonie en comptant 1 député pour cent citoyens actifs (40 paroisses sur 51 avaient envoyé le résultat des votes). Beaucoup des paroisses confirmaient l'assemblée à la charge de se conformer aux décrets des 8 et 28 mars.

C'est au moment où ces événements se déroulent dans l'île que les procureurs vont faire un long récit à leur maître en France.

(à M. de Navailles-Bonnas, Saint-Marc, 15 juillet 1790.)⁷⁵

...Il était presque impossible que la première assemblée générale d'un pays encore neuf, qui n'avait jamais connu que des assemblées de paroisses mal ordonnées, n'eût pas un début défavorable; celui de notre assemblée coloniale l'a été; en effet, il a été maladroit, peut-être et cela par la faute de quelques membres véhéments, inconsidérés, dont les propos ou les actions étaient irréfléchis; le public en a tiré des conséquences trop forcées, injustes; l'assemblée est redevenue

73. Villevaleix écrit au 31 juillet 1790 de la Plaine du nord: "...on a fait de suite partir une députation auprès du général pour l'engager à soutenir notre armée par une seconde du Port-au-Prince, pour en imposer davantage à celle de Saint-Marc, aux ordres de M. de Cadusac. Malgré l'insurrection du Port-au-Prince, malgré le massacre de M. de Codère et de son fils, ...cette assemblée a beaucoup de partisans. On craint beaucoup une réunion de toutes les paroisses antinationales pour secourir l'armée de Saint-Marc. Alors le mal serait à son comble et la colonie au néant. Voilà notre point de vue.

74. Garrau — Coulon, *Rapport sur les troubles de Saint-Domingue*, 1199. Les quatre commissaires de l'assemblée coloniale. Jouette père, député de l'Arcahaye. — Barillon, député du Cap, Valentin de Cullion, fils, député du Petit-Goave, Duclaux, député du Cap, au lieu de se présenter à l'assemblée du Nord, avaient commencé par descendre chez un officier municipal, Chauvain, et par tenter de déclencher un mouvement des districts du Cap contre l'Assemblée du nord. Lors de leur réception à l'assemblée, ils avaient cherché à ameuter les galeries. Au bout de quelques jours, l'assemblée du Nord enjoignit le 15 juin par un brusque arrêté à Jouette et à Valentina de Cullion de quitter le Cap le jour même et la province du Nord dans les 48 heures, à Duclaux et à Barillon de rester au Cap. C'était couper les points avec Saint-Marc.

75. Correspondance Navailles-Bonnas.

beaucoup plus sage, mais la prévention du public, loin de diminuer, a augmenté; de là, des rumeurs, des partis, des cabales pour et contre l'assemblée. Est arrivé le décret du 8 mars qui, au lieu d'apporter la paix, dans l'esprit de laquelle il était fait pour la colonie, y a malheureusement augmenté le désordre et il en a été de même des instructions décrétées le 28 mars, subséquentes au décret du 8. Les adversaires de l'assemblée se sont appuyés de ces deux pièces, ont prétendu qu'elle devait s'y conformer aveuglément; celle-ci au contraire, y a beaucoup dérogé, en posant des bases constitutionnelles dans son décret du 28 mai.

Elle ne veut point de sanction provisoire du gouverneur, parce qu'elle dit que la sanction ne peut être dévolue à celui qui n'est pas inviolable; *elle veut faire seule absolument ses lois pour son régime intérieur*; elle veut envoyer ses décrets à l'assemblée nationale et à la sanction du roi et provisoirement, elle veut faire exécuter toutes ses lois pour l'intérieur; le général⁷⁶ s'y refuse, disant que la nation et le roi lui ont littéralement prescrit ses devoirs dans les décrets des 8 et 28 mars qui les rendent personnellement responsables de tout ce qu'il pourrait y faire de contraire⁷⁷.

Comme conséquence de cette situation: "Voilà donc le pouvoir législatif, arrêté, empêché, par le pouvoir exécutif, continuent les Terrien, source naturelle d'anarchie, difficile à terminer qu'après que la nation aura prononcé. La ville du Cap surtout, forte par sa population, sa richesse, donnant elle seule 24 députés sur 212, la ville du Cap est soulevée, déchaînée contre l'Assemblée Coloniale. Elle est le siège de l'assemblée provinciale du Nord; celle-ci au lieu d'être forte seulement de bonnes raisons, au lieu de s'appuyer froidement

76. Le Gouverneur Général.

77. Le précis historique n'est pas tout à fait d'accord à ce sujet avec l'auteur de la lettre. Il est question, en effet, non d'approbation de l'assemblée nationale et de sanction du roi, mais de leur acceptation. La nuance vaut la peine d'être signalée:

"Enfin, (son) fameux décret du 28 mai, est-il dit dans le précis, ne laisse plus de doute sur l'étendue de son système. Les décrets de l'Assemblée Nationale n'étaient pas encore parvenus dans la colonie, mais ils commençaient à y être connus et ce fut ce qui accéléra l'émission de ce décret, où elle tâcha d'établir les bases constitutionnelles de la colonie. Elle soumettrait ce décret non à l'approbation de l'Assemblée Nationale et à la sanction du roi, mais à leur acceptation et se considérant déjà comme n'ayant avec la France que des relations purement commerciales et d'alliance, elle prétendait donner une exécution pleine et entière à ce décret sans attendre ce qu'en pourrait penser l'Assemblée Nationale et le roi, dans la confiance où elle était que dans le cas où ils refuseraient de l'accepter, elle pourrait compter sur la bonne volonté de l'Angleterre qui ne demandait pas mieux que d'agrandir son commerce par l'addition d'une aussi belle colonie au nombre de ses alliées."

des principes de l'Assemblée Nationale, attaque injurieusement la Coloniale; celle-cy lui envoie quatre commissaires⁷⁸ pour s'entendre et se concilier; elle les proscrit, les menace de les appréhender au corps et de les envoyer à l'Assemblée Nationale, et à chaque arrêté, cette assemblée provinciale pêche par les plus grandes inconséquences aux principes mêmes dont elle veut s'appuyer.

Villevaleix, dans sa correspondance, relate également ces faits, notamment la forte opposition entre le Nord et Saint-Marc. Terrien continue:

Enfin, pour se conformer au décret du 28 mars, les paroisses se rassemblent de nouveau; sur 212 voix, il y en a 130, pour confirmer l'assemblée, purement et simplement, un petit nombre pour en former une autre et un assez grand nombre pour la maintenir en l'astreignant aux décrets de l'assemblée nationale des 8 et 28 mars.

Voilà donc trois opinions bien opposées; cependant le vœu général est pour l'assemblée; elle n'est pas plus forte parce que le pouvoir exécutif s'oppose toujours avec effet et soutient les détracteurs de l'assemblée.

Mais déjà l'assemblée provinciale du Cap est aux prises avec la municipalité; encore quelques jours et cette assemblée provinciale sera anéantie par les citoyens ou les citoyens du Cap seront armés les uns contre les autres.

Villevaleix de la Plaine du Nord, signale le 31 juillet 1790, les dangers de cette division, il voit le "mal à son comble et la colonie au néant."

L'Assemblée Nationale, poursuivent les procureurs, a accordé les facultés de mettre à exécution la partie du décret des municipalités qui peut s'adapter à la colonie, sauf à y faire les modifications qui nous sont nécessaires et qu'on devra sanctionner auparavant l'exécution; et point du tout, l'assemblée a coupé, élégué, ajouté, modifié; ces changements sont bons, sans doute, mais ils changent tout icy dans la judicature; il leur faut une sanction et on veut néanmoins établir ces municipalités sans aucune sanction; mais le gouverneur s'y oppose; néanmoins, la plus grande partie des paroisses les établiront; les commandants seront forcés dans leur vo-

78. Les quatre commissaires de l'assemblée coloniale sont Jouette père, député de l'Arcahaye, Barillon, député du Cap, Valentin de Cullion fils, député du Petit-Goave, Duclaux, député du Cap.

lonté contraire; les cours de justice s'opposent sourdement, et de là, beaucoup de schisme.

La vérité est que l'assemblée générale de la colonie s'est un peu aveuglée sur ses pouvoirs, elle a voulu aller trop vite; au peuple de Saint-Domingue seul appartient de faire ses lois, lui seul connaît celles qu'il lui faut; il lui faut une constitution particulière, celle de France l'anéantirait.

Terrien est dans ce passage d'une franchise étonnante; il est vrai qu'il ajoute:

Mais ce peuple n'est qu'une portion de la nation; ses plans, sa constitution rédigés par lui, doivent être décrétés par la nation, sanctionnés par le roi, ensuite exécutés icy, et on ne devrait exécuter provisoirement que ce qui est de la plus urgente nécessité; mais l'assemblée coloniale ne croit pas devoir être aussi bornée.

Enfin, aujourd'hui 15 juillet, elle a décrété que le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif devaient être réunis, 4 commissaires partent demain, vont trouver le général, pour l'inviter à venir auprès de l'assemblée ou pour que l'assemblée aille tenir ses séances auprès de lui. Le résultat de cette démarche sera d'une grande importance; mais tout dépendra de la manière dont l'Assemblée Nationale considérera les bases constitutionnelles de l'assemblée coloniale, décrétées le 28 mai, expédiées le 1er juin. Se tiendra-t-elle rigoureusement à ses principes? Nous ne le croyons pas; nous pensons que dans le moment d'une révolution, elle jettera un voile politique sur les empiétements de l'assemblée coloniale. Dans tous les cas, voicy une vérité incontestable: tous les habitants de Saint-Domingue, sans exception, sont bons Français, fiers de l'être, à jamais fidèles à la nation française, et jamais la plus légère atteinte ne sera portée à ses sentiments qui sont ceux de l'assemblée coloniale, comme des derniers citoyens...

L'admirable décret de l'Assemblée Nationale du 22 mai sur le droit de la guerre et de la paix, a fait une bienheureuse diversion à l'état fâcheux de nos affaires publiques; il a produit la sensation la plus vive, la plus délicieuse et générale. Nous croyons avoir évité la guerre, pour le moment, et nous pensons que quand nous l'aurons, la colonie sera bien autrement protégée que cy-devant. On ne sait qu'admirer le plus dans ce décret, de sa magnanimité, de sa philosophie, de sa politique ou de sa sagesse. Tous les colons en sont ravis, ils pensent avec raison que leurs propriétés ont acquis une grande augmentation de valeur par les suites et les effets de ce sublime décret.

— 19 juillet — Les choses viennent de changer de face tout à coup, au Port-au-Prince, siège de l'administration, du pouvoir judiciaire et il en résulte beaucoup de défaveur pour l'assemblée coloniale qui était fortement appuyée par le comité et par ce qu'on nomme la multitude. Tout-à-coup s'est élevée une compagnie de 600 volontaires, composée de l'élite des citoyens de la ville qui, à son tour, en impose absolument à la multitude et au comité; elle a prononcé le serment suivant:

"Nous, Français, de la paroisse de Port-au-Prince, icy rassemblés en corps de volontaires, jurons et promettons par les loix de l'honneur, de nous soutenir et secourir dans toutes les occasions et de nous réunir d'esprit, de cœur et d'action, à tous les bons citoyens qui, n'abjurant point leur mère patrie, adoptent comme loi sacrée et fondamentale les décrets de l'Assemblée Nationale, en date des 8 et 28 mars et les instructions adoptées par ladite assemblée; promettons en outre, de protéger et défendre l'Assemblée Coloniale de Saint-Dominique" qui sera reconnue par le vœu général de la colonie en tant qu'elle ne s'écartera jamais, sous aucun prétexte, des décrets de l'assemblée Nationale, cy-dessus rappelés — Au Port-au-Prince, le 12 juillet 1790. —

A ces faits, se joignent des bruits vrais ou faux, suivant lesquels le Président du Comité de Port-au-Prince⁷⁹ et quelques membres auraient cherché à gagner des soldats du régiment de Port-au-Prince pour assassiner le général⁸⁰, leur colonel⁸¹ et autres têtes majeures et opposées à l'assemblée coloniale; deux soldats sont aux fers, on instruit leur procès, le président du Comité est dénoncé à la partie publique; mais il reste dans la ville sans témoigner d'inquiétude; beaucoup de rumeur sur l'annonce des 4 commissaires de l'assemblée coloniale; de tout cela résultera une augmentation d'anarchie, mais dans ce moment, dans l'état actuel des choses, le résultat paraît être que le parti le plus fort dans la colonie est celui qui veut maintenir purement et simplement les décrets de l'Assemblée Nationale et seulement ceux des décrets de l'assemblée coloniale que la Nationale aura décrétés et le roi sanctionnés. Les volontaires du Cap, du Port-au-Prince et de Saint Marc sont absolument unis pour maintenir cette opinion; ils sont forts, déterminés, nombreux et se recrutent tous les jours.

79. Caradeux aîné, grand planteur, célèbre par sa dureté à l'égard de ses esclaves.

80. Le comte de Peinier.

81. Le Chevalier du Maudit du Flessis, parent d'ailleurs du gouverneur Peinier.

Il semble donc, d'après les Terrien qu'à la date du 19 juillet 1790, une forte majorité se constitue à Saint-Domingue, soutenant l'Assemblée Coloniale et prête à se soumettre aux décrets de l'Assemblée Nationale et du Roi. Villevaleix⁸², dans sa correspondance, n'est pas du tout de cet avis et note au contraire, dans sa lettre du 31 juillet 1790 une forte opposition à l'Assemblée Coloniale et au mouvement dirigé de Saint-Marc.

Les Terrien semblent d'ailleurs pêcher par optimisme, car ils écrivent le 20 juillet :

— 20 juillet — Les quatre commissaires envoyés vers le général, reviennent demain, sans aucun succès dans leur mission, le général, M. de Peinier, bon citoyen, mais faible, peu de génie, mal conseillé, n'a voulu traiter l'affaire publique avec eux que par correspondance; il leur a d'ailleurs objecté que les ordonnances du roi lui prescrivaient sa résidence au Port-au-Prince, qu'il ne pouvait donc se rendre à Saint-Marc, qu'il sentait le besoin du rapprochement du pouvoir exécutif du législatif, mais qu'il ne reconnaissait ce dernier que dans l'Assemblée Nationale.

D'un autre côté, l'Assemblée provinciale du Nord, a pris absolument le dessus, a détruit sa municipalité qui était portée pour l'Assemblée Coloniale, de manière que voilà celle-ci fortement empêchée, arrêtée et cela durera jusque vers le mois d'octobre, époque de la réception des nouvelles de l'Assemblée Nationale relativement aux bases constitutionnelles de celle d'icy. La colonie se trouve donc dans la plus fâcheuse position et de tous les états, le commerçant est celui qui en souffrira le plus dans ses intérêts, dans le long intervalle de l'anarchie au bon ordre.

— 20 juillet 1790 — A trois assemblées constitutives de notre paroisse, nous avons travaillé à l'élection de nos officiers municipaux, lutté contre une cabale infernale qui voulait nous en donner d'indignes; heureusement, elle a eu le dessous et déjà nous avons un maire, un procureur syndic, et trois premiers officiers dont nous pouvons nous applaudir et nous glorifier. On peut espérer que la suite ira bien et au moins pourrions-nous prétendre au bon ordre dans notre ville.

Notre ami, M. Castillon⁸³ pourra vous communiquer

82. Correspondance Villevaleix — Arch. Loire Inférieure F. 691.

83. "Notre ami M. Castillon" doit être Abraham Castillon Duperron, marié à Anne-Madel. Brunaud, associé à J.-B. Donatien Terrien et à Jacques Augustin Terrien dans l'exploitation d'une caféière à la Rivière de Voldroque à Jérémie, estimée 366.000 livres (Etat des indemnités, 1832).

divers imprimés qui achèveront de vous mettre parfaitement au cours de la différence des opinions qui divisent maintenant la colonie de Saint-Domingue.

Cette longue lettre apporte à Navailles-Bonnas un écho précis des difficultés politiques dans lesquelles se débat la colonie. Elle n'est pas pour calmer les appréhensions du propriétaire résidant en France. Les Terrien continuent à soutenir le parti des colons blancs et, avec ce parti, le parti de la demi-autonomie. Les luttes politiques, qui cachent, la plupart du temps, des divergences d'intérêt, sont ardentes dans l'île. Le témoignage des procureurs, devant la nouvelle situation créée par la Révolution, est précieux. C'est une contribution à l'histoire politique de l'île dans cette année cruciale. Mais tout cela n'est guère encourageant pour le propriétaire, se demandant avec anxiété dans quel état vont se trouver ses biens.

Une nouvelle missive, datée du 8 septembre 1790, va, tout en rassurant Navailles, sur sa caféière, lui apporter quelques renseignements nouveaux.

Depuis le mois de juillet, en effet, la situation politique a évolué à Saint-Domingue. L'assemblée de Saint-Marc avait adopté l'idée d'une véritable autonomie coloniale, ou du moins, elle voulait une colonie statuant seule sur son régime intérieur. La présence de députés de Saint-Domingue à l'assemblée nationale devenait dangereuse. Et il semble bien que sur ce point, l'assemblée de Saint-Marc pensait comme le Club Massiac. Aussi, lorsqu'elle avait connu les décrets des 8 et 28 mars 1790, "concernant les futures assemblées coloniales et les droits politiques des gens de couleur", (souligné dans le texte) avait-elle ordonné aux élus de Saint-Domingue, par décret du 28 mai 1790, de "suspendre toute fonction à l'assemblée Nationale, en qualité de député⁸⁴."

Les grands blancs étaient bien partisans de réformes, mais dans la mesure où ces réformes augmenteraient leur propre autorité.

D'autre part l'assemblée de Saint-Marc se prétendant menacée par le gouverneur Peinier et la force armée avait soulevé l'équipage

84. Souligné dans le texte. Correspondance Navailles-Bonnas.

du vaisseau "le Léopard", outre son commandant, M. de la Galissonnière et s'était embarquée pour la France, les 6, 7 et 8 août.⁸⁵

Les frères Terrien annoncent ainsi la nouvelle à leur maître :

(à M. de Navailles-Bonnas, — 8 septembre 1790)⁸⁶.

...Quel aura été votre étonnement, Monsieur, en apprenant l'arrivée en France, sur le vaisseau de guerre "le Léopard", de l'assemblée coloniale proscrite par la moitié de la colonie, plainte et admirée par l'autre moitié.

La paix et la tranquillité sont parfaites en ce moment; nous ne parlons pas des divisions particulières, inséparables de la diversité d'opinions; actuellement, les détracteurs de l'assemblée coloniale sont aussi fanatiques que l'étaient ses partisans, il y a deux mois... La politique n'est pas indifférente au commerce. ...il serait aussi nuisible à la métropole qu'à la colonie que l'assemblée revint triomphante ou humiliée. Blâmer, pardonner, effacer, surtout réconcilier, voilà tout ce que l'assemblée nationale a à faire pour opérer le bien général.

Quelle sagesse politique dans cette conclusion de la part des Terrien! Surtout réconcilier, soulignent-ils dans le texte, mais malheureusement les passions politiques sont trop déchaînées en France et dans la Colonie, les intérêts trop divergents pour arriver à ce résultat.

En 1791, nous n'avons pas de lettres Terrien relatives à la situation politique dans l'île et le départ du "Léopard", signalé dans la lettre du 8 septembre 1790, est la dernière nouvelle qu'ils nous donnent de la vie politique à Saint-Domingue, au début de la Révolution.

85. Correspondance Villevalaix. Villevalaix dans ses lettres parle abondamment des brigands du "Léopard". Dans la Plaine du Nord, on les a surnommés les "crochus". Les adversaires des "crochus" et de l'Assemblée de Saint-Marc sont les "Bossus".

Le 31 août 1790, Villevalaix écrit: "Les Bossus" ne peuvent se persuader que des brigands aient l'audace de se présenter aux Etats Généraux. Les Crochus prétendent qu'ils iront avec d'autant plus de raison qu'ils ont en France de très grands Crochus qui les protégeront, d'après le vœu desquels ils ont agi ici et que, par conséquent, il n'ont voulu que le bien de la colonie."

Le 30 septembre 1790, la colère de Villevalaix contre l'assemblée n'a pas désarmé: "...L'arrivée de l'assemblée de Saint-Marc, en France, a dû faire une grande sensation aux amis du bien de cette colonie et si leurs forfaits ne sont punis sévèrement, la colonie, aux premières nouvelles, sera livrée à toutes les horreurs de la haine et de la vengeance..."

86. Correspondance Navailles-Bonnas.

Ces longs récits des procureurs à leur maître en France présentent un réel intérêt.

L'année 1790 marque un tournant important dans l'histoire politique, économique et sociale de Saint-Domingue. Elle est capitale. Elle explique toute la suite de l'histoire de l'île.

La vie politique de la colonie est transformée par la Révolution en France. Cette évolution est bien indiquée dans les lettres Terrien. Les désirs, mais aussi les fautes, les maladresses des colons, sont signalées; l'impatience des noirs et des mulâtres à s'émanciper également. Mais ces derniers ne sont pas encore aptes à exercer ces nouveaux droits. Les Terrien raisonnent comme les colons et les propriétaires blancs; leurs idées sont semblables à celles des membres du Club Massiac à Paris. De plus, leurs lettres sont l'indice des réactions du commerce devant la politique autonomiste de l'assemblée de Saint-Marc.

Les Terrien, dans leur île, ne réalisent pas pleinement l'importance des réformes édictées par la Constituante. Ils seront bientôt débordés et emportés par les événements. Ils veulent le maintien de l'ancien état de choses, le seul qui d'ailleurs à ce moment soit possible pour la prospérité de l'île, mais avec des libertés pour le commerce.

Enfin, les liens qui unissaient la colonie et la métropole allaient diminuant; les intérêts étaient trop divergents, les passions trop fortes. Saint-Domingue, en cette année 1790, commençait à se détacher de la France.

* * *

CHAPITRE CINQUIÈME

L'HABITATION SOUS L'OCCUPATION ANGLAISE

(1793—1798)

Le 18 juillet 1793, an II de la République, le citoyen NAVAILLES-BONNAS reçoit du ministre de la Marine et des Colonies, un certificat de civisme⁸⁷.

J'ai reçu le certificat de votre municipalité qui constate que vous résidez en France. Je vais prendre des mesures

⁸⁷. Correspondance Navailles-Bonnas.

promptes pour faire connaître aux administrateurs des colonies que vous avez satisfait aux décrets relatifs aux propriétés des émigrés dans les colonies et que la République doit vous compter au nombre des bons citoyens qui lui sont restés attachés.

Dans une autre lettre du 1er jour des sans culottides, an II, le citoyen Navailles-Bonnas est classé parmi les bons "Français et loyaux républicains". Il a donc donné des gages au nouveau régime pour conserver ses biens à Saint-Domingue. Navailles réside à ce moment à Bagnères-de-Bigorre et il apprend par cette même lettre la vente et la livraison de ses cafés par "La Marguerite". "Nous ne pourrions, dit cette lettre, vous en remettre le compte que lorsque nos contestations avec l'armateur, soit pour le frêt, soit pour le déficit, seront en règle." Malgré les temps troublés et l'insécurité des mers, les envois de café ont continué en 1793 de Saint-Domingue en France.

Pendant que Navailles donnait des gages au nouveau régime en France, à Saint-Domingue, un mulâtre, Lapointe devenait commandant de la garde nationale du quartier; c'était un modéré. Mais ni les blancs, ni Lapointe, ni les mulâtres ne reconnaissaient en fait l'autorité des commissaires civils envoyés par la Législative: Sonthonnax⁸⁸ et Polverel. Ils leur paraissent n'apporter que de nouveaux troubles sociaux.

88. *Sonthonnax (1763—1813)* — né le 17 mars 1763, à Oyonnax, d'une famille de commerçants. En 1789, Avocat au Parlement de Paris; en 1791, admis au nombre des avoués, près le Tribunal de Cassation. Membre très actif des Jacobins et des diverses sociétés patriotiques — collaborant aux Révolutions de Paris. Nommé commissaire civil pour Saint-Domingue, par le ministère girodin, il quitte Lorient le 22 juillet 1792. Il se présenta d'abord dans la colonie, en pacificateur et conciliateur pour faire accepter les mesures nouvelles à l'égard des mulâtres, mais en vain. Il s'appuya dès lors au cours des troubles sur les mulâtres et sur les noirs. C'est lui qui décréta l'affranchissement des esclaves, le 29 août 1793.

Avec le Général Laveaux, il combattit les Anglais et les Colons qui avaient pactisé avec eux. Obligé de s'embarquer pour la France après la reddition du Port-au-Prince, il dut y répondre avec son collègue Polverel aux accusations dont il était l'objet. Les débats de la commission d'enquête se déroulèrent de février à octobre 1795 et Sonthonnax fut acquitté.

En janvier 1796, une nouvelle mission lui fut confiée à Saint-Domingue, avec Raimond, Le blanc et Giraud. Il fut en 1796 nommé député de Lille aux 500 où il siégea parmi les républicains avancés.

Consulté sans doute au moment de l'expédition de 1803, il devint suspect au gouvernement insulaire et impérial, fut éloigné de Paris et tenu en surveillance. Il mourut le 23 juillet 1813.

La grande majorité des planteurs s'était ralliée comme l'indiquent d'ailleurs les Terrien, à l'union de Saint-Marc qui refusait d'obéir aux représentants de la Métropole. D'autre part, quand la déclaration de guerre avec l'Angleterre et l'Espagne fut connue à Saint-Domingue, en mars 1793, on n'approuva point à l'Arcahaye le ralliement de beaucoup d'officiers à l'Espagne. On n'applaudit pas davantage aux négociations que quelques colons d'aventure entamèrent à Londres, de février à juillet 1793, pour assurer à Saint-Domingue les bénéfices d'un traité d'occupation qui, sauf le mot, avait tout d'une simple capitulation. Des troupes anglaises avaient été débarquées à Saint-Marc, à quelques lieues de l'Arcahaye. Les Anglais occupèrent l'Arcahaye la veille de Noël (1793)⁸⁹. Il n'y eut guère d'opposition de la part des colons blancs. Dans ce quartier épargné au moment des troubles civils et du soulèvement des esclaves, la plantation Navailles, comme nous aurons l'occasion de le voir, ne cesse de travailler, au ralenti, il est vrai. Car si la plantation continue tant bien que mal son travail, elle devait souffrir de tous les troubles que les biens des propriétaires eurent à subir aussi bien dans les quartiers restés aux commissaires civils que dans ceux passés aux Britanniques et Montrouy passa aux Anglais.

En janvier 1794, un mois après l'occupation anglaise, Terrien aîné quitte Saint-Domingue et passe à Savannah, en Géorgie. Son frère restera dans l'île et le tiendra au courant des événements politiques survenus et de la situation de l'habitation. A son tour, Terrien aîné informera Navailles-Bonnas.

L'histoire des plantations, sous l'occupation anglaise est celle des biens vacants; les Anglais séquestrèrent toutes les plantations dont les propriétaires résidaient en France ou n'avaient pas donné signe de vie depuis un an.

Girodon qui avait succédé à Guchen, en qualité de gérant, est également passé en Amérique, à l'arrivée des Anglais. Il gérait l'habitation Navailles depuis trois ans, mais il n'a pu donner aucun détail sur la situation, la colonie étant dans l'anarchie au moment où il a pris ses fonctions. L'arrivée des Anglais a arrêté tout moyen

89. Montrouis se soumet aux Anglais en décembre 1793. (cf. C^m Chalmers, *Remarks on the late war in San Domingo* (London, 1803), 16-17).

de correspondance. Sa vie étant menacée, il s'est vu forcé de passer comme bien d'autres à la Nouvelle-Angleterre.

Gérants et procureurs, dans le désordre de ces années troubles, ne sont guère d'accord sur les quantités de café récolté et leurs lettres feront état de leurs points de vue opposés.

(Girodon à Mme de Navailles-Bonnas, à Bordeaux, le 24 thermidor, an IV)⁹⁰

...Je prends la liberté de vous écrire, Madame, au sujet d'une lettre qu'a écrit M. Terrien à votre mary et qu'il a bien voulu me communiquer, dans laquelle il lui dit que la récolte de 95 n'a produit que 41 milliers de café, mais que tous frais payés, il ne restait en votre faveur que deux mille livres. Mais il ne lui parle pas de celle de 94 qui est du même nombre et de celle de 95 qui est de près quatre-vingt; il est vray que sur cette dernière, je crois qu'il vous avait fait quelque envoi...

M. Terrien n'aurait pas dû s'en tenir à d'aussy faibles détails; ce serait pour vous une faible consolation qu'il vous eût produit des comptes, qui vous montrassent au clair l'emploi qu'il a fait de ses trois récoltes. C'est pourquoi, Madame, vous ne devez pas perdre espoir jusqu'à ce moment. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que le sieur Terrien est à la Nouvelle Angleterre avec de grands moyens et que s'il veut, il peut facilement vous faire quelque envoi; il le devrait d'autant plus qu'il doit actuellement avoir perçu une quatrième récolte, puisque l'Anglais permet aux procureurs de disposer des récoltes comme cy devant du moins jusqu'à son départ: Ce qui prouve que cela est encore, c'est que le sieur Terrien doit avoir des lettres très fraîches de son frère qui est sur les lieux, dans lesquelles il ne lui en parle nullement. Il se borne à dire, comme vous le verrez, par sa lettre, que votre habitation est en bon état...

Au départ de Girodon, il restait sur l'habitation encore cent vingt-cinq nègres, compte non tenu des recrues levées pour les régiments coloniaux. La plantation faisait assez peu de revenus, parce que les ateliers étaient continuellement détournés par les travaux de fortification. Girodon affirme dans la suite de sa lettre que l'habitation possède encore beaucoup de ressources.

90. Correspondance Navailles-Bonnas.

Quelle est la position de Terrien vis-à-vis de ce que nous pouvons considérer comme un acte d'accusation de sa gestion ces dernières années?

Plusieurs lettres ont dû être échangées entre Terrien et Navailles-Bonnas, à ce sujet; elles ont malheureusement disparu des papiers de famille. Deux ans plus tard, en 1797, Terrien se défendra des accusations portées par Girodon au sujet de la récolte de 95.

En l'an IV, ce qui préoccupe Navailles-Bonnas, c'est la question des séquestres de ses biens. Il désire obtenir la levée du séquestre. C'est pourquoi de Navailles-Bonnas, devenu le citoyen Navailles, intervient auprès de son ami Turben, commis principal au Bureau des Colonies, pour cette question des séquestres indûment mis sur ses biens et la levée des revenus perçus pendant la durée de ces séquestres.

Le Bureau des Colonies est, en effet, chargé de dresser une liste des citoyens restés fidèles à la patrie. Turben fait en sorte que Navailles-Bonnas y figure, afin que la levée des séquestres puisse être faite "avec restitution des fruits". Cette liste est remise aux agents du Directoire exécutif, délégués à Saint-Domingue. Ces deux agents sont Raymond et Sonthonax. Turben insiste en faveur de son ami Navailles, par une note qui doit être remise à Raymond et à Sonthonax:

"Voilà, citoyen, ce que j'ai cru devoir faire, écrit Turben, pour servir vos intérêts et rendre justice à votre exactitude à vous conformer à la loi⁹¹."

Par la même occasion, Turben ajoute sur cette note de recommandation, François Maillat, neveu des Segueineau et Pelevin.

Notre remise aux citoyens Sonthonax et Raymond, agents particuliers du Directoire exécutif aux Isles-sous-le-Vent⁹².

De tous les propriétaires des colonies inscrits sur la liste qui vous est remise des citoyens restés fidèles à la patrie, il n'en est aucun dont les certificats n'ont été examinés avec la plus sévère attention. Ils ont tous dès lors un droit légal aux effets légaux de leur inscription qui sont la levée des séquestres, indûment mis sur leurs biens et la levée des revenus perçus pendant la levée de ces séquestres.

91. Correspondance Navailles-Bonnas.

92. Papiers Navailles-Bonnas.

Mais comme la suspension des communications a rendu le nombre des sequestres très considérables, les opérations d'une liquidation qui ne peut être que successive, rendra inévitablement lente pour plusieurs la justice qu'ils obtiendront.

J'ai pensé pouvoir et devoir dans cette circonstance attirer l'attention sur quelques citoyens que leur empressement à se conformer à la loi et le civisme qui règne dans leurs lettres d'envoi nous fait distinguer. Ces citoyens sont :

Jean Baptiste Navailles, propriétaire de l'habitation Navailles, quartier de Montrouys, représenté par le citoyen Girodon ;

François Maillat, propriétaire de l'habitation Maillat et Roche, même quartier, représenté par le citoyen Ganipel.

Et enfin, la famille Pélevin, propriétaire d'habitations, situées aux Cayes, fond de l'Isle à vache.

Je vous demande pour eux toutes l'accélération qui dépendra de vous relativement à la levée des sequestres qui auraient pu être mis sur leurs propriétés et à la liquidation des revenus à la restitution desquels ils ont droit.

Une seconde lettre³³ est enfin adressée uniquement à Sonthonax ;

Paris, le 26 pluviôse, an IV de la République Française, une et indivisible.

Turben, au citoyen Sonthonax, agent particulier du Directoire exécutif, aux Isles-sous-le-Vent.

Citoyen,

Vous avez bien voulu me promettre que prenant en considération le civisme du citoyen Navailles-Bonnas, propriétaire d'une habitation de son nom, quartier de Montrouys et son exactitude à fournir les preuves de sa résidence, vous feriez user de célérité dans la levée du séquestre qui pourrait avoir été mis sur ses propriétés et dans la liquidation pour la restitution des revenus perçus pendant sa durée.

Trouvez bon qu'ainsi que nous en sommes convenus, j'adresse cette lettre pour vous au citoyen Girodon, son fondé de pouvoir à l'effet de vous rappeler votre promesse qui, vu l'importance et la multiplicité de vos occupations, pourrait n'être point présente à votre mémoire.

Je brûle d'apprendre que votre traversée a été aussi heureuse que je le désire et qu'il est à désirer pour le bien de la colonie.

Salut et fraternité.

33. Papiers Navaille-Bonnas.

En l'an V, le citoyen Navailles-Bonnas (Jean-Baptiste) reçoit du ministre de la Marine et des Colonies un nouveau certificat de résidence en France. Navailles-Bonnas est toujours porté sur la liste des citoyens restés fidèles à la patrie. "Je vous invite, dit la lettre⁹⁴ à m'indiquer la colonie où sont situées vos propriétés, ainsi que le nom de votre gérant."

Tout est donc mis en œuvre afin que Navailles-Bonnas ne souffre pas trop longtemps du séquestre. Mais quelle est la situation de l'habitation durant ces années?

Nous n'avons pas trace de correspondances entre Terrien et Navailles de 1794 à 1796.

C'est seulement par une lettre de mai 1796 que Terrien aîné donne de ses nouvelles de Savannah et les lettres de 1796 et 1797 vont nous apprendre quelle a été la situation à l'Arcahaye et sur la plantation durant l'occupation anglaise.

La première lettre est du 31 mai 1796. A Savannah, Terrien est inquiet sur son sort futur. Il vient de recevoir des lettres de son frère. Ce dernier vient de passer six semaines sur la plantation Navailles, sa santé est délabrée et il a dû faire deux voyages. L'habitation est en bon état; les nègres continuent à travailler avec ardeur, mais cette situation ne semble pas devoir se prolonger.

Le revenu de 1795 a été de 41 milliers de café et le résultat du compte de l'année de 2.000 livres en faveur de Navailles. Maigre résultat en vérité, mais qui s'explique si l'on songe aux détournements continuels des nègres qui rendent les récoltes très médiocres et qui nécessitent de nouvelles dépenses.

Terrien aîné dépeint sa propre situation sous un jour très noir; il doit exagérer, car si nous en croyons Girodon, il mène une vie facile et il a de l'argent. Il s'agit pour lui d'apitoyer sur son sort le lointain propriétaire susceptible de réclamer des comptes précis. Il pense s'établir à Charleston dans la Caroline du Sud et il offre ses services à Navailles et à ses amis.

Des nouvelles plus précises sur la situation de la colonie et de la plantation seront données à Navailles par la lettre du 20 janvier 1797.

Les intérêts de Navailles sont toujours entre les mains de

94. Papiers Navailles-Bonnas.

Terrien jeune, mais les revenus deviennent de plus en plus modiques et il est difficile de les faire parvenir en France. Le sequestre mis sur les biens n'arrange pas les choses, le désordre est général:... "Là comme ailleurs, en Amérique, comme en Europe, il se passe d'étranges choses. *Pillage!* semble être devenu le mot de ralliement de tous les partis, de tous les pays, au moins de la grande majorité des individus" écrit Terrien aîné⁹⁵.

Le précis historique⁹⁶ comme les lettres de Terrien nous donne des renseignements intéressants. "Dès le 24 juin 1795, dit le précis historique, en exécution d'un acte du Parlement d'Angleterre... le général Williamson avait réglé que les biens des absents seraient administrés par des proposés du gouvernement anglais.

Le 26 septembre suivant, par une nouvelle proclamation, il avait distingué les absents valablement représentés de ceux qui ne l'étaient pas et il voulait que les biens des premiers continuassent d'être gérés par leurs fondés de procuration à la charge d'en rendre compte à l'administrateur général.

Les biens des absents qui justifieraient de leur résidence en pays anglais, neutre ou ami furent affranchis de ce séquestre... La paroisse de l'Arcahaye résistait à l'exécution de ces ordonnances..."

De son côté, Terrien décrit la situation à l'Arcahaye durant l'occupation anglaise à son maître en France, dans des termes à peu près semblables, mais cependant avec plus de précision.

Les Anglais, dès qu'ils se sont emparés de l'Arcahaye, fait connaître le Procureur, ont pris une ordonnance séquestrant revenus et propriétés des absents qui ne prouveraient pas leur résidence en pays anglais, allié ou neutre. Cette ordonnance déposait même les procureurs fondés. Cette clause ayant fait murmurer les procureurs qui menaçaient de quitter la colonie si on détruisait les seules causes qui les y retenaient, l'ordonnance fut remplacée par une autre avec des changements. Mais l'esprit même de l'ordonnance n'était pas changé, l'Anglais maintenant la séquestration des revenus, mais les habitations étant laissées à ceux qui avaient des

95. Correspondance Navailles-Bonnas.

96. *Précis historique des Annales de la Colonie française de Saint-Domingue, depuis 1789 à l'année 99.* Manusc. anonyme — (2 vol. in. 8°), Arch. de la Vienne dépôt 102.

pouvoirs en règle des propriétaires. Ces procureurs devaient verser les produits à des époques fort rapprochées dans les caisses d'administrateurs nommés à cet effet.

Cette ordonnance, déclare Terrien, eut son effet dans toutes les paroisses possédées par les Anglais, excepté l'Arcahaye, où elle manque le sien en partie. Les intrigants, les protégés des Anglais n'étaient pas contents. Aussi décidèrent-ils d'affermir toutes les habitations des absents. Mais ces habitations ne furent pas affermées régulièrement, c'est-à-dire par criées. Elles furent affermées par des intrigants à d'autres intrigants, en sorte que telle sucrerie de 100.000 livres de revenu net est affermée pour 50 ou 55.000 livres. C'est ainsi que Terrien signale trois sucreries valant 150.000 livres chacune affermées toutes trois 150.000 livres.

Un M. Esten⁹⁷, secrétaire du général anglais, commissaire départi pour cette opération, s'adjuge trois sucreries. D'après l'ordonnance, il n'aurait pu en avoir qu'une seule et même aucune suivant l'esprit de l'ordonnance et en raison de sa qualité.

Quelle va être la conclusion de ce pillage pour les propriétaires ?

"Les sucreries de l'Arcahaye ont seules provoqué cette opération par leur importance", mais la loi étant générale "elle y a englobé les cafeteries, accessoire modique par leurs revenus amoindris et réduits à moins encore par les dépenses extraordinaires, impositions qu'on établit toujours en raison du nombre des nègres et non en raison de leurs revenus actuels⁹⁸."

Pour l'habitation Navailles, Terrien jeune se présente comme fermier :

..Mon frère a eu la bonne idée, comme je m'y attendais, de se présenter pour fermier, surtout pour que les malheureux nègres à qui nous avons inspiré beaucoup d'attachement, de considération, de confiance, n'eussent point affaire à des visages nouveaux.

L'opération annoncée, mon frère se rend vite sur les lieux et voicy le résultat du compte qu'il m'en rend par sa lettre du 9 novembre. Je vous ferai grâce de toutes les indignités et infamies qui précédèrent et eurent lieu dans le cours de cette

97. A l'Arcahaye, le secrétaire du commandant en chef, James Faten, fit rendre le 14 août 1798, une ordonnance qui mettait à ferme pour 7 ans, tous les biens d'absents, sans distinction.

98. Correspondance Navailles-Bonnas.

infâme opération où assistèrent toutes sortes de commissaires et un essaim d'aspirants à des fermes. L'esprit et la lettre même de cette ordonnance favorisant les parents présents des propriétaires absents, il demanda la ferme des mineurs Seguineau pour M. d.d.L.r. qui est sur les lieux, celle de l'habitation Maillat et Roche pour M. Comte, parent du premier et fit valoir de fortes raisons pour demander la ferme des autres habitations pour nous-mêmes. Toutes étaient promises et arrêtées d'avance; on le dit positivement à mon frère et il n'y eut d'amendement qu'en raison de la manière vigoureuse dont il parla. Tant il y a que ...l'habitation Pierre Seguineau a été affermée 15.000 livres (argent de Saint-Domingue, bien entendu), au colonel Joynson, anglais.

Maillat et Roche, 12.000 livres au colonel anglais Alen.

Jean Seguineau, 6.000 livres à un officier français homme d'honneur, habitant de Saint-Domingue, qui mérite beaucoup par tout ce qu'il a fait pour son pays; mon frère a taché en vain de faire avoir celle-là à M.d.d.L.r. encore.

Celle des mineurs Seguineau lui a été donné à 7.000 livres, enfin mon frère obtint la vôtre à 5.000 livres, quoique promise à un M. Forbis, frère d'un négociant à la Jamaïque, à qui on insinua de se désister de ses prétentions, par suite du mécontentement que témoigna hautement mon frère à qui son concurrent offrit un partage ou société que mon frère rejeta et il l'eut seul.

Ces fermes sont pour cette année, terme insignifiant⁹⁹... grands événements qui surviendront bien avant ce laps de temps écoulé¹⁰⁰.

A cette date, Terrien jeune a donc pu sauver l'habitation et il en demeure le fermier. Un document¹⁰¹ particulièrement intéressant, va, par une analyse minutieuse, nous renseigner sur la situation de l'habitation Navailles, en 1796, c'est-à-dire sous l'occupation anglaise.

Ces documents consistent en un bail et en deux inventaires.

Bail et inventaire nous donnent d'abord le nombre des nègres restés sur la plantation, ainsi que leur nom et leur origine. C'est tout le problème de la main-d'œuvre qui se trouve ainsi posé à une date où la situation est fort confuse à l'Arcahaye.

99. Illisible dans le texte.

100. Correspondance Navailles-Bonnas.

101. Dépôt des Papiers publics des Colonies, Saint-Domingue. Domaines, administration anglaise. Archives de la France d'Outre-Mer, C 8 D 1.

A la veille de la Révolution, le nombre des esclaves a varié de 148 à 150. En 1796, il n'est plus que de 122, se décomposant ainsi:

Nègres.....	43
Négresses.....	64
Négrillons.....	4
Négrittes... ..	11

122

L'habitation étant proche des camps, il est certain que plusieurs nègres doivent être occupés aux corvées fort nombreuses.

L'état-civil de tout l'atelier, âge, race, emploi, figure dans les documents.

Les créoles sont au nombre de 50. La proportion des diverses races est la suivante:

Arada.....	16	Dangoua.....	3
Congo.....	13	Taqua.....	2
Nago.....	9	Mondingue.....	1
Ibo.....	8	Mina.....	1
Cocotoly.....	4	Adia.....	1
Bambara.....	3		

Les éléments de l'atelier sont assez variés. La race dominante est celle des Arada et des Congo. Ces races dominaient sur les plantations du 18e siècle. Les Nagos, Cocotolys et Arada venaient de la Côte-d'Ivoire, le grand pays de traites pour Saint-Domingue. La plupart d'entre eux devaient avoir été achetés avant 1790.

Pour connaître la force réelle de l'atelier, en 1796, il nous faut examiner l'âge des noirs, la proportion des noirs âgés de moins de 20 ans, des noirs âgés de 20 à 50 ans, des vieillards.

NOIRS AGES DE MOINS DE 20 ANS

AGE	Hommes	Femmes	Total
0- 5	3	8	11
5-10	2	2	4
10-15	5	5	10
15-20	2	5	7
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	12	20	32

NOIRS AGES DE 20 à 50 ANS

20-25	3	14	17
25-30	2	1	3
30-35	5	1	6
35-40	2	5	7
40-45	3	2	5
45-50	5	9	14
	—	—	—
	20	32	52

NOIRS AGES DE PLUS DE 50 ANS

50-55	2	2	4
au delà de 55	14	20	34
	—	—	—
	16	22	38
TOTAL GENERAL	48	74	122

Le nombre total de 122 ne doit pas faire illusion. Sur 122 noirs, il n'y a environ que 22 hommes et 37 femmes en état de travailler et encore faudrait-il déduire de ce chiffre quelques infirmes. Il n'y avait pas plus d'une quarantaine de travailleurs en 1796 sur l'habitation Navailles. Et les espoirs de renouveler l'atelier, sans faire appel à une main-d'œuvre étrangère étaient assez minces: 10 hommes et 16 femmes en état de procréer étaient seulement présents sur la plantation. Quand on connaît aux Antilles le pourcentage de la mortalité infantile, il est permis de dire que l'atelier ne pouvait se renouveler de lui-même.

Dans la liste des nègres figurent quelques spécialistes: d'abord les deux commandeurs, un jeune charpentier créole, un cuisinier congo. C'était ceux d'ailleurs dont le prix d'estimation était le plus élevé, de 1500 livres à 2500 livres, en 1796. Les esclaves dans la force de l'âge sont estimés à la même époque, de 1000 à 2000 livres. Ce sont les créoles qui sont estimés le plus cher. Les places de confiance sont occupées par des créoles, notamment celles de com-

mandeurs. Au delà de 60 ans, les prix sont dérisoires et tombent à 5 livres.

Entre 1788 et 1796, soit presque dans l'espace de 10 ans, l'effectif n'a baissé que de 26 unités. Mais en fait, il faudrait connaître l'âge des noirs présents sur la plantation en 1788, pour tirer une conclusion, car nous avons affaire à un atelier qui a beaucoup vieilli et qui ne s'est que très peu renouvelé. Très vraisemblablement, la quarantaine de vieillards que nous trouvons en 1790 vivait déjà sur la plantation en 1788.

La diminution de l'effectif peut s'expliquer par la mortalité et la dénatalité, mais nous n'avons pas d'éléments de comparaison entre 1788 et 1796 et nous ne pouvons émettre que des hypothèses.

Pour la culture, le bail nous donne la situation de la plantation en 1796. Par comparaison avec 1788, la situation en 1796 est lamentable.

Il y a seulement 10 carreaux plantés et 100 carreaux qui étaient auparavant en culture sont maintenant en halliers. Le revenu possible, d'après les experts qui dressent l'inventaire, n'est plus que de 20 milliers de café. Mais la culture nécessite autant de frais que si elle rapportait 100 milliers de café. N'oublions pas qu'avant la Révolution, la plantation Navailles rapportait dans les 80 à 85 milliers de café et que, même Therrien avait intérêt, en 1796, à déprécier la valeur de la terre. Toujours est il que les revenus sont infimes; la main d'œuvre, comme nous venons de le voir, très faible, ne peut suffire à l'exploitation de la terre.

De plus, l'habitation est exposée aux brigands, il faut du personnel pour se tenir sur la défensive et la proximité des camps entraîne des corvées nombreuses d'où un appel à la main-d'œuvre noire, main-d'œuvre qui fait défaut à la culture.

La situation n'est guère brillante pour la maison Terrien frères et Castillon¹⁰² qui afferment la plantation pour 7 ans, du 24-X-96 au 24-X-1803, au prix de 5.000 livres par an, somme dérisoire.

L'estimation des meubles, des animaux et des bâtiments fait aussi ressortir une situation peu brillante.

102. Il s'agit de Castillon-Dyperron, fils d'un négociant bordelais, associé à Therrien, qui écrivait encore à M. de Navailles, en l'an VII (cf. lettre de Navailles au Chef de Batailles Navères — 15 pluviôse, an X — Domaines C. 43/D 33).

Voici ce qu'énumère l'inventaire:

MEUBLES

8 grands fauteuils garnis en cuir.	100
2 canapés dans le plus mauvais état.	
2 tables marbres avec leur pied doré.	825
2 grandes glaces au dessus.	
4 vieilles tables en bois de sap.	33
2 vieilles armoires très mauvais état.	100
3 bois de lit en bois de sap.	
2 paillasses.	120
1 mauvais matelas.	
1 vieux bureau en bois du pays.	20
5 vieilles chaises de paille.	15
7 bats (?) en mauvais état.	100
36 sacs en médiocre état.	144
2 vieux moulins incapables de servir.	180

Ce mobilier paraît assez simple. La plupart des objets sont en "bois de sap", quelques-uns en bois du pays et l'ensemble laisse l'impression d'une vie assez rustique.

Les animaux ne sont guère nombreux en 1796; il reste 6 mulets en bon état, estimé chacun 500 livres et 7 mulets vieux estimés 200 livres, plus un vieux cheval, estimé 200 livres.

Les bâtiments comprennent:

BATIMENTS

1 grande case (9 chambres ou cabinets) couverture mauvais état.	8.000
1 hôpital avec la cuisine, ensemble.	2.000
1 petit pavillon en maçonnerie.	800
1 magasin à café.	3.300
1 magasin à grain, couverture mauvaise.	1.500
1 moulin octogone.	5.000
4 cases à nègres (grandes et petites).	6.000
1 case à l'économe.	1.000
1 écurie "en maçonnerie plaine".	2.000

La grande case était importante puisqu'elle comprenait 9 chambres ou cabinets, mais la couverture en mauvais état laisse supposer que des réparations n'avaient pas été faites depuis longtemps. L'économe gérant avait sa case. Pour les noirs, 4 cases, grandes et

petites, un hôpital avec cuisine. Enfin, pour l'exploitation de la plantation, un moulin, un magasin à café, un magasin à grain et pour les animaux, une écurie.

Cette énumération nous laisse l'image d'une plantation qui dut être importante.

La conclusion de l'inventaire de 1796 est fort pessimiste. Il faut entretenir un grand nombre d'employés pour maintenir les nègres et les mettre en état de défense contre ceux qui sont insurgés.

Le dépérissement de la plantation est inéluctable¹⁰³ car la terre se dégrade chaque jour, les cafés dépérissent annuellement sans qu'on puisse les remplacer.

Terrien reste cependant par nécessité optimiste. Ne se félicite-t-il pas d'avoir sauvé la plantation et d'en demeurer le fermier. Les deux frères prennent bien soin de faire savoir au propriétaire qu'ils ne poursuivent aucun objet de spéculation.

Pourtant "*celle ferme, quoique seule nous aidera nous aidera un peu dans nos dépenses icy et il pourra en revenir quelque chose à M. de Navailles*"¹⁰⁴.

On ne promet pas grand'chose au propriétaire, n'a-t-on pas essayé de sauver tout ce qui pouvait être sauvé et n'est-il pas heureux qu'un Terrien ait pu se maintenir à la tête de l'habitation? Que serait devenue l'habitation si d'autres eussent été fermiers? D'autant plus que Terrien jeune qui était procureur d'autres habitations n'a pu conserver que l'habitation Navailles. Les revenus évidemment seront modiques et les dépenses étant donné les temps actuels plus ou moins fortes. D'autre part, Terrien aîné conseille à son maître de se faire délivrer un certificat de résidence en pays allié ou neutre et non en guerre avec l'Angleterre, car l'ordonnance est toujours maintenue qui dit que les habitations et les revenus

103. La plantation de nos jours, d'après une lettre du frère Lucien-Joseph du Collège Saint-Louis, à Port-au-Prince, qui, à notre demande, a fait une excursion sur les lieux mêmes où s'élevait au 18^{ème} siècle, la caféière Seguineau-Navailles, n'est plus qu'une région abandonnée et sans culture. "Cette région que l'on soupçonne avoir été très riche est en marche vers la désolation," écrit-il.

"Des ruines occupent la crête (1120 mètres)". Une chapelle a été édifiée sur l'emplacement de l'habitation et cette "chapelle, le presbytère, les dépendances ont été édifiées au débris des pans de murs qu'on a trouvés sur les lieux." (Lettre du 25 juin 1951). Quelle désolation, sur cette terre riche et fertile, laissée à l'abandon depuis l'occupation anglaise jusqu'à nos jours!

104. Souligné dans le texte.

seront laissés à la disposition des procureurs qui justifieront de la résidence des propriétaires en pays allié ou neutre. Terrien enfin s'efforce de se justifier au sujet des récoltes antérieures, vis-à-vis des accusations de Girodon, le gérant, d'autant plus que Navailles veut être renseigné exactement, sa situation financière en France semble à cette époque assez difficile. Il a demandé des précisions à Terrien sur les 2.000 livres de l'année 1795 et il s'étonne que ce dernier ne parle pas de la récolte de 1797. Or, la récolte de 1796 n'a pas été encore faite, mais les 2.000 livres ne sont pas le solde dû de l'année 1795 seulement, mais dû au 31 décembre 1795 et résultat de toutes les années précédentes.

Et Terrien s'engage dans de longues explications assez confuses, mais que le propriétaire en France devra accepter.

(à M. de Navailles-Bonnas, Savannah, 30 janvier 1797)¹⁰⁵.

Je vous ai envoyé une note des revenus et de leur emploi, de 1791 à 1795, aussi une note de notre position avec l'habitation. Je vous donne de nouveau cette dernière...

Au 31 décembre 1791, il était dû à l'habitation 2.392 livres, porté au compte de 1792, dont le résultat était 2833 livres dû par l'habitation, porté à celui de 1793, 31 décembre.

A cette époque, l'habitation était débitrice de 2805 livres porté au compte de 1794, dont le résultat était encore 5253 livres, à quoi je dois supposer qu'il y aura quelque chose à ajouter à votre crédit pour 1796; indépendamment de vos revenus, je comptais bien vous faire des remises du prix de plusieurs de vos nègres enrôlés dans les corps noirs qu'on devait payer à raison de 2.000 livres pièces, mais ce paiement a été éludé à l'aide de divers prétextes.

Débiteur ou crédeur, à mon arrivée sur ce continent, je vous aurais envoyé quelques secours si j'avais été en situation de pouvoir le faire. Mais quelques moyens m'étant parvenus au moment où votre dernière lettre est venue me témoigner vos besoins urgents, je me suis immédiatement décidé à l'envoi d'un petit secours... ayant été bien embarrassé pour vous le faire parvenir sûrement... Aussi ai-je saisi avidement l'occasion rare d'un bâtiment directement d'icy pour Bordeaux, que je fais consigner à M.B.R.Y. et expédier par un négociant de ma connaissance, M. William Belilar: je lui ai compté icy 500 piastres gourdes¹⁰⁶, pour vous

105. Correspondance Navailles-Bonnas.

106. La piastre gourde vaut 8 livres 5.

être payées à Bordeaux, en 500 piastres gourdes d'Espagne ou autres, monnaie d'or ou d'argent à votre satisfaction. Je joins icy son obligation assez bien motivée, je crois, pour n'avoir aucun schisme à craindre. Il doit me produire votre reçu dans six mois, mais je désire que vous soyez le premier à m'annoncer réception de cette petite somme. Elle serait du double, du triple plus fort, si je ne consultais que mes désirs. Mais voicy en peu de mots ma situation icy. Une famille assez nombreuse à soutenir, point d'autres moyens que le travail de mes nègres, dont j'ai déjà perdu deux, morts, un troisième péri dans un incendie qui a eu lieu icy, le 26 novembre qui a détruit la moitié de cette ville et un magasin de marchandises que je fais tenir où j'ai sauvé beaucoup et perdu pour 700 gourdes, beaucoup aussi en raison de ma situation actuelle.

Du reste, de belles espérances d'une habitation encore toute neuve à Saint-Domingue, de mes travaux sans relâche, au moyen de capitaux assez considérables que mes amis mettent en refuge dans mes mains, en me disant de les faire valoir pour notre avantage commun. Cette position trop vraie ne me permet pas de suivre mon inclination nouvelle.

En attendant, à pouvoir faire encore quelque chose de plus pour vous, Monsieur, il serait d'une satisfaction bien douce pour moi, de savoir que ce petit secours vous en ait fait éprouver. Il vous va par, la goëlette Salty de Boston, capitaine Lewis, expédié de Savannah, par M. William Belilar, signataire de l'obligation ci-jointe. Par ce même bâtiment, j'expédie la première lettre.

Quelques mots ajoutés dans cette missive sur Sonthonax et Raymond qui confirment le point de vue des Terrien à l'égard des réformes accomplies par ces derniers dans l'île. Sonthonax a aboli l'esclavage le 29 août 1793, et Terrien, comme beaucoup d'autres, considère toujours le maintien de l'esclavage comme le fondement de la propriété à Saint-Domingue. D'ailleurs, les colons blancs de Saint-Domingue, bannis, déportés, expatriés et réfugiés aux États-Unis, n'ont cessé de protester contre Sonthonax "ce délégué parjure"¹⁰⁷.

Et Terrien est outré de ce que Navailles ait confié ses intérêts à Sonthonax:

107. Archives Nationales A.F. D XXV, 59, 69.

Vous parlez de vos intérêts recommandés aux commissaires S^r et R^{di}^{os}. Dieu préserve vos propriétés et vos personnes d'avoir rien de commun avec ces individus ou autres qui peuvent leur ressembler! C'est assez vous en dire.

Terrien termine enfin sa lettre comme toujours par des paroles d'espoir. Ne fut-il pas d'ailleurs toujours optimiste, même dans les mauvais moments!

Ce que nous vous dirons de plus consolant pour le moment, c'est que par la situation actuelle des choses à Saint-Domingue, il y a peu d'appréhensions à avoir pour la destruction de vos propriétés et que si la paix rendait demain ce pays à la France, et que la France y envoyât des gens qui voulussent réellement conserver, elle serait conservée et quoique sans terre vierge encore, pourrait être remise en état de vous donner de belles rentes. Quelque ingrat que soit le travail de régénérer de vieilles terres dans les cafféteries, nous l'entreprendrons avec plaisir et succès dans la partie basse de votre habitation, son local aidant naturellement à ce travail.

Messieurs Seguineau neveux ont deux habitations contiguës, une assez jeune encore, une autre absolument neuve, toutes deux ensemble d'un produit immense qui a dû laisser à Messieurs Magnas de grands moyens de leur faire des remises.

Je crois n'avoir plus rien à vous dire et pouvoir terminer icy cette longue conversation...

— P.S. 30 janvier.

J'ai des lettres de mon frère, jusques au 28 du mois dernier; il ne me dit pas un mot des habitations, signe qu'il n'y a rien de nouveau absolument.

Le capitaine Lewis (prononcer Louis) part demain. Il est chargé d'acquitter l'obligation ci-jointe. Puisse-t-il vous l'apporter en quarante jours, vous trouver en bonne santé et me rapporter bien vite de vos nouvelles.

En somme, l'habitation Navailles ne semble pas avoir trop souffert de 1793 à 1798, pendant l'occupation anglaise. Si les revenus sont à peu près insignifiants, le propriétaire peut se consoler en songeant que ses biens continuent à demeurer en sa possession, grâce aux frères Terrien. Cependant, si le capital est intact, les re-

103. Sonthonax et Raymond.

venus seraient les bienvenus pour Navailles qui est dans une position financière précaire.

Cette période voit la demi-désorganisation de tous les ateliers. Mais on tenait tant bien que mal. On se soutenait pour atteindre la paix générale. La fièvre jaune et Toussaint-Louverture harassèrent les Anglais. Le général Maitland, commandant en chef, reçut des instructions précises pour traiter avec Toussaint et Rigaud, alliés aux Anglais¹⁰⁹. La convention d'évacuation ratifiée par Toussaint, le 2 mai 1798, remettait entre ses mains tous les quartiers de l'ouest qui avaient jusque là résisté à ses attaques, dont l'Arcahaye. Le 9 mai, Dessalines, un des généraux de Toussaint, prenait possession de l'Arcahaye. L'administration des biens d'absents passe aux mains des agents de Toussaint et la plantation Navailles fut séquestrée.

C'est la dernière image que nous ayons de la plantation. Nous sommes en 1798; la question de Saint-Domingue est loin d'être réglée et c'est au fils de Jean-Baptiste de Navailles-Bonnas qu'il appartiendra de liquider la situation. Pour lui, un seul problème se posera: celui de l'indemnité à toucher. La France aura alors abandonné une magnifique partie de son empire colonial aux Antilles.

CHAPITRE SIXIÈME

LA QUESTION DE L'INDEMNITÉ

Une grosse lacune apparaît dans la documentation, à partir de 1797, jusqu'en 1823, c'est-à-dire jusqu'au moment où se pose la question de l'indemnité.

Une lettre datée de Bordeaux, du 6 septembre 1825, adressée à Navailles-Bonnas, à Larreule, par sa sœur, Mme de Roll, définit assez bien l'état d'esprit des anciens propriétaires de Saint-Domingue:

Je n'entends parler d'autre chose ici, mon cher ami, que de ce que les propriétaires colons espèrent retirer de l'indem-

¹⁰⁹. Montrouis est évacué par les Anglais en décembre 1797. — Précis historique des Annales, ms. I, 302.

nité de Saint-Domingue, au point que j'en ai la tête tournée. Les uns ont de hautes prétentions, les autres ne comptent que sur très peu de chose. Dans tous les cas, il faut toujours se mettre en règle, en réunissant autant que possible, toutes les pièces qui assurent nos droits. D'abord le testament de mon oncle qui doit désigner sous quel nom l'habitation léguée à ma mère était connue, les comptes que tu peux avoir des revenus des deux années de jouissance qu'elle a eue, de la nature de ses revenus, l'état du nombre de nègres et les autres renseignements extérieurs à la mort de mon oncle... enfin, mon ami, ne néglige rien pour pouvoir faire à temps nos justes réclamations...

Le 21 novembre 1825, le Directeur du bureau créé pour l'exécution de l'ordonnance royale du 1er septembre 1825, demande à Navailles-Bonnas des précisions sur "ses propriétés rurales et urbaines", à Saint-Domingue.

Très suggestive est la copie de la réclamation adressée au Directeur de la Cour des Comptes, de la main même de Navailles-Bonnas.

Elle est datée du 7 décembre 1825 et est adressée à M. Vante¹¹⁰, directeur de la Cour des Comptes, sous le couvert du Ministre des Finances.

Monsieur Joseph Henri Maximilien de Navailles-Bonnas, demeurant à Larreule, canton de Maubourguet, département des Hautes-Pyrénées, a l'honneur d'exposer à Messieurs les membres composant la commission d'indemnité pour les colons de l'île Saint-Domingue, que dame Françoise Séguineau, sa mère, possédait à l'île Saint-Domingue, une habitation avec toutes ses dépendances et la moitié d'une maison en sa qualité d'héritière de feu Monsieur Pierre Séguineau, son oncle paternel, suivant le testament de ce dernier qui a eu lieu sous la date du 18 mai 1789, au rapport de Maître Barberet, notaire à Bordeaux — que ladite dame Séguineau est décédée le 14 juillet 1822, à la survivance de quatre enfans, du nombre desquels est l'exposant, après lui avoir légué par préciput le quart de tous ses biens, suivant son testament au rapport de Maître Bascle, notaire à Larreule, sous la date du 11 octobre 1813 — que M. Auguste de Navailles-Bonnas, autre fils de ladite dame Séguineau, est

110. Vante (ou Wante) était un ancien ordonnateur de la Marine à Saint-Domingue.

décédé le 17 mai 1825, sans descendans, après avoir disposé de tous ses biens en faveur de l'exposant, suivant son testament au rapport de Maître Bascle, notaire, sous la date du 20 août 1822; par cet ordre, l'exposant a droit à la succession de sa mère, savoir: au quart par préciput et ensuite à la part cohéritière et à celle qui revenait au dit feu M. Auguste de Navailles-Bonnas, son frère.

A l'appui de sa demande, il présentera:

- 1o — le testament de feu M. Pierre Seguineau;
- 2o — l'acte de décès de feu dame Seguineau, sa mère;
- 3o — le testament de la dite dame Seguineau;
- 4o — un acte de notoriété qu'il était le fils et héritier de ladite dame

Séguineau.

L'exposant désirant profiter du bénéfice de l'ordonnance royale sous la date du 1er septembre 1825, forme sa demande pour obtenir l'indemnité qui pourra lui revenir sur les biens que feu sa dite mère possédait dans l'île Saint-Domingue, en vertu des titres plus haut relatés dont le détail suit:

- 1o — l'habitation est située dans la partie de l'ouest de l'île de Saint-Domingue;
- 2o — elle est sise à la Nouvelle Saintonge, paroisse de l'Arcahaye;
- 3o — elle est connue sous le nom de Pierre Seguineau aîné;
- 4o — il réclame comme héritier de dame Françoise Claire Séguineau.
- 5o — le gouvernement concéda aux Seguineau frères il y a quatre-vingts ans¹¹¹ une grande partie de terrain, c'est là que se formèrent les quatre habitations de la famille dont la précitée fait partie, on ignore le nombre de carreaux de terre et ses abornemens.
- 6o — L'habitation est une cafféière.
- 7o — L'atelier se composait, en 1791, de cent cinquante nègres travaillant;
- 8o — On ignore la nature des moulins;
- 9o — Il y avait sur l'habitation en 1791 soixante mulets.
- 10o — On ignore le nombre des cabrouets à mulets ou à bœufs.
- 11o — On ignore le nombre des bêtes à corne.
- 12o — L'habitation a produit, en 1789, cent vingt cinq mille trente deux francs d'après les lettres de Terrien frères, chargés de procuration de Françoise Claise Seguineau à Saint-Domingue. On porte la valeur de l'habitation à huit cent mille francs.
- 13o — Le magasin ou l'embarcadère, servant d'entrepôt pour les caffés de l'habitation précitée est situé au lieu du Monrouis. On ignore sa distance de l'habitation.

111. Soit vers 1745.

140 — Les documents consistent dans le testament précité de feu Pierre Seguineau aîné et dans les lettres de M.M. Therrien frères, chargés de procuration pour ladite habitation à Saint-Domingue.

Feu Pierre Seguineau a aussi donné et légué par ledit testament précité à Françoise Claire Seguineau, épouse de M. Jean Baptiste de Navailles-Bonnas, la moitié de la grande maison qui est située vis-à-vis des prisons de la ville de Saint-Marc, commune et indivise entre lui testateur et les enfans de feu Pierre Seguineau jeune décédé, secrétaire du roi.

Navailles-Bonnas,

à Larreule, canton de Maubourguet, département des Hautes-Pyrénées, ce 9 septembre 1825.

La valeur de la plantation, d'après Navailles-Bonnas, paraît légèrement gonflée. Un capital de 800.000 francs rapportant 125.032 francs, cela donnerait environ un intérêt de 15%.

Dans une seconde lettre, adressée toujours à M. Vante, Navailles-Bonnas précise le montant annuel en denrées: "an 1788: 85.832 milliers de café — en 1789: 95.322 milliers de café" — ainsi que le nom sous lequel l'habitation était connue: "Sous le nom de Pierre Seguineau aîné, jusqu'en 1789, époque de sa mort, puis sous celui de Navailles-Bonnas, parce qu'elle fut léguée par Pierre Seguineau jeune, à sa nièce, Claire Françoise Seguineau, épouse de M. Navailles-Bonnas". Il ajoute: "on ne connaît ny les abornemens ny les noms des voisins, mais on pense que les voisins sont les trois autres habitations Seguineau."

Navailles-Bonnas renonce, en 1826, à se rendre lui-même à Paris comme il avait pensé le faire un moment et charge de ses intérêts M.M. de Jonquière et Augé, dont l'un avait été chef de bureau au ministère de la Marine. "La commission est de 2% de ce qui reviendra aux colons", qui chargeront ces derniers de leurs intérêts.

Pour obtenir plus facilement satisfaction, Navailles fait appel à son ami, M. Ducasse de Horgues, député des Hautes-Pyrénées, son "ami intime", lié avec plusieurs membres de la commission.

En 1827, une grave confusion se produit. Les fondés de pouvoirs sont informés que, se basant sur les archives de Saint-Domingue, une Mme veuve Seguineau, à Paris, a également des droits. En réalité, la preuve se fait bientôt qu'il s'agit d'autres Seguineau, étrangers aux Seguineau-Navailles.

En 1827, toujours, de nouvelles difficultés. On exige l'acte de décès de Pierre Seguineau. De Navailles écrit: "...Je n'ai que les lettres des frères Terrien... fondés de ma mère à Saint-Domingue... sur la quantité de revenus que ferait l'habitation dans les années les plus rapprochées de celle de 1789... j'ai oui dire qu'ils étaient morts aux États-Unis, en 1794¹¹²; mais encore veut-on que je fasse légaliser leur signature, chose impossible..."

Des difficultés de famille également, le cousin de Guilhemauson, de Bordeaux, demande 1.000 frs. en sus des dixièmes de la créance, même davantage d'après une lettre de Seguineau'Lognac qui, cousin lui-même de Navailles, semble s'être entremis entre les deux parties: "...J'ai vu M. de Guilhemauson... il élève prétentions en capitaux et intérêts à 57.492, savoir: 26.133 de capital et 31.359 francs les intérêts, qu'il fait partir de la paix d'Amiens. D'après eux, le 10e en vertu de la loi, représenterait la somme de 5.749 francs... vous êtes passible de ce droit sur vos biens de France ...si vous voulez en finir pour six mille francs, il pourrait y souscrire afin d'éviter toute discussion ultérieure..."

Le 7 février 1827, l'affaire n'est guère avancée. De Jonquière et Augé, chargés des intérêts de Navailles-Bonnas font connaître le numéro d'inscription de la demande d'indemnité, c'est 3.145. — "L'on en est à peine au no 1450... nous craignons comme vous que le gouvernement d'Haïti ne paye pas les 4 derniers cinquièmes de l'indemnité; mais si cela a lieu, nous espérons que le gouvernement français y suppléera en tout ou en partie."

Le 23 mars 1828, l'intervention du préfet des Hautes-Pyrénées, M. Johan, qui informe Navailles-Bonnas qu'après bien des perquisitions, il a découvert à Nantes Mme Fleury, sœur des frères Terrien, morts l'un près Jérémie, à Saint-Domingue, l'autre aux États-Unis; "elle-même aurait besoin des extraits mortuaires que vous désirez". Mais M. le Préfet ajoute, sur un petit carré de papier: "Je crois que Mme Terrien a les extraits mortuaires, mais qu'elle a peu de réclamations contre la fortune de ses frères. Ceci entre nous..."

La situation est plus claire le 5 mai 1828 et s'avance vers une solution.

112. Il s'agit des frères Terrien, au moins de l'un d'eux. Inexact sans doute, puisque la dernière lettre de Terrien aîné est de 1797 et il parle encore de son frère.

A cette date, de Jonquières et Augé écrivent: Nous avons reçu le 2 de ce mois les conclusions des commissaires du roi et du secrétaire général, sur nos demandes en indemnité; qui sont de fixer la valeur des propriétés de M. Segueineau, à 498.842 frs. 67 c. dont le dixième formerait l'indemnité...

Le commissaire admet comme constantes les assertions de M.M. Terrien frères, c'est-à-dire que l'habitation avait, en 1790; 150 noirs et qu'elle avait produit en trois ans 246.088 milliers de café. Mais elle n'a aucun égard au haut prix auquel il avait été vendu; en effet ce prix qui a été jusqu'à 27 sous, tandis que pendant la guerre d'Amérique, il ne s'élevait qu'à 7 ou 8 sous, (des colonies), était trop variable pour que la commission ne fixât pas une base qui est un prix moyen entre les cours ordinaires et les plus élevés. En conséquence, elle a statué que quand le produit en nature d'une caféterie serait connu, l'on compterait le café à 750 frs. le millier. Et comme, en général, ce genre de culture épuisait la terre, elle a déterminé aussi par un règlement que quand le produit serait connu, il serait multiplié par 8, pour trouver la valeur de l'habitation et c'est le 10^e de cette valeur qui forme l'indemnité.

Ainsi, le tiers de 246.088 étant 82.029 milliers de café, cette dernière quantité est regardée avec raison comme représentant le produit d'une année de l'habitation; à raison de 750 frs. le millier, elle produit 61.522 frs. regardé comme le revenu d'une année également. Cette somme, multipliée par 8, donne pour la valeur capitale: 492.176 frs. dont le 10^e est: 49.217 frs. 60 c. Si cette propriété était fixée sur le nombre de 150 noirs pour chacun desquels on donne 325 frs. (fonds compris), vous n'auriez eu que 48.750 frs.

Quant à l'entrepôt, il paraît que les héritiers des autres Messieurs Segueineau ont produit un inventaire du 1^{er} mars 1775, d'après lequel M.M. Pierre Segueineau jeune et Jean Segueineau auraient eu chacun un entrepôt contigu à celui de leur frère et que chaque propriété de cette nature aurait été estimée à 3.500 livres (des colonies), mais il paraîtrait aussi que chaque entrepôt était une dépendance de l'habitation de son propriétaire et ne servait que pour son usage. En conséquence, la commission liquidant votre habitation sur le produit, nous ne pensons pas que les conclusions du commissaire du roi qui sont de ne rien donner spécialement pour l'entrepôt et de le considérer comme une portion de l'habitation, puissent être combattues avec avantage... Nous devons même vous faire remarquer que M.M. Terrien frères n'en font pas mention dans leurs lettres; qu'il ne devait donc être

d'aucun produit et qu'il est assez raisonnable de le considérer simplement comme une case servant de magasin, située à quelque distance de l'habitation et à portée de la route ou le café pouvait être aisément chargé sur les cabrouets pour être transporté.

D'après la liquidation déjà faite pour les enfans de M. Pierre Seguineau jeune ou leurs représentants, le même inventaire a été pris pour base de la valeur de la maison: elle y figure pour une faible somme de 20.000 livres (13.333 frs. 33 c.). Ne pouvant fournir aucune autre preuve, ils y ont adhéré; nous ne pourrions certainement obtenir mieux. Votre moitié serait donc de:

6.666 f. 67 dont le 10e est.....	666 f. 66 c
pour l'habitation.....	49.217 f. 60 c
Total de l'indemnité.....	49.884 f. 26 c

Cette somme n'est pas forte; mais combien vous êtes plus plus heureux que bien d'autres colons qui n'ont la preuve d'aucune valeur déterminée pour leurs propriétés! Nous sommes convaincus que ce qu'il y a de mieux à faire est d'adhérer aux conclusions prises...

Ducasse, député des Hautes-Pyrénées, et ami de Navailles, annote cette lettre et écrit: "Je suis de l'avis de vos agents. Acceptez l'indemnité telle qu'elle a été liquidée. Il serait impossible de parvenir à avoir davantage."

Dans sa réponse à ses agents, Navailles-Bonnas se rallie à ce point de vue, bien que "les revenus de l'habitation se soient élevés pendant que ma mère en a joui, à un tiers plus haut que la Commission ne les a portés..."

Mais de nouvelles difficultés surgissent encore en septembre 1828: "La commission a prononcé le 3 juillet, sur vos réclamations et a liquidé vos indemnités et celles de Mesdames vos sœurs à 49.884 frs. 26 c. comme l'avaient proposé le secrétaire général et le commissaire du roi..."

Hier soir, nous avons reçu un avis du Directeur Général de la Caisse des Consignations qui porte que vos indemnités ne peuvent être payées par suite d'opposition. Probablement, elles sont sous le nom de Seguineau, c'est ce dont nous nous assurerons..."

Enfin, en décembre 1828, les dernières oppositions sont levées. La même année, Navailles-Bonnas et sa sœur Mme de Roll touchent un cinquième de l'indemnité.

En février 1829, Navailles désire vendre les 4 derniers cinquièmes de son indemnité. Ses chargés d'affaires lui conseillent de ne pas le faire: "Jamais on ne les a vendus au-dessus de 40% et ce n'a été qu'un moment; bientôt on les a offerts de partout à 35 et puis à 33, et depuis assez longtemps, nous n'avons entendu parlé d'aucune vente. Ces prix sont si bas, que l'un des deux contractants doit faire une mauvaise affaire, soit que le gouvernement paye ou ne paye pas. Aussi, n'avons-nous conseillé à personne de vendre ni d'acheter."

* * *

La question des biens de Saint-Domingue étant définitivement liquidée, "un des chapitres les plus intéressants, sinon douloureux, de l'histoire coloniale de la France"¹¹³ se terminait. C'était l'anéantissement d'une classe sociale et d'immenses richesses.

Ainsi s'achevait l'histoire de la plantation Seguineau-Navailles. Elle n'avait pas eu un long destin. Mais de 1745, où les frères Seguineau l'établirent, à 1829, où Maximilien de Navailles-Bonnas touche son indemnité, toute symbolique, ces quelques vieux papiers de famille et ces courtes années nous permettent d'aborder plusieurs questions importantes de l'histoire générale des plantations et de la colonie. Elles n'ont pas toutes le même relief, mais toutes nous aident à comprendre mieux ce passé antillais si mal connu.

On a d'abord un aspect de la vie politique; la vue est brève, mais 1790 est pour Saint-Domingue une année décisive, celle où une partie des colons commence à se détacher de la France, pour résister à sa politique favorable, bien timidement pourtant, à l'égalité des couleurs. Les lettres des frères Terrien exposent le point de vue de beaucoup de blancs et marquent nettement la réaction du commerce devant la politique autonomiste de l'assemblée de Saint-Marc. Elles offrent quelques éléments pour tenter quelque jour la carte des opinions politiques de la colonie.

Au sujet des esclaves, nous apprenons peu de chose. Il nous faudrait des comptes et des lettres, s'échelonnant sur plus d'années et des états ou des prises de possession qu'on pût comparer. Nous

113. Marcille (A) — L'indemnité aux anciens colons de Saint-Domingue (conférence du 27 mars 1936, au Centre d'Etudes juridiques coloniales).

n'avons là que des lettres de procureurs. Les Terrien se tiennent comme tels assez loin de la vie quotidienne de l'habitation et des esclaves. Ces témoignages de gérants ou de procureurs sont généralement des témoignages dirigés, soit pour montrer les voleries et l'incapacité de leurs prédécesseurs immédiats ou pour montrer leur compétence et l'assiduité de leurs soins à eux. Les dires des frères Terrien sont intentionnellement optimistes. Ils veulent aller au devant des on dit qui se colportent en France sur les désordres des ateliers, leur mauvais esprit dû aux mauvais soins et aux négligences des représentants des maîtres. Ils cherchent à rassurer les Navailles-Bonnas prêts à croire les pires nouvelles. Ils sont de ceux qui se persuadent que la peur du désordre provoque le désordre. De ce qu'ils répètent avec tant de complaisance, voyons l'intention. C'est sur l'attitude des Terrien devant le problème de l'esclavage tel que le pose la division des blancs et des mulâtres libres revendiquant leurs pleins droits que leur correspondance sera instructive.

Elle nous explique aussi pourquoi ces plantations coloniales des Antilles étaient fragiles et un vrai paradoxe dès que le maître n'était plus là. Elles n'étaient, plus quand le propriétaire était absent, que des capitaux lointains aux revenus non ou peu contrôlés, donc très aléatoires et irréguliers. Les propriétaires ne pouvaient pas vraiment surveiller leur administration, apprécier l'importance et l'urgence des travaux demandés par leurs procureurs, la valeur réelle des esclaves achetés, les causes des maladies et des décès. Navailles-Bonnas était de ces maîtres qui n'avaient jamais vu leur domaine, ... ni même un esclave. Il ne verra jamais de plantation. Après 1793, il n'en aura quasi plus de nouvelles. Les procureurs, mieux les gérants en seront les vrais maîtres, ce qui n'est pas une situation exceptionnelle à Saint-Domingue, au XVIIIe siècle. Il en a été de même au temps de toutes les guerres maritimes un peu longues, lors des deux guerres de sept ans, de 1778 à 1782. Par le développement de l'absentéisme et du système complémentaire des procureurs tout-puissants, les plantations échappent de plus en plus aux propriétaires.

Parallèlement au mouvement d'autonomie politique, se poursuit à l'intérieur des plantations, un mouvement beaucoup plus fort et plus profond d'autonomie économique. Le propriétaire n'est plus qu'un rentier, sans pouvoir, un porteur d'obligations qui n'a qu'une

place restreinte dans le conseil de direction. Les plantations, en mille, cas deviennent des biens sans maîtres réels, directement intéressés à leur vie, risquant tout pour la bonne discipline et le bon esprit du travail. Cette rupture explique assez bien le caractère si vite irrémédiable de l'insurrection des esclaves qui fut désastreuse d'abord parce qu'elle fit le vide des blancs, des procureurs blancs.

Et puisqu'il s'agit d'exploitation agricole, ce sont les problèmes agricoles que ces documents éclaireront. Les Terrien insistent dans toutes leurs lettres sur la nécessité des fumures. C'était une assez grande nouveauté à Saint-Domingue que d'employer tant de fumier. C'était une nouveauté plus particulièrement sur les caféières, plantations établies en des quartiers neufs et généralement pourvus de grandes réserves de terres vierges. Ces terres récemment ouvertes aux cultures donnent donc déjà ces signes de fatigue. Il ne le semble pas ici. C'est l'application systématique d'idées d'agronomes, l'intention de conserver le plus longtemps possible les vertus fertilisantes d'un sol encore en plein rapport. Mais cet emploi méthodique très élargi des fumures suppose une organisation nouvelle du bétail, au moins sa demi-stabulation nocturne, des hangards, des mangeoires, donc une association mieux réglée, plus intime de la vie du bétail au travail général de la plantation. Le troupeau des mulets, chevaux et bœufs qui, sur les caféières n'avaient à fournir jusque là qu'un travail de transport, deviennent véritablement le cheptel, un élément de stabilisation des cultures. Les abatis quelque peu désordonnés des bois-debout, les défrichés itinérents vont être transformés par ces fumures intensives en véritables "jardins", en champs. L'homme a fixé sa conquête, la prise du sol est achevée. Le quartier de zone pionnière est devenu pour Saint-Domingue un vieux quartier.

Enfin, quand la perte de leur habitation a réduit leur fortune, on voit s'opérer pour la famille Navailles-Bonnas ce rétrécissement d'horizon économique et social qui fut une des conséquences les plus durables bien qu'une des moins apparentes de la Révolution.

En 1789, les Navailles-Bonnas sont installés à Bordeaux, dans une vie active de relations, au milieu du monde parlementaire, au milieu du monde du grand commerce, au milieu du monde des propriétaires de Saint-Domingue. Et ils ont un œil sur leurs biens ruraux du pays de Bigorre. Leur fortune est partie en Bigorre, partie à Bor-

deaux, partie à Saint-Domingue. Tous ces revenus leur permettent d'avoir un hôtel dans la grande capitale régionale, de tenir un assez grand train. Leurs plantations perdues les replient sur leurs terres, à la campagne. Les voilà uniquement propriétaires terriens, plus que jamais seigneurs de village. Plus d'hôtel en ville, plus de laquais frisés, mais un toit et une vie rustiques. L'on devient gentilhomme, exclusivement attaché maintenant aux étroits revenus des fermes. On vit du pays et on s'y attache, si bien que quand l'on parlera de l'indemnité de Saint-Domingue, ce ne sera plus pour cette famille désormais toute à sa petite vie rurale, qu'une aubaine inespérée, qui laissera regrets et déceptions...

Ce que l'émigration et le retour au milieu des biens nationaux vendus a produit chez tant d'autres, la perte de Saint-Domingue l'a fait chez les Navailles-Bonnas. Ils ont provoqué pour près d'un demi-siècle cet enracinement de la petite noblesse et ont préparé son influence politique et sociale, si grande dans certaines régions de la France rurale du XIXe siècle.

Refermons maintenant ce dossier de plantation de Saint-Domingue et notons que chaque fois que l'on tente à travers un dossier de plantation de retrouver les grandes lignes de l'histoire de Saint-Domingue, la recherche paraît s'égarer. On suit une piste que coupent les lacunes des documents. Mais il en est presque toujours ainsi. Il n'est pas de dossier de plantation où soient alignés assez nombreux pour faire suite et ensemble, titres d'acquisition, procès-verbaux d'arpentage, concessions, comptes, correspondances, plans et journaux de travaux. Nous n'avons que des bornes irrégulières sur notre chemin. L'examen avance en zigzags. Mais tout n'est pas à regretter en cela. On ne touche pas ainsi à toutes les questions. Mais on en aborde de très variées; et l'on en éclaire mieux parfois l'importance et les connexités. C'est un éclairage qui semble plutôt dirigé vers les faits ordinaires, vers les réalités quotidiennes surprises dans le hasard de quelques documents qui survivent.

Ces documents n'apportent que de simples traits, quelques traits d'une histoire; mais ce sont des éléments positifs qui nous permettent d'imaginer nettement le cadre d'un passé déjà si lointain socialement.

Déplier le plus soigneusement possible ces documents, s'efforcer de résoudre ces difficultés et ces problèmes par une observation mi-

nutieuse, au ras de terre, interroger sans cesse, voilà quelle a été notre ambition. Tout document, surtout fragmentaire est un merveilleux point de départ pour réfléchir, pour revenir et chercher encore. On s'est tracé un itinéraire d'étude. On a voulu montrer par cette analyse de début qu'une maison ne commence pas par le toit, que l'histoire d'une plantation complète l'histoire d'une autre plantation, l'explique. 

Ce dossier est fragmentaire. C'est le malheur de tous les dossiers du monde et c'est par la comparaison méthodique de ces dossiers dépouillés avec ordre qu'on aura une vue générale à peu près exacte de l'évolution agricole, sociale et politique de la colonie.

Roger MASSIO,
*Professeur, Collège Vic-Bigorre,
Hautes-Pyrénées, France.*

DOCUMENTS INÉDITS

I

MGR IGNACE BOURGET ET LES DÉCORATIONS PAPALES DE LAFONTAINE, WILSON ET VIGER*

[Rome], Du Quirinal
le 11 janvier 1855

A Mgr Bedini, Archevêque de Thèbes et Nonce au Brésil.

Votre Excellence a daigné m'informer que Sa Sainteté avait l'extrême bonté de témoigner, par quelque faveur particulière, la satisfaction qu'Elle avait éprouvée en apprenant les religieuses ovations, faites au Canada, en l'honneur du St-Siège, dans la personne de son Représentant.

Je demeure tout confus d'une pareille attention de Sa Sainteté; et je dois de nouveau protester à Votre Excellence que le Canada a été trop honoré de la Visite qu'elle a bien voulu lui faire, et qu'il s'est trouvé trop heureux de pouvoir saisir cette première occasion, qui lui était ménagée par la Providence, pour rendre au Vicaire de Jésus Christ les respectueux hommages de sa piété filiale autant que pouvait le lui permettre la simplicité de mœurs et d'usages, dont on doit faire nécessairement faire profession dans le nouveau monde. Nous nous en trouvions amplement récompensés, par les abondantes bénédictions que Votre Excellence avait répandues sur son passage, au nom du St Père, et il ne pouvait nous venir à la pensée d'attendre aucune autre faveur.

Mais puisque Sa Sainteté, dans sa bonté paternelle, daigne ajouter à tout cela de nouvelles grâces, je me permettrai de faire à Votre Excellence quelques suggestions, dont elle fera l'usage qu'Elle jugera à propos.

* Archives de la S.C. de la Propagande: série *Scrittura riferita nei Congressi* — *America Settentrionale* vol. 6 (1849—1857), fol. 693—694. (Documents transcrits pour la *Revue*, par le R. P. C.ursi Maria, o.f.m.).

Le peuple canadien, qui s'est comme levé en masse, pour témoigner de sa profonde vénération pour le St Père, dans la Personne d'un de ses Nonces, se regarderait comme souverainement honoré si, en retour, le chevalier Baron Hyppolite Lafontaine, Grand Juge du Canada-Est, recevait quelque décoration de la Cour Romaine. Car je crois pouvoir dire ici que c'est aujourd'hui l'homme le plus influent de notre Pays. J'ajoute que cet honorable chef de la Justice est retourné, de Rome à Montréal, le cœur plein de vénération pour la personne sacrée du St Père, à qui il a eu l'honneur insigne d'être présenté.

La ville de Montréal qui a aussi fait des démonstrations solennelles, pour prouver son attachement religieux à la Sainte Eglise Romaine et à son Immortel Pontife, aujourd'hui glorieusement régnant, en fêtant de son mieux Votre Excellence, se regarderait comme grandement récompensée, si quelque autre décoration était accordée à l'Honorable Wilson, qui en sa qualité de Maire, eut alors l'honneur de la recevoir, et qui aujourd'hui est Membre du Conseil Législatif de notre Province.

Enfin, Sa Sainteté encouragerait merveilleusement la science archéologique, dans notre jeune pays et couronnerait les immenses travaux et sacrifices de notre archéologue Canadien, si elle daignait accorder quelque décoration particulière à Son Honneur Mr Jacques Viger, premier Maire de Montréal, dont Votre Excellence connaît le mérite et les vertus. La Religion chez nous, encore plus que la Patrie, aura à profiter des recherches que cet infatigable archéologue a faites de nos antiquités. Car notre pays ayant été établi, il y a environ deux siècles, dans l'unique vue de propager la foi catholique, dans cette partie du nouveau monde, et d'y répandre principalement la connaissance et la gloire de la B.V. Marie, Immaculée dans sa Conception, nos Monuments antiques sont presque tous religieux. Voilà pourquoi les prodigieuses compilations de Mr Jacques Viger sont presque entièrement à l'avantage de la Religion. Votre Excellence en a un petit échantillon¹ entre ses mains. Aussi doit-elle beaucoup à ce religieux citoyen, d'autant plus méritant qu'il est plus désintéressé.

Votre Excellence voudra bien me pardonner, dans sa grande indulgence, ces suggestions et me croire, avec un profond respect, son très humble et très dévoué Serviteur.

Du Quirinal, le 11 janvier 1855.

(signé) † Ig. Ev. de Montréal.

1. Il s'agit d'un dépliant sur les travaux de Jacques Viger, extrait du *Répertoire national* (1848), dont un exemplaire se trouve aux ff. 695-696 du volume susdit de la Propagande.

II

ROME ET L'*Histoire du Canada* DE BRASSEUR DE BOURBOURG

A) — BRASSEUR DE BOURBOURG OFFRE UN EXEMPLAIRE DE SON OUVRAGE AU PRÉFET ET AU SECRÉTAIRE DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

Plancy (Aube), 26 juin 1852

A Son Eminence le Cardinal Franzoni
Préfet de la S. Congrégation de la Propagande

Eminentissime Seigneur,

Avant de quitter Rome en février dernier, j'ai cherché à plusieurs reprises à présenter mes respectueux hommages à Votre Eminence, mais n'ai pas eu le bonheur de Vous rencontrer dans vos appartements. Votre Eminence voudra bien, je l'espère, apprécier les regrets que j'en éprouve, et je me croirais heureux si Elle daignait accepter, comme un sincère témoignage de mon dévouement, l'exemplaire de mon *Histoire du Canada* qui accompagne cette lettre. Cette histoire est écrite depuis plus de quatre ans. Si Votre Eminence daigne y jeter les yeux, Elle verra que je n'ai cessé et que je ne cesserai jamais, avec la grâce de Dieu, d'être aussi fidèle que respectueux et dévoué au Saint-Siège, à la S. Congrégation que Votre Eminence représente si dignement, et à Votre Eminence elle-même.

C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur de me dire de Votre Eminence le très humble et très obéissant Serviteur et fils en Notre Seigneur.

(Signé) L'abbé Brasseur de Bourbourg, à la Société de Saint-Victor, à Plancy.

Plancy (Aube), 26 juin 1852.

A Son Excellence Mgr Barnabé
Secrétaire de la S. Congrégation de la Propagande

Monseigneur,

...Je me souviendrai toujours avec une profonde reconnaissance de l'accueil que Vous m'avez fait à Rome et du service que vous m'avez rendu en me mettant à même de partir avec la bénédiction du Souverain Pontife. Elle a commencé et elle continuera, j'espère, à me porter bonheur. Croyez-le bien, Monseigneur, si j'ai commis des légèretés dans ma vie, je n'ai jamais cessé de professer entièrement les sentiments les plus catholiques et les plus dévoués au Saint-Siège et à la S.C. de la Propagande. Votre Excellence en verra la preuve dans le livre que j'ai l'honneur de Lui adresser. C'est l'*Histoire du Canada* que j'ai écrite, il y a quatre ans, et à laquelle j'ai mis la dernière main il y a peu de temps. A peine sortie de la presse, je me suis empressé d'en faire un paquet et de l'envoyer à Votre

Excellence, avec un exemplaire pour Son Em. le Cardinal Préfet et un autre que je vous serais obligé de présenter Vous-même au Saint-Père avec la lettre qui y est jointe.

La Société de Saint-Victor, où je suis, est à la campagne et loin de Paris; autrement je n'aurais envoyé les livres à Rome que reliés. L'envoi aurait été fort retardé si j'avais dû les envoyer reliait d'abord à Paris, et je désirais vivement Vous faire connaître ainsi qu'à Notre Très Saint-Père le genre de travaux dont je me suis presque constamment occupé. J'espère donc, Monseigneur, que mon offrande, tout humble qu'elle soit, n'en sera pas moins bien accueillie par le Pape, dont j'implore humblement la bénédiction apostolique.

Agréez, je Vous prie, Monseigneur, l'expression des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, comme toujours, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

(signé) L'abbé Brasseur de Bourbourg, à la Société de Saint-Victor, à Plancy.

Archiv. S.C. Propag. *Scrittura riferita nei Congressi: America Settentrionale* 6 (1849—1857), fol. 481 et 483.

B) — LETTRE DE BRASSEUR DE BOURBOURG AU PAPE A PROPOS DE SON OUVRAGE SUR LE CANADA.

Très Saint Père,

Prosterné humblement aux pieds de Votre Sainteté, je soussigné, prêtre, supplie Votre Béatitude de daigner agréer l'hommage d'un livre qui vient d'être terminé et dont le Pape appréciera, je l'espère, l'esprit tout catholique et dévoué au Saint Siège. Quatre mois se sont écoulés depuis que j'ai eu le bonheur d'être admis à baiser les pieds sacrés du Saint Père, et je n'ai cessé depuis lors de hénir le ciel de l'accueil paternel que j'ai reçu et des paroles pleines de bonté que Votre Sainteté a daigné m'adresser. Les sentiments que je professe dans mon *Histoire du Canada*, écrite depuis plus de quatre ans, sont ceux que j'ai professés toujours, surtout depuis que j'ai eu le bonheur d'entrer dans le sacerdoce. Mon obéissance absolue à l'Église et mon amour filial pour le saint et glorieux Pontife que le ciel a commis à sa tête ne failliront jamais. C'est ce que j'espère avec la grâce de Dieu et la bénédiction Apostolique de Votre Sainteté.

De Votre Béatitude, je me redis pour toujours le très-humble, très-dévoué et très-obéissant fils en Notre Seigneur Jésus-Christ.

L'abbé Brasseur de Bourbourg, prêtre à la direction de la Société de Saint-Victor, à Plancy.

Plancy (Aube), ce 24 juin,
jour de saint Jean et saint Paul, martyres.

Archiv. S.C. Propag. *Ibid.*, fol. 616 = copie.

C) — *Réponse du Pape Pie IX à Brasseur de Bourbourg*

PIUS PP. IX, dilecto Filio Presbytero Brasseur, Plancy (Aube).
Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Perlatum ad Nos est exemplar operis a Te, Dilecte Fili, exarati atque in lucem publicam praesenti hoc anno cum titulo *Histoire du Canada, de son Eglise et de ses Missions*, Pariensibus typis editi. Et quamvis nihil de ipso adhuc degustare potuerimus, sensus tamen Tuarum litterarum, quibus opus ipsum Nobis obtulisti, sperare Nos faciunt laborem tuum piissimo quem Tibi proposuisse affirmas scopo et consilio omnino responsurum. Persolvimus ideo Tibi pro officio gratias ac studium paternae Nostrae caritatis Apostolica confirmamus Benedictione quam omnis auspitem gratiae coelestis ipsi tibi, Dilecte Fili, amanter impertimur.

Datum Romae, apud S. Petrum, die 20 Novembris 1852, Pont. Nostri Anno VII.

PIUS PP. IX

Arch. S.C. Propag. *Ibid.*, fol. 615 = copie.

(Traduction française du document précédent).

PIE IX, PAPE, au cher fils BRASSEUR, prêtre, Plancy (Aube).
Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Nous avons bien reçu un exemplaire de l'ouvrage que vous avez écrit, cher Fils, et que vous avez publié cette année aux Éditions de Paris sous le titre: *Histoire du Canada, de son Eglise et de ses Missions*. Bien que nous n'ayons pas encore réussi à en aborder la lecture, vos intentions exprimées dans la lettre qui accompagne cet exemplaire en hommage, nous font souhaiter que votre travail réponde tout-à-fait au but très légitime que vous nous déclarez vous y être proposé. Nous nous faisons donc un devoir de vous remercier et nous vous renouvelons l'assurance de Notre paternelle bienveillance avec la Bénédiction Apostolique que nous vous donnons avec effusion, cher Fils, comme gage de nombreuses faveurs du Ciel.

PIE IX, PAPE

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 20ème jour de novembre de l'année 1852, la septième de Notre Pontificat.

D) — MGR C.F. BAILLARGEON, COADJUTEUR DE QUÉBEC, PROTESTE
AUPRÈS DU SECRÉTAIRE DE LA PROPAGANDE CONTRE L'OUVRAGE DE
BRASSEUR DE BOURBOURG ET CONTRE LES LOUANGES QUE CELUI-CI EN A
OBTENUES DU SAINT-SIÈGE.

Québec, 3 décembre 1853.

A Son Excellence Mgr Al. Barnabo
Secrétaire de la S. Congrégation de la Propagande.

Monseigneur,

Nous sommes informés que M. l'abbé Brasseur de Bourbourg s'est transporté encore une fois à Rome, qu'il y a porté une prétendue *Histoire*

de l'*Église du Canada*, qui est son ouvrage, qu'il en a distribué un exemplaire à chacun des Cardinaux, qu'il a eu l'honneur d'en présenter une copie au Souverain Pontife; enfin qu'il a réussi à obtenir du Cardinal Asquini, et même de Sa Sainteté, des lettres laudatives! Une copie de ces deux lettres est entre nos mains.

Maintenant, Monseigneur, il est important que vous soyez averti que l'apparition de cette histoire, copiée en grande partie d'un auteur protestant, avait excité en Canada un mouvement universel de mépris et d'indignation; de mépris pour les bévues et les absurdités sans nombre qu'elle renferme; d'indignation à cause des jugemens faux, des insinuations malignes, des accusations mensongères qu'elle prodigue avec audace, en particulier contre la plupart des saints Evêques dont la mémoire est en bénédiction parmi nous, et, en général, contre le clergé de cette province. Notre affliction fut aussi grande que notre étonnement, lorsque nous apprîmes que cet ouvrage, digne tout au plus d'être classé parmi les mauvais romans historiques du jour, revêtu de la haute approbation d'un des plus illustres prélats de la France, avait trouvé son rang dans une série de livres publiés pour l'instruction et l'édification de la jeunesse, sous le beau nom de Bibliothèque Catholique.

L'archevêque de Québec crut donc qu'il était de son devoir de réclamer solennellement contre des inculpations injustes et des calomnies portant atteinte à la mémoire de ses Illustres et Vénérés prédécesseurs et à l'honneur de son clergé publiées ainsi à la face du monde catholique, avec la sanction d'un prélat de l'Église. Il s'empressa d'envoyer à l'Évêque d'Arras, dont la bonne foi avait été surprise, un long mémoire renfermant une réfutation solide et péremptoire des faussetés et des accusations calomnieuses contenues dans la prétendue *Histoire* de l'abbé Brasseur, conjurant ce digne Prélat, au nom de la justice et de la religion, de retirer l'approbation qu'il avait donnée à ce livre. Il adressa en même temps une copie de ce mémoire au Rédacteur en chef de *L'Univers*, en le priant, dans l'intérêt de la vérité, de le publier dans son journal. Le premier a gardé le silence et le second s'est contenté d'écrire une note polie à l'Archevêque de Québec. Justice a été ainsi déniée à l'innocent accusé.

Mais, si jusqu'ici le mensonge a prévalu contre nous dans la France, nous espérons que la vérité triomphera auprès du Saint-Siège; que le Sacré Collège daignera prêter l'oreille à nos justes réclamations, qu'il saura repousser la calomnie; et qu'ainsi le cœur du St Père sera consolé, en s'assurant que la mal qu'on avait publié sur ses enfans du Canada n'exista jamais au milieu d'eux.

Monseigneur l'Archevêque vous avait adressé, dans le temps, un exemplaire de son mémoire contre l'*Histoire* de l'abbé Brasseur. Il ne prévoyait pas alors ce qui s'est passé depuis à Rome. Maintenant, il se propose d'en envoyer copie à chacun des Cardinaux, pour détromper leurs Eminences, si toutefois elles avaient pu être induites en erreur par la lecture de l'histoire mensongère de l'Église du Canada.

Nous tenons de source certaine que l'abbé Brasseur, apprenant à Rome les réclamations de l'Archevêque de Québec contre son ouvrage, a osé les attribuer à la vengeance et se poser en victime des idées gallicanes, qu'il a l'effronterie de nous attribuer. Vous êtes là, Monseigneur, pour rendre témoignage à la vérité. Vous connaissez l'évêque de Montréal [Mgr Bourget], l'évêque de Toronto [Mgr de Charbonnel], l'évêque de Bytown [Mgr Guigues], l'évêque de St-Hyacinthe [Mgr Prince]. Vous me connaissez aussi, puisque j'ai eu l'honneur de représenter quelque temps, auprès du St Siège, mon digne archevêque [Mgr Turgeon] et tous les évêques de la Province. Vous pouvez dire si nous sommes gallicans. Non! J'ose l'attester, il n'y a pas dans toute la Province ecclésiastique de Québec un seul prêtre qui ne regarde ce que l'on appelle les libertés gallicanes comme autant d'opinions erronées, et qui ne repoussât comme une injure le nom de gallican.

Sur ce point comme sur le reste, Monseigneur, nous comptons que vous prendrez notre défense au besoin. Nous attendons ce bon service de votre amour pour la vérité, de votre générosité et de votre impartialité bien connues, et spécialement de la bienveillance que vous avez daigné nous témoigner en toutes occasions, pour laquelle aussi nous vous conservons une éternelle reconnaissance.

Agréez, Monseigneur, l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur.

(signé) † C.F. Evêque de Tloa, Coadj. de l'Archev. de Québec.

Archiv. de Propag. *Ibid.*, fol. 608-609v.

E) — *Mgr Fioramonti, Secrétaire des Lettres latines de Sa Sainteté, en réponse à une lettre du Secrétaire de la S.C. de la Propagande, lui envoie copie de la lettre de Brasseur de Bourbourg au Pape et de la réponse relative de celui-ci et lui fait remarquer que le Saint-Père n'a porté aucun jugement sur l'ouvrage en question.*

Rome, 19 janvier 1854.

Non posso meglio corrispondere alle premure di V.S. Illma e Rma, che con la lettera del 17 corrente mi significa, se non che trasmettendole qui acchiuse copia della lettera che l'Abbate Brasseur scrisse li 24 Giugno 1852 a Nostro Signore, quando gli offeriva copia della sua *Storia del Canada*, e copia della Lettera Pontificia in data del 20 Novembre dello stesso anno al suddetto ecclesiastico data in risposta. Da questa conoscerà che il S. Padre non ha portato alcun giudizio intorno al merito dell'opera suddetta, la quale dichiara di non aver ancor letta. Con sensi di ossequiosa e perfetta stima passo a dichiararmi di V.S. Illma e Rma... Roma 19 Gennaro 1854 (signé Domenico Fioramonti, Segr. delle Lettere Latine di N.S. Archiv. de Propag. *Ibid.*, fol. 613. [*Le texte des deux lettres mentionnées se trouve plus haut*].

(Traduction)

Mgr Fioramonti...

Rome, 19 janvier 1854.

Pour répondre à vos instances, signifiées dans votre lettre du 17 janvier, je ne puis mieux faire, Illustrissime et Révérendissime Seigneur, que de vous transmettre, sous ce pli, copie de la lettre que l'abbé Brasseur écrivait le 24 juin 1852 à Sa Sainteté en lui offrant un exemplaire de son *Histoire du Canada*, et copie de la Lettre Pontificale, en date du 20 novembre de la même année, adressée en réponse au même ecclésiastique. Vous verrez dans cette dernière lettre que le Saint-Père n'a porté aucun jugement sur le mérite de l'œuvre en question, puisqu'il déclare ne pas encore l'avoir lue.

Avec des sentiments de respect et d'estime, je me déclare, Illustrissime et Révérendissime Seigneur...

Domenico Fioramonti, Sec. des Lettres Latines du S.P.
Rome, le 19 janvier 1854.

F) — *Répondant au Secrétaire de la Propagande le cardinal Asquini nie que sa réponse à Brasseur de Bourbourg puisse être interprétée comme une approbation de son ouvrage, qu'il n'a lu qu'en partie, et désapprouve les faussetés de celui-ci.*

A Mgr Barnabò
Segr. di Propaganda

Illmo e Rmo Signore,

Mi duole moltissimo se la mia lettera responsiva al Signor Abate Brasseur de Bourbourg (*sic*) che mi offriva la sua opera sul Canada siasi potuta interpretare, anziche per uno di quei complimenti, qualunque ne siano l'espressioni, che se usano in simili circostanze, per un' autorevole giudizio' sulla medesima. In essa lettera apertamente dichiarasi che l'opera non è stata da me letta intieramente, e che solo da quel che erasi veduto *potevasi dedurre* bene di essa. Ecco.

D'altronde si nella mia qualifica di Cardinale, che di Prefetto di una Congregazione estranea all'esame dea libri, e sotto qualunque altro titolo, non ho inteso mai di darvi un giudizio.

Ecco quanto ho creduto manifestare a V.S. Illma e Rma in riscontro alla lettera, che mi ha diretta sul proposito, autorizzandola anche, se Ella crede, a trasmettere questa mia in originale ai degnissimi Prelati del Canada dichiarando loro che io non intendo di approvare in nessun modo quanto passa essersi stato scritto nell'opera contro la verità dei fatti, e che non sia consentaneo al rispetto loro dovuto, non che ai loro predecessori.

Dopo ciò altro non mi resta che confermarle i sentimenti della mia distinta stima con cui le baccio di cuore le mani. Di V.S. Illma e Rma...

Dal Palazzo Sforza Cesarini

23 Gennaio 1854

(signé) f. Card. Asquini.

Archiv. de Propag. *Ibid.*, fol. 619.

(Traduction)

A Mgr Barnabo,
Sec. de la Propagande.

Illme et Revme Seigneur,

Je déplore infiniment que ma lettre adressée à l'abbé Brasseur de Bourborough (sic), en réponse à l'hommage qu'il me faisait de son ouvrage sur le Canada, ait pu être interprétée comme un jugement d'autorité (comme une approbation) sur cet ouvrage, et non pas comme un de ces compliments, aux formules si variées, dont on se sert en pareilles circonstances. Dans cette lettre il est ouvertement déclaré que je n'ai pas lu l'œuvre en son entier, et que, d'après les seules apparences, on pouvait penser d'elle en bien.

D'autre part, ni à titre de Cardinal, ni à titre de Préfet d'une Congrégation étrangère à l'examen des livres, ni à aucun titre, je n'ai jamais eu l'intention de porter un jugement sur le sujet.

Voilà donc ce que j'ai cru bon de vous manifester, Illustrissime et Révérendissime Seigneur, en réponse à la lettre que vous m'avez adressée à ce propos. Je vous autorise aussi, si vous le croyez nécessaire, à transmettre cette lettre-ci dans sa teneur originale aux très dignes Prélats du Canada, en leur déclarant que je n'entends approuver en aucune manière tout ce qui a pu être écrit dans l'ouvrage contre la vérité des faits, et qui ne soit pas conforme au respect qui leur est dû, à eux et à leurs prédécesseurs.

Après tout ceci, il ne me reste plus qu'à vous assurer de mes sentiments d'estime particulière avec lesquels je baise cordialement vos mains.

De votre Illme et Revme

Rome, le 23 janvier 1854

(signé) F. Card. Asquini.

III

ROME ET LA CODIFICATION DES LOIS DU QUÉBEC EN 1865

I — *Mgr Bourget écrit au cardinal Barnabò, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour signaler à son attention les erreurs qu'il trouve dans cette codification :*

Rome, le 28 février 1865

Eminentissime Seigneur,

Comme votre Eminence étend, au nom du Souverain Pontife, sa sollicitude sur notre pays, je crois devoir l'informer qu'il s'y passe maintenant quelque chose qui pourrait compromettre gravement les intérêts de la Religion. Voici ce dont il s'agit :

Notre Législature, croyant que nos lois avaient besoin d'être rédigées sous une nouvelle forme, en ordonna, en 1857, la condensation, et le gouvernement confia ce soin à quelques juges.

Le travail étant fini, il est soumis, comme il devait l'être, à la discussion des chambres, qui ont à s'en occuper, dans leur présente session. Or, voici ce que j'ai à observer à Votre Éminence là-dessus.

1. Cette codification, calquée sur le Code-Napoléon, ne reconnaît l'assistance d'aucune religion en Bas-Canada, quoique la Religion catholique y ait été reconnue même par le Gouvernement Britannique. Elle ne prononce pas une seule fois le nom de Dieu; ce qui en ferait un Code athée, s'il était adopté tel quel par la Législature.

2. Dans une première rédaction, la codification n'avait pas placé, parmi les empêchements de mariage, 1^o les Ordres sacrés; 2^o les rapt; 3^o la séduction; 4^o le meurtre; 5^o l'adultère; 6^o l'alliance spirituelle; 7^o l'honnêteté publique; 8^o la clandestinité; qui, dans notre code actuel se trouvent dans la liste des empêchements.

3. Ces empêchements se trouvent rétablis, dans un nouveau cahier publié par les codificateurs, mais d'une manière si obscure qu'il sera bien difficile de les maintenir en vigueur contre les chicanes d'une telle loi. On en doit dire autant de l'empêchement produit par la profession religieuse.

4. Comme elle ne fait aucune distinction entre les empêchements *dirimants* et les empêchements *empêchants*, cette codification ne peut que produire des résultats déplorables.

5. Elle défend le mariage des mineurs, sans le consentement des parents, mais elle ne dit pas sous quelle peine; et il est à croire qu'elle le frappe de nullité.

6. Elle fait, du fonctionnaire qui a droit de célébrer le mariage, un officier purement civil, si bien que le mariage de deux catholiques, contracté devant n'importe lequel de ces officiers civils, sera légalement valide.

7. Dans cette codification, la puissance ecclésiastique est subordonnée à la puissance civile.

8. L'officier civil qui reçoit le consentement des parties peut refuser de les marier, s'il trouve qu'elles sont liées par des empêchements, et personne ne peut le contraindre à procéder à leur mariage; mais si néanmoins il le faisait, il ne serait pas répréhensible, comme gens de la loi, et son acte serait légalement valide, si une telle disposition de la Codification était sanctionnée par la Législature.

9. La codification statue que le mariage doit être fait *publique*, mais elle ne dit pas en face d'Église. D'où l'on conclut que le mariage est légalement valide, dès qu'il a de la publicité, quoiqu'il n'ait pas été fait *coram parcho*, et par une conséquence nécessaire, la codification n'admet pas la clandestinité, comme empêchement dirimant. Cependant, dans notre ancien code, les lois ecclésiastiques, à peu de chose près, se trouvaient en harmonie avec les lois civiles.

Telles sont, Éminentissime Seigneur, les principales erreurs de la dite codification, que je crois devoir signaler à votre sérieuse attention, pour que vous puissiez, dans votre sagesse, vous puissiez y apporter un prompt et souverain remède.

J'ai l'honneur d'être sincèrement, Eminentissime Seigneur, avec un profond respect, le très humble et très dévoué serviteur. (Signé) Ig. Ev. de Montréal.

— N.B. Cette lettre, toute autographe, se trouve aux Archives de la S.C. Propag., dans la série *Scrittura riferite nei Congressi: America Settentrionale*, vol. 8 (1862—1865), fol. 1308—1309v. En marge du folio 1308, se trouve l'indication du jour où elle a été référée à l'audience du Saint-Père: "Riferita al Santo Padre nell'Udienza delli 5 Marzo 1865". Sur l'endos de la lettre, fol. 1309v, se trouve également une note indiquant que le [27] mars 1865 on a écrit, en conséquence, à Mgr de Tloa (*si scrive al Vescovo di Tloa*), c'est-à-dire à Mgr C.F. Baillargeon, administrateur de l'archidiocèse de Québec.

II — *Mgr Baillargeon, administrateur du l'archidiocèse de Québec, répond au cardinal Barnabè qui, de la part du Saint-Père, lui avait demandé d'intervenir auprès des codificateurs et des ministres catholiques pour leur exprimer l'anxiété du Souverain Pontife au sujet de cette codification et les inciter à faire en sorte qu'on ne sanctionne pas des lois contraires à l'honneur de la religion et aux droits de l'Église.*

Québec, le 3 juin 1865

Eminentissime et Reverendissime Domine,

Litteris suis, die 27 Martii nuper elapsi datis, Eminentia tua scripsit mihi quos sequitur:

"Delatum est SSmo D.N. non parum timeri posse ne opus reformationis civilis Codicis susceptum in inferiore regione Canadensi aliquod prejudicium rei christianae sit allaturum. Quare Sanctitas Sua tuae sollicitudini committit ut catholicis viris quibus inter caeteros cura praedictae reformationis conficienda fuit demandata, necnon ministris catholicis ejusdem regionis significes suam hac super re anxietatem, eosque excites ut efficaciter studeant ne contingat leges sanciri quae divinae religionis honori, et ecclesiasticis juribus adversantur."

Sanctitatis suae sapientissimam et admodum venerandam admonitionem gratissimo animo suscipient, reverenter respondeo quod opus susceptum, et jam confectum, circa jus civile hujus provinciae non fuit proprie reformationis, sed potius redactionis novae, seu (ut vocatum est apud nos) codificationis. Si quid reformationis in eo reperitur, illud circa formam magis quam circa substantiam versatur.

Viri tres eminentes, inter quos duo catholici erant, quibus hoc opus commissum fuit, mandatum habebant non novas leges condendi, sed antiquas, inordinate digestas, ac in varias codicibus dispersas colligendi, atque ordine, stilo, methodoque meliori in unum codicem redigendi. Quod quidem, juxta communem sententiam prudentium ac piorum virorum, fideliter probeque fecerunt; quidque in contrarium dixerint aut scripserunt quidam ex nostris junioribus legis peritos. Catholici viri, sincero animo religioni et

Petri Cathedrae addicti, strenue pro juribus ecclesiae contra collaboratorem suum acatholicum pugnaverunt, atque illa, quantum potuerunt servaverunt. A me rogati libenter correxerunt quasdam additiones, seu potius omissiones, dictis juribus ecclesiae contrarias, quae incaute et praeter intentionem irrepserant in opere.

Unde meo judicio non est timendum ne novus codex civilis hujus provinciae aliquod prejudicium rei christianae afferat. Eaedem enim ac antea sunt leges nostrae, licet sub diversa forma, ac novo ordine, in hoc libro expressae.

Equidem iste codex non vacat erroribus. Sane nonnullae in eo reperiuntur leges non concordantes cum jure ecclesiastico, maxime circa matrimonium. At hujusmodi leges jam obtinebant apud nos, tanquam partes juris antiqui Galliae, quod semper viguit, ac adhuc viget in hac provincia. Porro, ut jam dixi, viri illi nostri, quibus cura conficiendi praefatum codicem demandata fuit, leges nostras colligere et ordinare jussi erant, non autem easdem mutare aut emendare. Accedit tandem illud quod hujusmodi emendatio valde optanda quidem est; perdifficile autem, ne dicam impossibile fuisset eam impetrare a gubernio nostro, in quo pars acatholica dominatur.

De cetero autem, pro futuro diligenter attendam voci Sanctitatis Suae, mandatumque ejus sollicitudini meae committit [commissum] ut legislatoribus necnon et ministris catholicis hujus regionis significem Suam hac super re anxietatem, eosque quantum in me erit, excitem "ut efficaciter studeant ne contingat leges sanciri, quae divinae religionis honori et ecclesiasticis juribus adversantur," fideliter servabo.

Eminentiae tuae humillimus et devotissimus

(signé) C.F. Epus Tloan.

Ex archiep. aedib. Quebecensis, die 3 Junii 1865.

— Arch. S.C. Prop., *Scritture riferite nei Congressi: America Settentrionalis*, vol. 8 (1862—1865), fol. 1378—1379v. Au fol. 1379v, on a noté que la réponse à cette lettre a été donnée au mois d'août 1865. D'autre part, en marge d'une lettre française de Mgr Baillargeon accompagnant sa lettre latine, le Secrétaire de la Propagande a noté (fol. 1377), que celle-ci a été référée au Saint-Père à l'audience du 2 juillet 1865.

(Traduction française de la précédente lettre).

Québec, le 3 juin 1865.

Eminentissime et Révérendissime Seigneur,

Dans votre lettre en date du 27 mars dernier, votre Eminence m'écrivait ce qui suit:

"Il a été porté à la connaissance du Très Saint-Père que l'on n'est pas sans appréhender sérieusement que ne porte préjudice aux intérêts de

l'Église, ce travail de refonte du code civil entrepris dans la province du bas Canada. C'est pourquoi Sa Sainteté confie à votre sollicitude le soin de faire savoir ses craintes à ce sujet à ceux d'entre les catholiques à qui a été confié ce travail de codification, ainsi qu'aux ministres catholiques du bas Canada, et d'insister vivement auprès d'eux pour qu'ils s'appliquent efficacement à ce qu'il n'y ait point de lois formulées contre l'honneur de la religion divine ou contre les droits ecclésiastiques.'

En vous assurant d'abord la profonde gratitude avec laquelle sera accueilli le très sage et très respectable avertissement de Sa Sainteté, je me permets d'ajouter respectueusement que l'œuvre entreprise, et maintenant terminée, dans le domaine du droit civil de la province, n'a pas été une refonte proprement dite, mais plutôt une rédaction nouvelle ou encore, selon le langage courant, une codification. S'il y a refonte dans ce travail, la refonte porte beaucoup plus sur la forme que sur le fond.

Trois hommes éminents, dont deux catholiques, s'étaient vu confier ce travail et ils avaient à cette fin le mandat non pas de faire de nouvelles lois mais de colliger les anciennes lois mal ordonnées et dispersées ici et là dans des codes divers, pour les intégrer avec ordre et méthode dans un code unique, en les formulant dans une meilleure langue juridique. Et ce travail, ils l'ont fait soigneusement et équitablement, selon l'appréciation générale d'hommes prudents et consciencieux, peu importe ce qui a été dit ou écrit en sens contraire par quelques-uns de nos jeunes juristes. Ces hommes catholiques, animés d'un dévouement sincère à l'endroit de la religion comme à l'égard de la Chaire de Pierre, ont courageusement défendu, en présence de leur collaborateur non catholique, les droits de l'Église et, partant, ont servi Celle-ci dans la mesure du possible. A ma demande, ils ont volontiers corrigé quelques additions ou plutôt réparé des omissions, qui étaient contraires aux droits de l'Église et qui s'étaient glissées accidentellement dans le travail à l'insu des codificateurs.

Il s'ensuit qu'il n'y a pas à craindre, à mon avis, que le nouveau code civil de cette province porte quelque préjudice aux intérêts chrétiens en jeu. Ce sont en effet les mêmes lois que nous avons qui se trouvent maintenant formulées dans ce code, sous une forme différente cependant et selon une nouvelle disposition.

Ce code certes n'est pas sans imperfections. On y retrouve en effet quelques lois qui ne concordent pas avec le droit ecclésiastique, surtout en ce qui concerne le mariage. Mais ces lois discordantes existaient déjà chez-nous, comme partie intégrante de l'ancien droit français, droit qui existait alors et qui est encore en vigueur dans la province. De plus, comme je l'ai dit plus haut, ces hommes de chez nous qui s'étaient vus confier le soin de rédiger ce code, avaient reçu l'ordre de grouper nos lois et de les disposer dans un tout logique, mais non pas de les changer ou de les amender. Enfin il est fortement à désirer que l'on obtienne un changement dans ce domaine, mais c'est là une chose très difficile, pour ne pas dire

qu'il aurait été impossible de l'obtenir de notre parlement dont la majorité est non catholique.

Quant au reste j'apporterai une attention diligente aux directives de Sa Sainteté pour l'avenir et je remplirai fidèlement la charge qu'il a confiée à ma sollicitude de faire savoir ses craintes à ce sujet aux législateurs ainsi qu'aux ministres catholiques de la région et d'insister vivement auprès d'eux, dans la mesure du possible, pour "qu'ils s'appliquent efficacement à ce qu'il n'y ait point de lois formulées contre l'honneur de la religion divine ou contre les droits ecclésiastiques."

De votre Eminence le très humble et très dévoué serviteur.

C.F. Ev. de Tloa.

De notre palais archiépiscopal de Québec, le 3 juin 1865.

IV

RÉPONSE À UN CORRESPONDANT

Un correspondant nous demande: "Quelle part tenaient les Canadiens français, dans le mouvement industriel ou commercial à Montréal, vers l'époque de 1850?" Nous publions ici cet extrait d'une brochure des Archives du Canada No 2584, v. 1. Le document n'est donc pas inédit. Mais comme il n'est pas à la portée de tout le monde, nous publions ici cette pièce qui peut avoir son importance dans l'histoire économique du Canada de ce temps-là. Nous l'extrayons de: Montreal in 1856. A Sketch prepared for the Celebration of the Opening of the Grand Trunk Railway of Canada, by a Sub-Committee of the Celebration Committee. (Montreal, Printed by John Lovell, 1856).

THE MANUFACTURES OF MONTREAL

It has been already pointed out in that portion of this pamphlet in which the commerce of Montreal is treated of, that a manufacturing should also be a commercial city, or have easy access to a seaport. As we have seen, Montreal possesses this advantage for manufacturing in an eminent degree. She possesses also within the city and in its immediate vicinity unlimited water power. Besides that furnished by the Lachine canal, the Lachine rapids offer numerous mill sites of which no use has as yet been made. It has been proposed also, though objections have been raised to the scheme, to make use of the waste water flowing from the great Aqueduct of the new water works for manufacturing purposes. A large number of factories might be furnished with motive power from this source. Another advantage Montreal possesses, is found in the density of the population of the surrounding districts. In many places the land has been subdivided until the holdings of each man are too small for profitable agriculture, and the people, deeply attached to the soil, are unwilling to leave the older settlements in the

valleys of the St. Lawrence and Richelieu so long as they can obtain subsistence there. Some, indeed, have wandered off to the prairie lands of the West and to the Eastern townships; and some have sought and obtained employment in the factories of New England, whence we may hope to see them come back to our own factories already trained to this new industry. No where are there found people better adapted for factory hands, more intelligent, docile, and giving less trouble to their employers, than in Lower Canada. Twenty or twenty-five years ago this population was most prosperous in agricultural pursuits; large crops of wheat were grown here, and a considerable surplus exported. The fly came, the wheat crops ceased, and the surplus for export of the coarser grains which have since been grown, has proved less remunerative. These coarse grains, roots, and all those other crops which find a most profitable market in large cities are grown here in great abundance. The supplies of all these necessaries for a manufacturing population can be drawn from the immediate vicinity of the city. The island of Montreal now exports, from year to year, considerable quantities of them to other parts of the Province. Owing to the causes above alluded to, agricultural wages are not so high here as in those portions of the Province where wheat is more largely grown, and hands can be obtained to work in the factories at more reasonable rates than there. All these causes concurring make this the best site for a manufacturing city in Canada, perhaps the best on this Continent. Materials required from abroad can be brought here without transshipment¹. Numerous beds of iron ore exist within easy distance for carriage hither by water. The Hull mines on the Ottawa, not far from the City of Ottawa, are now worked, and the iron from the St. Maurice mines near Three Rivers has long been manufactured. Both irons are of the most excellent description. Here we have abundant water-power, and cheap and abundant labor. The same appliances and facilities also which have been elsewhere described for the distribution of imported goods to consumers in the West, will be of as great assistance to our manufacturers, some of whom already feel the benefit of the opening of the Grand Trunk Railway in the increase of Western orders. The sole difficulties with which they have to contend are a restricted market, and the competition of the larger, wealthier, and longer established factories in other countries. The mode of removing these difficulties has of late occupied a good deal of public attention; but as the Committee deem it to be within the scope of the duties assigned to them to state facts only, not to suggest remedies, they do not enter upon any consideration of this subject.

There is this in favor of Montreal manufactures, that they have been established and grown up to their present position without the aid of high

1. Cotton, too, can be brought here from the more northern cotton growing States more cheaply and safely by our system of inland navigation than by the coasting route, or by rail to Boston, for the New England Factories. We have already cited an instance of cotton brought from Tennessee by this route for New York.

protective duties. The tariff has never been made highly protective, though a moderate incidental protection has been afforded them by discriminating between the raw materials for manufactures, and the manufactures themselves, admitting the former nearly or altogether free of duty, and laying a moderate duty on the latter. There can be no doubt, therefore, that they are established upon a sound basis, and are of a healthy growth.

The Committee had intended to lay before the visitors to Montreal, on the occasion of the Railway Celebration, a full account of its Manufactures. It has been found impossible, however, within the time given them for the purpose, to make their account complete. They are unwilling, nevertheless, to pass them by altogether unnoticed, and therefore subjoin some description of the extent and operations of several of the more important. The information furnished them refers principally to the Factories at the Canal. Information has been received from only a few of the numerous, and, in many instances, extensive Factories in town, and that received has been generally of a very meagre description. It has been found, therefore, quite impossible to make up aggregates, as the Committee had desired, shewing at one glance the total amount of capital invested and of manufactures produced per annum. Enough, however, is set forth below to shew that Montreal may fairly lay claim to the character of a manufacturing as well as of a commercial city.

For several years the surplus waters of the Lachine Canal were allowed to run to waste, no advantage being taken of the facilities for manufacture afforded by the power there created. In 1843, while the St. Lawrence Canals were in course of construction, and the Lachine Canal being enlarged, Mr. Ira Gould first visited Montreal. He had an interview with Mr. Barrett, then Engineer in charge, respecting the water-powers to be created, and from that interview arose the plan of applying them to manufacturing purposes. In November, 1846, the Commissioners of Public Works, (the Hon. W.B. Robinson, then being Chief Commissioner,) offered a number of mill sites on the canal and river bank, inside the upper basin, for lease at public competition. The rent obtained was \$400 per annum, for each lot, and water for four runs of stones. Mr. Gould, among others, took a lot, and built there a flouring establishment. Hitherto, all the grain ground in the city had been ground by wind or steam mills, one of the former clumsy contrivances having been in use as late as 1845 or 1846. The factories now established on that site are two flouring establishments, with 16 runs of stones, three spike and nail factories, two foundries, with extensive engine and boiler works, one establishment for making saws, two saw mills, and one paint, oil and drug mill. Subsequently, the water power at the lock next above this basin, known as the St. Gabriel Lock, was leased. The whole of it was originally taken by two individuals, and has been sub-leased by them to others, to the extent of water for 100 runs of stones. Among the works here, are, foundries, engine and boiler works, a ship yard and marine works, saw mills, sash, blind and door factories, stave and barrel works, a flour

mill, and oatmeal and corn mill, cotton mills, and edged tool factory, India rubber factory, a factory of woollens, a large rope and cordage factory, with other smaller establishments. These works, with those on the lower basin, are using a power daily equal to that of 3500 horses, all of these establishments having sprung into existence since 1847. They furnish employment for more than 2000 men, independently of the commercial men engaged in furnishing materials from abroad. Taking the usual average of a family at five, subsistence would thus seem to be afforded to 10,000 persons by these factories, and there is no doubt that the population of that end of the town has been increased to even a greater extent since their establishment. Few instances of more rapid development can be found, we fancy, even among the rapidly growing manufacturing cities of the neighboring Union.

But the growth of our manufacturing suburb has not stopped there. Pushing still further on, to Côte St. Paul, just outside the city limits, where they escape city taxation, some new establishments have been planted during the last and the present season. A property there having a frontage of 3400 feet upon the Lachine Canal, and containing altogether about 110 arpents of land and extensive water power, was purchased about four years ago, by Mr. Parkyn, Engineer, of this city, with a view of connecting, with manufacturing operations, a dry and wet dock for repairing and building vessels. Finding it impossible, in consequence of the interference of the line of canal of the new Water Works, to carry out the plan of docks originally intended, he has been, compelled for a time to abandon it, but has continued his manufacturing operations with a most praiseworthy zeal, and has now executed a splendid head race of about 2000 feet in length and 44 feet wide, at a cost of £2000. He has also erected the following works now in operation: —

A Grist Mill with 4 un of stones,	cost	£2000
Axe Factory,	cost	1500
Saw Mills,	"	3000
Three Dwelling Houses,	"	600

The discharge to this power is about 12,000 inches, with 9 feet 4 inches fall, and it is capable of driving four times the present machinery. About 100 men and 8 horses are employed on these works, and there is paid out in wages about a thousand dollars per week.

The Grist Mill is capable of grinding 500 bushels per day.

The Axe Factory is leased by J.J. Higgins, and turns out about 3000 dozen per annum, and is capable of extending to 5000 dozen. The Shovel Factory is leased by J.J. Higgins also, and is capable of producing 25 dozens per day.

The Nail Factory is leased by P. & J. Dunn, and manufactures about 750 tons per annum, and could be increased to 1200 tons per annum.

The Saw Mill is leased by Alex. Cowan, and when fully completed, can produce a million feet per month.

The shovels, axes and tools manufactured at these works are very superior, and at the late Paris Exhibition they drew Prize Medals.

The Nail Machines turn out excellent work; the nails obtained honorable mention at the late Paris Exhibition.

THE FACTORIES AT THE ST. GABRIEL LOCK

INDIA RUBBER.—One of the first factories established at the St. Gabriel Locks was that of the Montreal India Rubber Company, in the beginning of 1854. They occupy a building there 180 feet long by 40 wide, with an addition 40 feet square; the main building having four stories beside the basement, the addition only two stories; all erected at a cost of £9402 besides land. They use 40 horse power of water to propel their machinery, which cost £7616. They are manufacturing 1000 pairs of rubber shoes per day now, and could double their production. They employ 110 hands, to whom they pay £600 monthly. These manufactures are sold to all parts of Canada, and some we believe have been exported to Europe.

At the other end of the City is the Canada Rubber Factory, of which Messrs. Brown, Hibbard, Bourn & Co., are proprietors. They manufacture not only shoes and boots, but car springs, hose, belting and packing. It was established in 1853. The establishment consists of,

One building	175 feet long,	40 feet wide,	3 stories high,		
“	145	“	30	“	2
“	70	“	30	“	2
“	40	“	30	“	1
One stone building	50	“	40	“	2

“ all brick, and

The machinery is propelled by a low pressure beam steam engine, 18 inch cylinder. They manufacture at present 1500 pairs of shoes and boots, about 1500 feet of belting and hose, 1000 lbs. of car springs and steam engine packing per diem, all of which could be doubled with the present facilities. They employ 158 persons, to whom they pay about £1000 monthly. The cost of land and buildings was about £13,880, and of the machinery £8000.

SUGAR REFINERY.—The largest Factory of Montreal is the Sugar Refinery, set in operation in January last year by Mr. Redpath. Its large pile and tall chimney are visible a long way off from the City. The principal building is of stone and brick, seven stories high, the whole of the floors comprising an area of 11,766 square yards. Besides this there are two brick warehouses attached, affording storage for 8000 brls. of refined sugar and 2500 hhds. raw sugar. There is also attached a range of brick buildings, 236 feet in length and two stories high, containing the gas house, the bone house, blacksmith's, carpenter's, machinist's and cooper's shops and stable, cost £45,000. The machinery is propelled by a steam engine of 50 horsepower, the boilers being equal to 150 horsepower. 100 men are employed upon the premises, but a good deal of work is done elsewhere. The wages

amount to £8000 per annum, the total expenses of the establishment being £2200 per month. The present product is about 3000 barrels of refined sugar per month, and the production could easily be doubled if the demand required it. It is all sold in Canada. This Factory is the first and as yet the only one of the kind in the Province.

COTTON.—In 1853, Mr. F.W. Harris established a Factory of Cotton Cloth at the St. Gabriel Locks, and in 1855 added a batting and wadding mill. The first has an area of 50 by 70 feet, and 3 stories high, built at a cost of £1500. The machinery is of the best description, with the latest improvements for manufacturing cloths out of cotton as it comes from the plantation. It includes willows, pickers, carding and drawing machines, 1500 spindles, and 46 looms. Cost of machinery £6500. This factory is principally employed in the manufacture of seamless bags and denims. About 70 hands are employed here, nearly all women and children, whose wages amount to about £2000 per annum. The bags are very strong and serviceable, peculiarly fitted for heavy grains, &c. Mr. Chandler, Commissioner Street, is town agent for these bags. Of the denims and ticks, about 300 yards per diem are manufactured. Three times that quantity could be made in the factory. The denims are of the same weight and quality as the well known Amoskeag denims, finished without starch or other stiffening. The ticks are of the same quality, and have been sold here a penny per yard less than the same goods cost in Boston or New York. The batting and wadding factory is 100 feet long by 24 in width, and cost £3000. In it are used 13 carding, besides other machines. They can turn off here 6000 yards of wadding, and 1200 lbs. of batting per diem, which is rather more than the home market will take now. Mr. Dougall, St. Paul Street, is agent for these goods.

MR. GEORGE W. WEAVER, WOLLEN CLOTH MANUFACTURER. — Was established in 1852, holds a brick building two stories high, and manufactures all for home consumption. Mr. Weaver's machinery, which is nearly complete, will manufacture 60,000 yards per annum.

ROPES AND CORDAGE, &c.—In 1825, Mr. Converse established a rope walk at the eastern end of the City. Since the opening of the Factories at St. Gabriel Locks he has added a large establishment there. The old establishment upon Parthenais Street comprised a stone building of 40 by 60 feet, four stories high, and a wooden building, 20 by 1200 feet, of one story, with a steam engine of 20 horse-power; cost with the land £2500. This Factory is for the present idle. The new establishment at the St. Gabriel Locks consists of a head building of 60 by 84 feet, four stories high besides basement. The covered walk is 24 by 1200 feet. Mr. Converse also manufactures gypsum for agricultural purposes and calcined plaster. The machinery is propelled by three water wheels, consuming 1200 cubic inches of water, with a nine feet fall and about 80 horse power. Building machinery and land cost £7500. 14 men, 10 girls and 18 boys are employed here, receiving as wages £35 per month. The products of the Factory are valued

at about £20,000 per annum, and they might be quintupled with trifling additional investment. The goods are all sold in Canada. The very best machinery is employed, and the manufactures, where they are known, compete favorably with any other.

MR. C.T. PALSGRAVE'S TYPE FOUNDRY.—This establishment, which commenced in 1835, has 12 type-cutting machines, gives employment to 36 hands, and does a large business chiefly for the Canadian market. Mr. C.T. Palsgrave obtained a Prize Medal at the Great London Exhibition of 1851. He sells his type throughout the Province.

MR. A. CANTIN, (MONTREAL MARINE WORKS), SHIP AND STEAM-BOAT BUILDER, ENGINEER, &c.—This firm was established in 1846, and employs, at present, from 200 to 250 hands, at monthly wages of £1050. The works, which are situated, a small part within the City and the remainder in the County of Montreal, cover a space of about 14 acres, with a frontage to the canal of about 800 feet, and contain two excellent basins. A continuous row of buildings occupies nearly the whole 800 feet of the opposite street front of the premises. The buildings are all substantially built of stone and brick, viz: — shipyard with draughting and modelling rooms, moulding loft, saw mills, &c, &c.; and the ground cost £2000. The machinery used in the saw mills, which contain upright and circular saws, is propelled by water power, equal to eighty horses. There is used here a Marine Railway, wrought by a direct acting high-pressure engine of 15 horse power, by which vessels of the largest class can be hauled out and repaired under water mark. In the Engineering Department there is another condensing beam engine, of 20 horse power, for driving the machinery, consisting of lathes, planes, and a great variety of other machines. The Canal is here 700 feet wide, and affords great facilities for vessels entering the basin, or for being placed on the Railway, as well as for the launching of new ones. Since the establishment of these works in 1846, more than 70 vessels have been built; and there were seven steamers built and engined last year, besides smaller vessels of different kinds. For the development of the superior water communication of Canada, Mr. Cantin thinks the screw-propeller the best. This has been successfully proved in the case of two steamers now employed between Montreal and Chicago. Mr. Cantin's works, (as may be seen from the foregoing statements,) are admirably fitted for carrying on a most extensive business. Mr. Cantin's manufactures are wholly for use in Canada, Canadian built vessels not being admitted to register in the States, though those built in the States may be registered here.

MR. JOHN OSTELL'S FACTORY OF DOORS, WINDOWS, AND ALL KINDS OF JOINERS FINISHINGS,—Was established in 1852, holds several buildings, and about five acres of land, which cost £10,000; uses machinery of all kinds for wood-cutting, &c.; employs 75 hands, who receive annually £6000. This Firm has a capital of about £20,000, and manufactures goods to the amount of about £18,750 yearly, one-half of which productions are for

Lower Canada, the rest sent chiefly to the Upper Province, and a small quantity exported to the States, Australia, and Great Britain².

MANUFACTURERS OF WOOD.—In 1854, Mr. JAMES SHEARER established at the St. Gabriel Locks, a Factory where are made Doors, Sashes, Blinds, Mouldings, Architraves, &c, making machinery do very much of the work for the finishing of houses, steamboats, &c, which was previously done by hand. This Factory is 62 feet by 49, employing a large quantity of ingenious machinery, propelled by water, with power equal to 30 horses, and capable of being doubled. From 50 to 55 hands have been employed here constantly since the Factory was established. This establishment is capable of manufacturing daily 100 doors, 50 sashes, and 25 blinds, besides mouldings, architraves, and other finishings; or of preparing, in one month, the entire inner work of a first class passenger boat, with upper saloon, state-rooms, ladies' cabin, and lower cabin with berths.

MR. WILLIAM ALLEN, CHAIR FACTORY, St. Gabriel Locks,—Was established in 1852; occupies, at present, a two-story brick building, and employs 25 men, at 6s. per day. Mr. Allen's manufactures are chiefly for home consumption. His machinery, when completed, will be capable of turning out 500 chairs in the day, and the chairs he manufactures are fast superseding those of American manufacture.

MR. MCGAUREN,—Has a Saw Mill at St. Gabriel Locks, 90 feet by 50, with a large circular saw, and four small ones, propelled by water.

MR. WILSIE MANNING, BARREL FACTORY.—Was established in 1854, holds a one-story brick building, uses water-power machinery, which is very complete, employs 30 men, at 6s. 3d. per day each, and produces in the year 40,000 flour barrels, and 20,000 nail kegs, all for home consumption.

AXES, EDGE TOOLS, &c.—In 1850, Mr. R. Scott established his Factory of Axes, Edged Tools, Augers, and light forgings, at the St. Gabriel Locks. Mr. Scott's buildings are three in number, one of 116 by 24 feet, one of 72 by 30 feet, and the third 56 by 40 feet, costing over £6000. A large quantity of machinery is employed, including five trip hammers, a forge hammer, grinding and polishing machines, self-acting and other lathes boring machines, &c., &c., propelled by water, about 100 horse-power, from five horizontal wheels. It is capable of profitable extension. When at full work it employs 70 men and 6 boys, who are paid from 3s. 4d. to 14s. per day. From 100 to 120 dozen a day can be manufactured at these works. They have heretofore been principally disposed of in this City and Quebec, but

2. For two or three years previous to the passing of the Reciprocity Measures the manufactures of wood here were very extensive and flourishing, and large quantities were exported. Mr. Ostell informs us that he shipped the products of his Factory in quantities to New York, New Orleans, and other places in the United States. Messrs. Grant & Hall were also exporters of large quantities of manufactured lumber to the States. Then the duty was levied on both unmanufactured and manufactured lumber; now the unmanufactured being admitted into the States free, and the duty being still levied on the manufactured, the United States manufacturer is protected to the almost entire exclusion of the Canadian from that market.

the demand from Canada West is increasing, and as these goods are saleable in bond at New York and Boston, it is believed that a trade in them might be established with those cities and even in Europe. Some of the goods manufactured here took a First Prize at the Paris Exhibition³.

MESSRS. REDMONDS & CO., GENERAL FOUNDRY, 11 Gabriel Locks, — Were established in 1854, in the present site, which is a large two-story brick building. The machinery used by Messrs. Redmonds & Co. is water-power, and they employ 30 men, at an average of 6s. 3d. per day, and send out 300 tons castings in the year.

WM. BURRY & CO., ST. GABRIEL LOCKS, FOUNDRY, &C.,—Was established in 1885; hold two-story brick buildings, use water-power machinery, employ 70 hands at 7s. 6d. per day. About four-fifths of the manufactures of this Firm are annually exported. Messrs. Burry & Co. are about to enlarge their establishment so as to supply the increasing demands of their purchasers, which speaks well for the business.

MESSRS. A.W. OGILVIE & Co.—Have a Custom Grist Mill here, established in 1852, in which they manufacture not only flour, but pot and pearl barley, split peas, cracked wheat, Graham flour, Indian meal and *farine entière*. The building is of stone, three stories high, 70 feet by 36. It contains 5 pairs or runs of stones, 2 barley mills, and a pea splitting machine; cost about £2000, all driven by water, with 6 iron water wheels, having capacity for grinding 500 brls. wheat and 300 brls. coarse grain per day, and of preparing 150 brls. of barley, and splitting 150 brls. peas. About 20,000 qtls. *farine entière*, 8000 to 10,000 qtls. Indian Meal, 3500 to 4000 qtls. pot and pearl barley, and 1200 to 1500 qtls. split peas are produced annually, the *farine entière* and Indian meal being sold generally for home consumption, and of the barley and peas about one-third in Canada and two-thirds for the United States market heretofore. In June last, however, the United States Customs authorities refused longer to admit this barley under the Reciprocity Treaty, classed as breadstuffs, but have levied a duty of 25 per cent upon it as a manufactured article.

FACTORIES ON THE CANAL BASIN

CITY FLOUR MILLS.—Mr. Gould built his Flouring Mill here in 1847. The Mill proper is 165 feet by 50, and five stories high. The storehouses attached, equal in capacity, a building of 240 feet by 60, and five stories high. They all cost £37,500 or \$150,000. Twelve pairs of stones are employ-

3. In furnishing us with these particulars, Mr. Scott also called attention to the fact that the material principally used here, and at a disadvantage, is English refined iron. He believes that no more profitable manufacture could be entered upon here than one of scrap and bloom iron. Ore and fuel are both more plentiful here than in New York and other States of the Union where this manufacture is carried on to a large extent, our ores being exported for their use. Most of the Engine and Railroad uses employed here are imported from the States. It would be well for our capitalists also to ascertain how far Mr. Bessemer's recent invention may be turned to account in smelting our own ores.

ed, grinding 3500 to 4000 bushels of wheat, producing 700 to 800 barrels of flour each day. Including those engaged in preparing material and making barrels, this establishment employs 200 men, thus furnishing support to about 1000 persons. The amount paid yearly for labor alone is £7500 or \$30,000. The capital constantly employed is about £50,000 or \$200,000. The stock used yearly is valued at £187,500 or \$750,000. The value of the manufactures produced, about £200,000 or \$800,000. Very little of the flour is sold for home consumption, possibly one-eighth of the production; the greater part is exported to England, the Lower Provinces, and the United States. The coarse stuffs are principally disposed of in the City.

Mr. James McDougall has a large Flouring Mill adjoining, of which we have received no account. Both have elevators attached.

FOUNDRY.—Mr. E.E. Gilbert's "Beaver Foundry" was established in 1849. Steam engines are manufactured here. The buildings are of brick and wood, covering an area of 12,750 square feet, and the yards and ground adjoining, about 7 acres. The buildings, machinery, land, &c., cost £13,450 or \$53,800. From 60 to 80 men and boys are employed here, receiving weekly wages amounting to about £100 per week. During the six months ending 1st October last, £7300 or \$29,200 were turned out of this establishment, all for Canadian use. Double the quantity could have been turned out.

THE ST. LAWRENCE ENGINE WORKS.—Messrs. Bartley & Dunbar, Proprietors, were established in 1850. They consist of: — 1st, a Smiths' Shop, 65 by 50 feet, with 9 fires, with finishing and shearing machines, and a trip hammer, with which shafting 4 by 10 inches can be forged. 2nd, a Boiler Shop, 80 feet by 60, with 5 fires and a large quantity of machinery. Among the machinery is a punching machine, worked with a rack, whose work is mathematically correct, saving the tedious and expensive process of rimming holes to admit the rivet; and large rollers which will bend boiler plate lengthwise $9\frac{1}{2}$ feet long, without hammering; and a hydraulic pump for testing boilers. The machinery here is driven by a 30 horse-power water-wheel. 3rd, Foundry, 70 by 60 feet, with facilities for making the heaviest castings required in this country. 4th, the Pattern Shop, 50 feet by 40, with accommodation for 10 or 12 pattern-makers. 5th, the Finishing Shop, 105 feet long by 50 feet wide, and three stories high, containing a large quantity of machinery of various sorts, of the best description, with the latest improvements, driven by a 25 horse-power water-wheel, and a 20 horse-power steam engine, when the water is drawn off the canal for repairs. The number of men and apprentices employed here is 160, receiving wages amounting to £190 or £200 per week, — they have gone as high as £325 per week. The work produced per annum is valued at £40,000, with capacity for extension to £70,000 or £80,000. The work done here, heretofore, has been for Lower Canada, with the exception of the iron steamer "Kingston," now plying between Toronto and Kingston. They are now executing an order for boilers for a powerful ferry steamer, which is being

built by the Great Western Railway Company, for the Detroit River. They possess peculiar facilities, with a boat shed, &c., on the bank of the canal for the construction of iron boats, and fitting the boilers and engines into steamers. They have now under contract three iron vessels, for the Trinity Board of Montreal. They execute all sorts of boiler and engine work, heavy blacksmithing, iron and brass castings, and mill-work.

MESSRS. CAMPBELL & JONES, Canal Basin,—Established, in 1855, a manufactory of saws at the Canal Basin. They use machinery propelled by water of forty horse power. They produce about \$15,000 worth annually, of which they sell to places out of Montreal about \$8500. They have the necessary appliances to supply the whole Canadian market. This is, we believe, the first and only establishment of this kind in Lower Canada. Although very recently established the business is rapidly increasing.

LYMANS, SAVAGE & CO., LINSEED OIL, PAINT, DRUG AND SPICE MILLS,—Established in 1852. The building is 60 by 40 feet, built at a cost of £10,000, propelled by hydraulic power equal to four runs of stones. They employ from 30 to 35 men, paying about £50 wages weekly, with a capital of about £15,000. They manufacture 30,000 gallons of linseed oil, 500 tons linseed cake, 100 tons putty, and 25 tons paint, grinding 20 tons drugs and spices, amounting in value to £30,000. 450 tons of linseed cake are exported to England, four-fifths of the remainder sent to places in Canada out of Montreal.

SAW MILLS, &C.—There are several saw and planing mills in the City, but only a few returns have been received from their proprietors. Messrs Grant, Hall & Co. built one at the Canal Basin in 1851, in which are employed 3 circular saws, 2 planing machines, and a barrel machine, propelled by a water-wheel, with 80 horse-power; 70 persons are employed by it. They can plane and dress 1,000,000 pieces, say, of flooring, and saw 10,000,000 feet of lumber per annum. It is all sold for home consumption, a 30 per cent duty shutting out dressed lumber from the United States market.

MR. T.D. BIGELOW'S CITY NAIL AND SPIKE WORKS,—Were established over 60 years ago, with one or two machines: in 1839 he had 5 machines, propelled by horse power, and employing 20 men. After the water power at the canal basin was opened up to the public use, Mr. Bigelow removed there. He now uses 54 nail machines, 4 spike ditto, 1 shoe sprig and 1 tack ditto, with shears, grind-stones, &c., propelled by water. About 50 men and 10 boys are generally employed here, earning 15s., 30s., and some 90s., per week. The works are now turning out from 1200 to 1500 tons of nails per annum, and can, if pushed to their full capacity, turn out 2000 tons of nails and 500 tons of spikes.

There are besides, at the canal basin, another Foundry and Engine Works of considerable extent, of which Messrs. Milne & Milln are the proprietors; Mr. Berry's Sewing Machine Factory; an extensive Nail-Cutting Works, and the Messrs. Tait's Dry Dock and Ship Yard, of which returns have not been sent in.

FACTORIES IN THE CITY

MESSRS. WM. SMYTH & CO., WHOLESALE BOOT AND SHOE MANUFACTURERS.—Began business in Montreal in 1843, keep 8 sewing besides other machines, and employ 80 hands, male and female, on whom £75 per week are expended. Messrs. W. Smyth & Co. received an award of medals both for superiority of work and cheapness, at the Paris Industrial Exhibition, and have likewise been favorably noticed since at Exhibitions both in Canada and the States.

MESSRS. BROWN & CHILDS.—Established in Montreal a very large establishment for the manufacture of boots and shoes, into which they have from time to time introduced the latest inventions and improvements of machines for shaping, sewing, &c. They employ 800 persons, and turn out about 1000 pairs of boots and shoes daily, a large portion of which are sold to places out of Montreal.

MESSRS. W. HYATT & CO., MONTREAL MARBLE WORKS.—Hold large premises in Craig Street, have a capital of about £1500, produce manufactures to the amount of £3000 or £4000 yearly, mostly for home consumption. This business, though of late growth, has, in Messrs. Hyat & Co.'s case, been making considerable advances for the last few years.

MR. CHARLES GARTH, COPPERSMITH, &c.—Business established in 1838; holds a brick house, which, with lands attached, he values at about £4000; has numerous engines, boilers, &c; keeps an annual average of 40 men and 12 boys, who get from £85 to £100 weekly; manufactures goods to the amount of from £15,000 to £30,000, two-thirds of which are for home consumption. Mr. Garth believes that this branch of trade may shortly, with the advantage arising from the opening of the Grand Trunk Railway, increase to ten-fold its present importance.

MESSRS. J. & W. HILTON, CABINET MAKERS, &c.—Commenced in 1845, have a capital of £15,000, hold a brick house, value £3000, have numerous engines, and employ on an average 82 hands, to whom they pay all £116 weekly. Their yearly manufactures amount to from £20,000 to £30,000 of which about two-fifths are exported. This branch of trade dates its rise in Montreal from 1820⁴.

MESSRS. R. & A. MILLER, PUBLISHERS AND BOOKBINDERS.—Were established in 1843, use various machines for cutting, &c.; employ 20 hands, at £60 per month. School Books, &c., amount to 120,000 copies per annum. Binding and ruling alone give a sum of £2400. Most of the books got up by this Firm are sent to Upper Canada. Business steadily increasing.

MR. HEW RAMSAY has also a large establishment of this sort. Particulars not furnished.

The Committee subjoin a list of eleven other bookbinding establishments, employing altogether about 75 men, viz: — Weir & Dunn, J. Pars-

4. Other establishments of this sort, of whose existence the Committee are aware, not noticed, information not being furnished.

low, C. Bryson, R. Oraham, E.C. Tuttle, F.C. & A. Dredge, W. McIntosh, Beauchemin & Payette, J.B. Rolland, Chapleau and Lamothe.

MESSRS. GREEN & SON, FURRIERS, &c. — Were established in 1832; hold a house valued at £4000, employ 12 men and 115 females, at wages of £200 monthly. Messrs. Green & Son have a capital of £15000, and of their manufactured goods one-fifteenth are for home consumption. They think that by having raw skin and furs from all countries free, and a judicious duty on manufactured articles, this trade might be extended to six times its present importance.

MESSRS. McDOWELL & ATKINSON, WHOLESALF FURRIERS, &c., 92 McGill Street,—Established in 1842, employ 20 men and 75 females, to whom they pay 233 dollars per week. Their capital exceeds £4000, and of their manufactures to the amount of £70,000 per annum, one-fourth is for home consumption. Messrs. McDowell & Atkinson have lately established a Factory for Buckskin Mits and Gloves, and will thereby be able to make those articles very cheap. They also make 3000 silk and from 4000 to 5000 fur bats in the year.

JOHN HENDERSON & Co., LATE HENDERSON BROTHERS & Co., of Quebec,—Established in Montreal a branch of their business in the year 1844, and have been steadily increasing their business year after year; they now have one of the finest establishments in America, in their line, and are daily manufacturing some of the choicest Furs produced on this Continent, which always meet with ready sale. They employ upwards of fifty hands, and have a large capital profitably invested, and look forward with cheering prospects to the future.

MESSRS. MOSS & BROTHERS, CLOTHIERS, &c.,—Were established in 1836, have a capital of £60,000, hold large premises, five stories high, give employment to 800 men and women, at £450 monthly, and of goods manufactured annually to the sum of £90,000 they send abroad about eleven twelfths. Messrs. Moss & Brothers have all their work hand-wrought, and export American wares to Australia to the annual amount of £40,000.

MESSRS. McMILLAN & CARSON, CLOTHIERS,—Commenced in May, 1854, have a capital of £2000, employ 43 hands, at £50 a week, and of goods manufactured to the sum of £10,000, £4000 worth are exported⁵.

MR. J.W. CRERAR, CONFECTIONER,—Was established in 1833; has a capital of £2000, holds a factory at a rental of £250, employs 7 males, at £450 a year. Quantity of goods sold for home amounts to £8250, for abroad £2750.

MESSRS JOHN AITKEN & Co., SHIRT MAKERS, &c.,—Were established in 1851, have a capital of £3000, employ 300 women, manufacture goods to the amount of from £9000 to £10,000 annually, of which one-half is for home consumption.

MR. E.S. NORMANDEAU, CARRIAGE MAKER,—Was established in

5. Other establishments of this sort, of whose existence the Committee are aware, not noticed, information not being furnished.

1851, has capital of £500, gives employment to 8 men, at £10 weekly, manufactures about 100 vehicles at from £5 to £60 each, all for home consumption.

MR. MARTIN GRAVELLE, CARRIAGE MAKERS,—Was established in 1841, has a capital of £3000, rents premises at £50 per annum, employs 10 men, at from 30s. to 42s. 6d. a week, makes carriages to the value of £3000 yearly, all for the Canadian trade. Mr. Gravelle says that the improvements in his line are constant and marked, owing to the great competition, which also renders the profits very low.

MR. MICHAEL O'MEARA, CARRIAGE MAKER,—Established in 1820, produces manufactures to the amount of from £10,000 to £15,000, nearly all for home consumption. Mr. O'Meara thinks that this business in Montreal is of a purely local nature.

MR. JOSEPH TEES, AMERICAN CARRIAGE AND SLEIGH MAKER,—Employs 12 men, at £20 per week, manufactures goods to the amount of £2750 per annum, half of which is for home consumption. Mr. Tees received the First Prize for a light pleasure carriage, built on a new system, at the Provincial Exhibitions lately held at Kingston and Three Rivers. Mr. Tees thinks that this trade is increasing in Montreal, and that carriages can be made here to compete in quality and cheapness with any on the Continent.⁶

MANUFACTURES OF TOBACCO.—Previously to the Reciprocity Act and Treaty, Leaf Tobacco of the growth of Canada West was sent here annually for sale. Since the free admission of United States, this has no longer been the case, the cultivation having been partially abandoned. A little tobacco is grown also in Lower Canada, but the climate does not permit it to ripen properly here.

The imports of unmanufactured tobacco from the United States in 1855 amounted to 719,000 lbs., of which 263,000 was brought to Montreal. There are twelve establishments here engaged in the manufacture of Tobacco, Segars and Snuff. The total import into Canada of segars last year was 5311 mille, of which only 1660 milles were brought to Montreal. About four millions are said to be manufactured here, giving employment to 100 persons. Six of the above establishments are principally engaged in the manufacture of snuff, of which five use steam power. The importation into the Province last year was 37,875 lbs., of which Montreal imported only 1614 lbs., there being manufactured in this City at least 250,000 lbs. Messrs. Joseph & Co., and Levey & Co., are the only persons who furnished the Committee with returns, the latter stating his manufactures at 25,000 lbs. snuff, 250 milles segars, and 160 cwts. of various kinds of tobacco, sold about half in Lower and half in Upper Canada.

THE EAGLE FOUNDRY, in Griffintown, of which Mr. Geo. Brush is the present proprietor, was established in 1823, and here and at the St. Mary's Foundry (the latter having been closed since the opening of the canal

⁶ Other establishments of this sort, of whose existence the Committee are aware, not noticed, information not being furnished.

factories) were for many years manufactured all or nearly all the engines used in the steamers upon the St. Lawrence and elsewhere in Canada. The Eagle Foundry, notwithstanding the competition of its new rivals, is still at work, having a complete set of shops and machinery for the construction of Engines, Boilers, &c, in which are employed about 100 men.

MR. W. RODDEN has an extensive Foundry in the City also, of which the Committee have been unable to give an account. Of Mr. C.P. Ladd's Foundry also, where, as in the first named Factory, large quantities of stoves are manufactured, the Committee have received no account.

MR. C.S. RODIER, JR., THRESHING MACHINE MAKER, —Was established in 1851, holds a large wooden building, uses steam, employs 36 men, at 6s. 3d. a day, and makes yearly 250 machines, all for Canada.

MR. JOHN SMITH, MANUFACTURER OF THRESHING MACHINES, &c.,—Was established in 1853, holds two-story brick shop, which, with some adjoining houses, &c., cost 4000 dollars, uses water power, employs 35 men, at 200 dollars a week, has a capital of 30,000 dollars, manufactures yearly goods to the amount of 30,000 dollars, for both Province.

MESSES. B.P. PAIGE & Co., PATENT THRESHING MACHINE FACTORY,—Established in 1848, occupies four main buildings of about 100 feet by 50 each, besides out-buildings. They are filled with machinery of the best description, propelled by a 50 horse-power steam engine. The cost of the establishment was £12,500; 175 men and boys are employed there, at wages of £600 per month. About £37,000 capital has been embarked, £25,000 worth of products turned out annually; half sold here and half exported. There is an increased demand both for home consumption and export, and the business is steadily increasing.

WM. JOHNSON & Co., THRESHING MACHINE AND AGRICULTURAL IMPLEMENT FACTORY,—200 by 150 feet, cost £1500; machinery propelled by a 20 horse-power engine; from 60 to 100 men employed, to whom is paid about £300 per month; £8000 of manufactures turned out last year, and the Factory could manufacture as much more. The machines are copied from Pitt's Patent, first imported here in 1842.

MR. WRAGG'S NAIL FACTORY, William Street,—Occupies a two-story brick building, uses steam power, has 25 nail-cutting machines, keeps 30 men, at 6s. 3d. a day, and makes annually 900 tons of nails.

MR. WM. BURRY, MILLSTONE FACTORY, 324 St. Joseph Street,—Was established in 1840, employs about 10 hands, at an average of 10s. a day, manufactures yearly about 50 pairs of millstones, of which 5 per cent, are sold for home consumption. Mr. Burry intends importing his stock direct from France next year, and promises to furnish the goods connected with this business as cheaply as any in Canada.

MR. NEIL DOHERTY, MANUFACTORY OF TOBACCO PIPES,—Was established in the year 1850, has now a capital of £1500, employs from 20 to 25 hands, and manufactures yearly from 4500 to 5000 boxes, which are all consumed in the Canadas.

HENDERSON & SON, MANUFACTURERS OF TOBACCO PIPES, Colborne Avenue,—Manufacture annually of "Henderson's Tobacco Pipes" 15,000 boxes, with means of extending the quantity to twenty-five thousand, employ 100 hands, and have a capital of six thousand pounds. Established in 1851.

MESSRS. JOHN MATHEWSON & SON, SOAP, CANDLES, AND OIL MANUFACTORY, Inspector and College Streets,—Was established in 1821, hold a three-story stone and brick building; have all their work done by steam, and employ 38 men, at £45 per week. A larger quantity of very excellent wares are turned out of this establishment.

There are several other large establishments of a similar nature in the city, but we have no farther returns.

GEORGE PERRY, FIRST PRIZE FIRE ENGINE FACTORY.—This Factory was established in 1848. Efforts have been made to produce the very best work. As a proof of the result it is only needful to mention that an Engine produced in this factory obtained a Prize Medal at the Great Exhibition at London in 1851, and a first-class Medal at Paris in 1855. The effect has been to give this factory orders from all parts of Canada, and from France, England, and the Lower Provinces. Shortly after the London Exhibition, an engine was ordered from and sent to parties in British Guiana. The prospects of the establishment are good, and the opening up of the Western Canadian market during winter by railway is giving it additional work, parties coming here for engines who might have gone to the States. The number of small engines manufactured here is too large to give in detail, but during the past year Mr. Perry has turned out the following first-class engines, viz:—one for Grand Trunk Railway Works, Point St. Charles; one for Orono, C.W.; one for Liverpool, Nova Scotia; one for Woodstock, New Brunswick. Several others are now in course of construction.

MR. WILLIAM PERRY has also a Factory of fire engines. Details not furnished.

MR. R. DEAN, TRUNK, BELLOWS AND MAIL BAG FACTORY.—He makes 3000 trunks and valises, 100 pairs bellows, 400 to 500 different kinds of mail bags, per annum, worth about £6000. Received first prizes at Provincial Exhibition, and honorable mention at the London Exhibition.

MR. CHARLES LINLEY—Manufactures Circular Patent Double-blast and Long-shape Bellows, Portable Forges, &c., using a steam engine to propel circular and upright saws, &c. He turns out 600 pairs per annum, and might, with his present machinery, double the product. Three-fourths of his manufactures are sold to places out of Montreal.

MESSRS. E. ATWATER & Co.,—Have recently established here a Copal Varnish Factory in which they manufacture about 500 barrels per annum, and are fast driving the imported out of use.

MR. CLARK FITTS, BISCUITS AND CRACKER BAKERY,—Established in 1827; uses two shops with machinery, manufactures 4300 barrels, worth

about £5925, sold principally in Lower Canada and eastern part of Upper Canada.

MR. TILTON manufactures ship and other biscuit to a considerable amount.

MESSRS. WITHALL & HOOD, SOAP AND CANDLE FACTORY,—Established in 1850, occupies two buildings, 100 feet long and 3 stories high, the machinery propelled by steam, Thirty men are employed, and turn out 20,000 boxes soap and 10,000 boxes candles per annum, worth about £36,000, all sold in this market and Quebec.

PAPER.—In addition to the manufactures in Montreal itself, it may not be improper to notice some of those factories in the vicinage, for which Montreal is the chief depot and market. Among these is the Paper Manufactory of the Firm of Alex. Buntin & Co., Montreal, and W. Miller & Co., of Beauharnois, who have taken advantage of the water power of the Beauharnois Canal. The manufacture of paper seems to have been attempted in Lower Canada about 40 years ago, but one by one the old works were abandoned and allowed to go to ruin. It was only 15 years ago that this manufacture took a firm footing. The manufacture and business mentioned above was established by Mr. W. Miller in 1834, but the present Factory on the Beauharnois Canal has been put in its present effective state within a few years past. The Factory consists of substantial stone buildings in form of a square, three stories high, front 90 by 50 feet, right wing 120 by 40, left 40 by 30, and rear 90 by 40, erected at a cost, for building and machinery, of £12,000 or \$48,000. The machinery employed consists of one 84 inches wide Fourdrennier Paper Making Machine 5 large iron engines, 2 large revolving boilers for steam boiling the materials, another steam boiler for heating and drying purposes, and a variety of other machinery of the best description, all propelled by water-power, which is here afforded them to an almost unlimited extent. The works are capable of indefinite extension, as the market improves and is extended. 26 men and 45 women are employed here constantly, with occasional assistants, besides the large number engaged in collecting materials. Wages paid, about £400 per month. About 500 tons are annually manufactured here, worth £34,000, the capital permanently invested being about £25,000 or \$100,000. One-third is sold for Lower Canada consumption, the other two-thirds to Upper Canada. Export is prevented by high duties in Britain, the United States and sister Provinces.

At Sherbrooke, which is brought by the Grand Trunk Railway within very access of Montreal, Mr. W. Brooks established a Paper Mill in 1846, the produce of which is almost altogether sold in Montreal, Mr. J. Dougall being the agent. It consists of three buildings, one of brick and stone, 80 by 50; the others of wood; all erected at a cost of £6000 or \$24,000. It contains six engines and two paper machines, propelled by water-power. The manufactures annually amount to about £10,000 or \$40,000, the capital embarked being of a like amount. It might be doubled.

LIVRES ET REVUES

Histoire du Canada par les textes. Michel Brunet, professeur agrégé à l'Institut d'histoire, Université de Montréal. Guy Frégault, directeur de l'Institut d'histoire, Université de Montréal. Marcel Trudel, secrétaire de l'Institut d'histoire et de Géographie, Université Laval. Montréal, 25 est, rue Saint-Jacques. Paris, 120, boulevard Raspail. 1952. 297 pages.

RECUEIL d'une architecture remarquable. 105 textes ont été choisis et sortis des sources les plus diverses de notre histoire. En majorité d'abord, les sources narratives, puis après 1760 les sources diplomatiques sont les plus souvent citées. En tout pour la première partie (de 1535 à 1760), 100 pages, 30 textes. Seconde partie (1760 à 1941): 175 pages, 75 textes. Tous les documents reproduits sont enregistrés dans l'ordre naturel qui convient le mieux à tout ouvrage d'histoire: l'ordre chronologique. Voici comment ils sont répartis: un texte de 1535, 15 textes pour le XVII^e siècle (cf. 2-17), 34 textes pour le XVIII^e siècle (cf. 18-51), 36 pour le XIX^e (cf. 52-88) et 14 pour le début du XX^e (89-104); finalement un bilan statistique (texte 105) qui recouvre toute la période, soit de 1608 à 1941). Les trois grandes sources officielles de toute vraie historiographie, le témoin oculaire, la tradition orale et le témoignage écrit, sont représentées. La plupart des genres littéraires s'y retrouvent aussi, depuis le traité, le statut parlementaire, la lettre publique, le document privé jusqu'au discours "politique". C'est ainsi qu'on trouve une lettre de Benoît XV soigneusement enserrée entre un Discours du Trône (93) et la ratification du traité de Versailles (95). La chronologie a de ces caprices et de ces surprises! — Avant chaque texte (sauf pour les statistiques qui parlent d'elles-mêmes): des explications, commentaires, sommaires, résumés, où sont indiquées les meilleures études, faites les identifications nécessaires,

offerts des éclaircissements désirables. Sauf pour le texte 22, l'authenticité de chaque document est parfaitement assurée. Comme soutiens pédagogiques on peut dire de ces notes qu'elles sont excellentes. Excellent aussi le choix des textes. Celui-ci aurait pu être différent: tout le monde le sait. Ce qui compte avant tout, l'unité d'intention, la droiture d'esprit. Il s'agissait d'éviter l'échantillonnage indiscret, les biais inutiles, les orientations trop unilatérales, les perspectives trop modernes, les appréciations trop personnelles, les simples juxtapositions, artificielles ou malhonnêtes, la mentalité du Digeste qui enchaîne tout sans lien essentiel. Or dans cette *Histoire du Canada par les textes*, l'unité et les intentions sont bien marquées: montrer, d'une part, l'évolution constitutionnelle de notre pays et répondre en second lieu à une fonction pédagogique qui suppose que l'on veuille apprendre et enseigner l'histoire à partir de ses sources les plus représentatives. Ces textes et leurs notes révèlent une grande expérience du travail scientifique, la connaissance du document et une pensée généreuse qui pour être invisible n'en est pas moins efficace. Habile aussi de faire raconter la dispersion des Acadiens par des sources et témoins oculaires anglais (27), de faire comparer en 1749 Québec, Montréal et Trois-Rivières par un Suédois. Surtout que le texte 25 ne manque pas de saveur!

Tout de même, pour avoir droit à la reconnaissance que promettent MM. Brunet, Frégault et Trudel, à ceux qui leur feront des suggestions et diront leurs critiques (cf. p. 9), nous croyons devoir, à titre personnel et comme pour exploiter la générosité qui nous est offerte, procéder aux remarques suivantes, secondaires pour la plupart. Nous avons pensé que les sources narratives étaient trop souvent absentes dans la deuxième partie: pourquoi ne pas avoir observé la même proportion que dans la première partie? — Le texte 22 aurait avantage à être subdivisé en A (vg. portrait du Canadien) — B-C. Texte 26: trop faible pour la note qui l'introduit. Texte 81: certaine remarque du sommaire dépasse les perspectives de ce recueil. Discutable le résumé qui précède le texte 76, et peut-être le texte aussi. Le texte de Huston est-il un hors-d'œuvre; ou aurait-il dû être accompagné par un autre texte correspondant, de 1940 par exemple? Les textes 87 et 100 sont émouvants, mais je les trouve un peu perdus dans l'ensemble. Un mot de l'index, qui ne tient pas suffisamment compte des sommaires, qu'il faudrait

reprendre en distinguant bien (au moins par une typographie différente) entre les matières onomastique, biographique et la toponomie.

* * *

Quelles que soient ces remarques, fort discutables et la plupart hypothétiques, il demeure que ce recueil est tout désigné déjà pour un enseignement de l'histoire du Canada *par les textes*: à cause de son unité, de son contenu, de l'honnêteté de ses compilateurs, pour l'amour des sources qu'il inspire et le sérieux des études auxquelles il en appelle. L'on rêve enfin au temps où un futur bachelier n'aura plus à "inventer" des *discours* mais simplement à restituer dans son contexte historique et doctrinal, l'un ou l'autre de ces textes. Ce jour-là, l'histoire du Canada sera à tout jamais sauvée!

Benoît LACROIX, O.P.

Institut d'Etudes médiévales
Université de Montréal

HAMILTON, Robert M., compilateur, *Canadian Quotations and Phrases: Literary and Historical*. Toronto: McClelland and Stewart Limited, 1952. Index. Sources indiquées. 272 p. \$6.95.

M. Hamilton, bibliothécaire adjoint à la Bibliothèque du Parlement fédéral, a groupé, en suivant un ordre alphabétique, les déclarations, les remarques, les mots d'ordre, les boutades d'hommes politiques, d'écrivains, de chefs de file, de journalistes du Canada. Cette collection de quelque 3,500 citations intéressera tous les amateurs d'histoire et rendra service aux historiens, aux journalistes, aux professeurs, aux conférenciers.

Le compilateur a pris son bien où il le trouvait. Il a glané dans les archives, les journaux, les revues, les débats officiels, la correspondance privée, les œuvres littéraires. Il a eu la sagesse d'indiquer ses sources. Cette honnêteté intellectuelle nous prouve qu'il s'est imposé de laborieuses recherches. Les citations ont le mérite d'être courtes et bien choisies. Ce livre représente une somme énorme de travail et épargnera à ceux qui l'utiliseront un temps toujours précieux. M. Hamilton a droit à notre reconnaissance et à nos félicitations. L'éditeur a présenté *Canadian Quotations* dans une toilette typographique très seyante.

Certaines pages retiendront particulièrement l'attention des lecteurs canadiens-français. Toutes les citations réunies sous les titres qui suivent sont à lire, à relire et à méditer: Annexation, British Commonwealth of Nations, British Empire, British North America Act, Canadian-British

Relations, Confederation, Constitution, England, Foreign Relations, French Canadians, Government, Independence, Isolation, Nationalism, Nationality, Sovereignty, Status, Unity, War. Les professions de foi impérialiste des chefs de file du Canada anglais révèlent leur fidélité à l'idéal qui a inspiré les fondateurs du Canada britannique au XVIII^e siècle et au XIX^e siècle. Quelques mots d'esprit sur des sujets moins graves distrairont le lecteur.

Un observateur canadien-français ne peut s'empêcher de constater que les citations de ses compatriotes ne sont pas très nombreuses. Seul Laurier à l'honneur d'être cité très souvent, soit environ une centaine de fois. Cartier se limite à quatorze citations. Papineau, LaFontaine, Gouin et Lapointe ont la portion congrue. On chercherait en vain les noms de Châtelet, Caron, Langevin, Angers, Mercier et Cardin, pour ne parler que de ceux qui sont morts. Détail à signaler: un aumônier militaire que la propagande de guerre a mis à contribution après le raid de Dieppe reçoit l'hospitalité de M. Hamilton. D'autres porte-parole du Canada français auraient dû obtenir audience. N'en voulons pas trop à M. Hamilton. Ces constatations soulignent, une fois de plus, notre rôle de "brillant second" sur la scène canadienne. Ayons l'humilité de l'admettre et perdons nos illusions — si, malgré tout, nous en conservons encore. Tel quel, *Canadian Quotations* mérite une place dans notre bibliothèque et sur notre table de travail.

Université de Montréal

Michel BRUNET

LANCOT, Gustave, *Réalisations françaises de Cartier à Montcalm*. Éditions Chantecler, Montréal, 1951. 212 p.

Ce petit volume réunit sous le même titre — choisi avec plus ou moins de bonheur — huit textes déjà publiés par l'auteur dans deux recueils et dans deux revues, entre 1918 et 1948. La "présentation", qui s'intitule aussi "Apologie en guise de préface", donne à M. Lanctot l'occasion de déclarer que "de fréquentes suggestions et mêmes d'amicales insistances" l'ont amené à faire paraître cet ouvrage. Ce dernier me rappelle le jeu de mots dont Lamartine fut la victime au temps où il raclait le fond de ses tiroirs: "Vous méditez encore?" aurait-on demandé au poète des *Méditations*. "Oui", faisait-on répondre au grand homme, "je m'édite."

Parmi les huit morceaux, écartons tout de suite le sixième et le huitième: "Perspectives économiques et militaires de la guerre de sept Ans au Canada" et "Réalizations de la Nouvelle-France de Cartier à Montcalm". Ce sont des pages banales et superficielles, dénuées de pensée autant que de style. Quelques inexactitudes trouvent le moyen de se glisser dans ce bric-à-brac de lieux communs. Ainsi, M. Lanctot énumère les colonies françaises de l'Amérique du Nord: "La Nouvelle-France, l'île Royale et la Louisiane" (p. 147). Mais l'île Royale n'est pas distincte de la Nouvelle-France; elle en fait partie, comme, du reste, le Canada: son gouverneur et son commis-

saire-ordonnateur dépendent, au moins en théorie, du gouverneur général et de l'intendant de la Nouvelle-France. De même la Louisiane: on verra Beauharnais, puis La Jonquière affirmer leur autorité sur les établissements du Mississipi, non pas en qualité de gouverneurs du Canada, ce qui serait absurde, mais à titre de gouverneurs généraux de la Nouvelle-France. Relisons la commission de Du Quesne. Elle institue l'autoritaire marquis "gouverneur et... lieutenant-général en Canada, Isle-Royale, Isle Saint-Jean et autres en dépendantes, la Louisiane et autres pays de la Nouvelle-France"... Un historien ne devrait pas confondre Nouvelle-France et Canada.

Les autres études offrent plus d'intérêt que celles dont je viens de parler, à l'exception, peut-être, de la première: "Jacques Cartier, l'homme et le navigateur". Après la publication de *Jacques Cartier devant l'histoire*, ouvrage commenté dans la REVUE par M. le chanoine Groulx, la réimpression de ce morceau ne s'imposait pas. On connaît assez l'hypothèse, lancée par l'auteur, "que Cartier accompagnait Verrazano en 1524 et en 1528" (p. 16); construction moins ingénieuse encore que fragile, il faudra bien, un jour ou l'autre, la discuter sérieusement. "L'Établissement de La Roche à l'île de Sable", en revanche, ne manque pas de valeur. L'on regrette toutefois que l'auteur cite (p. 36, note 18) sous le titre de *Documents relatifs à la marine marchande* le livre de Charles et Paul Bréard, qui s'intitule en réalité: *Documents relatifs à la marine normande et à ses armements aux XVIe et XVIIe siècles pour le Canada, l'Afrique, les Antilles, le Brésil et les Indes*. L'on voudrait aussi que M. Lanctot eût procédé à une critique plus serrée du manuscrit sur lequel se fonde presque toute son argumentation; à divers moments, il oublie, semble-t-il, le caractère nettement apologétique de cette pièce.

Les "chapitres" III, IV et V, qui portent sur les premiers budgets de la "Nouvelle-France", les troupes de la colonie et le régime municipal du pays, contiennent, le dernier surtout, des pages solides. La reproduction de quelques textes bien choisis rachète la faiblesse de l'étude consacrée aux forces armées du Canada; je dis bien du Canada et non de la Nouvelle-France, puisqu'il n'y est question ni des troupes de l'île Royale ni de celles de la Louisiane; en passant, l'auteur n'eût pas mal fait d'aborder le problème que soulève la nomination, en 1687, de Philippe de Rigaud de Vaudreuil au poste de commandant des troupes, poste d'ailleurs assez tôt supprimé et que Vaudreuil, devenu gouverneur général, tentera, mais en vain, de faire rétablir en faveur de ses fils. Le meilleur des huit essais demeure, à mon sens, le septième: "Le Dernier Effort de la France au Canada." Voilà une petite étude bien faite et surtout utile: sujet neuf, documentation excellente, exposition claire. L'on aimerait que les autres "chapitres" eussent les mêmes qualités.

Si, à l'exemple de M. Lanctot lui-même, l'on cherchait la petite bête, l'on pourrait souligner plusieurs incorrections: entre autres, "le huissier" (p. 126), au lieu de "l'huissier"; "chaque voteur", au lieu de "chaque

votant", comme il faut dire lorsque l'on s'exprime en français. L'auteur ne devrait pas s'acharner à faire de l'esprit; il ne commettrait pas de cocasseries comme la suivante: "Seules, les vaches avaient droit de cité montréalaise, à cause, évidemment, de leur qualité de pourvoyeuses de l'indispensable lait qu'elles fournissaient à la population" (p. 135).

En somme, une bonne moitié de ces "chapitres" — qui n'en sont pas, on l'aura compris, — auraient pu rester enfouis dans les recueils d'où l'auteur les a exhumés. Quand M. Lanctot publiera-t-il un livre?

Université de Montréal

Guy FRÉGAULT

MARION, Séraphin, *La bataille romantique au Canada français* (Les Lettres Canadiennes d'autrefois, tome VII). Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa. Hull, Les Editions "L'Eclair", 1952. 178 pages.

Avec ce livre s'achève la série d'études que M. Marion, de la Société royale, avait entreprises il y a trois ans. Il convient de louer l'esprit d'initiative et la ténacité de celui qui seul a pu mener à terme un travail de défrichage de cette envergure. M. Marion n'a pas tout dit, mais il en a dit suffisamment pour donner à ceux qui voudront suivre les voies qu'il vient de tracer le goût d'étudier les lettres canadiennes.

Dans ce tome VII, nous assistons à des luttes pittoresques, présentées et décrites d'une façon plus pittoresque encore. M. Marion va dénicher les textes les plus typiques. Il les commente avec l'abondance dont il est capable et n'hésite pas lui-même à s'engager dans des combats, plus romantiques que classiques, qu'il veut faire revivre devant son lecteur. De 1826 à 1894 il s'est dit bien des mots; bien des opinions ont été énoncées. Apparemment la guerre n'est pas finie même si M. Marion achève sur des "tentatives d'apaisement" (pp. 147-174).

C'est ainsi d'ailleurs que vivent les lettres: de beaucoup d'audace et du contre-coup des idées.

Benoît LACROIX, O.P.

TRUDEL, Marcel, (de l'Académie canadienne-française), *Le Régime militaire dans le Gouvernement des Trois-Rivières*. Les Trois-Rivières, 1952.

Nous avions espéré publier un article sur cette étude si fouillée de M. Trudel. Au dernier moment, la maladie a empêché l'un de nos collaborateurs de nous apporter sa copie. C'est chose remise à notre livraison de septembre. Nos lecteurs ont pu lire, dans la *Revue*, quelques tranches de l'ouvrage de M. Trudel. Ils ne manqueront pas, sans doute, de prendre plus ample connaissance de ce travail fait de bonne main d'ouvrier.

L.G.

BIBLIOGRAPHIE*

Bibliographie de la Société de Notre-Dame de Montréal (1639-1663), accompagnée de notes historiques et critiques.

DEUXIÈME PARTIE

BIO-BIBLIOGRAPHIE DES MEMBRES

I. — *Bio-Bibliographie des Associés pris collectivement...* (suite)

83. — Louis André. *Les Sources de l'Histoire de France, XVIIe siècle, (1610-1715)*. Paris, Picard, 1913-1925. 8 vol. 23 x 15 cm. (Manuels de bibliographie historique. — III).

N.B. C'est un vaste répertoire à consulter. Mais la sûreté et l'exactitude des renseignements compensent pour le temps qu'on y consacre. Nous relevons des notes biographiques et bibliographiques sur douze Messieurs de Montréal: MM. Bardin, Barrillon d'Amoncourt, Bretonvilliers, la princesse de Condé, le prince de Conti, Habert de Montmort, Elie Laisné de la Marguerie, l'abbé Le Gauffre, la marquise de Liancourt, M. Olier, Gaston de Renty, le Chanoine de Ventadour. Le vol. 8 contient un index général admirablement dressé. La science bibliographique en France s'honore en comptant de pareils instruments de travail.

84. — Mgr Louis Prunel. *La Renaissance catholique en France au XVIIe siècle*. Paris, Desclée de Brouwer & Cie, éditeurs, 30 rue Saint-Sulpice; Auguste Picard, éditeur, 82, rue Bonaparte, 1921. 316 pages. 19.5 x 12 cm. Edition originale (3e mille) 1921. La couverture porte seule le millésime de 1928 (réimprimée par Auguste Picard, éditeur).

N.B. Le plan assez rigoureux de cet ouvrage nous incite à appuyer ce qu'en dit l'auteur lui-même: "*Les leçons* qui forment ce volume ont été

* Voir *Revue d'histoire de l'Amérique française*, V, no 1: 139-147; 2: 296-307; 3: 445-460; 4: 603-616.

données en 1910 à l'Institut catholique [de Paris], dans la série des dons publics d'apologétique." Tout y est clairement indiqué ou souligné, en effet. Les chapitres possèdent des sommaires détaillés, et comptent en outre dans les marges, des mots ou des noms célèbres synthétisant le contenu de chaque paragraphe. Enfin, pour terminer, les chapitres offrent des bibliographies substantielles. J'en suis encore à me demander, si, à la date où fut édité l'ouvrage, en 1921, Mgr Prunel a laissé échappé un seul ouvrage ou article de valeur. Même des documents d'archives ont été parfois dépouillés. C'est donc avouer que peu d'œuvres ont une telle sûreté d'information. Deux chapitres possèdent une valeur sans égale relativement au sujet de notre propre bibliographie: le premier étudie l'esprit, le but, les moyens de la Compagnie du Saint-Sacrement; le second est intitulé: *L'Eglise et l'apostolat au XVI^e siècle*. Plusieurs pages sont consacrées au mouvement missionnaire de la France, à l'intérieur du pays, comme à l'étranger. Mgr Prunel nous remet, grâce à la clarté de ses tableaux, dans l'ambiance véritable où se formèrent les grands apôtres de la Nouvelle-France.

85. — A.-Léo Leymarie. — Les Idées et les Hommes. *Les Commencements de Montréal. Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France*. (Dans les *Cahiers catholiques*. Revue trimestrielle sous la direction du fondateur, Jacques Debout, pseud. de l'abbé Roblot. Paris, Editions Spes, Nos 125, 127-129, 132 (février-avril-juin), 1925.

N.B. Personne ne conteste à M. Leymarie (décédé depuis la guerre 1939-1945), son zèle et ses succès dans la recherche des documents originaux. Les cinq articles des *Cahiers catholiques* concernant la Société de Montréal nous apportent beaucoup de nouveau, de l'inédit dans la plupart des cas. Seulement, le travail s'interrompt assez tôt, puisque nous ne relevons de nombreuses notes, des références, des citations diverses, des esquisses biographiques, que sur neuf des Associés de Montréal:

1. *Charles d'Ailleboust des Musseaux*.

Il n'y a rien d'inédit sur ce membre de la Société de Notre-Dame.

2. *Louis d'Ailleboust de Coulonge*.

Ici, rien non plus à signaler. Il est vrai que l'étude d'Aegidius Fauteux sur *la famille d'Ailleboust* couvre à peu près le champ des explorations possibles. Nous reparlerons de l'ouvrage de M. Fauteux, au cours de ce travail.

3. *Jean Bardin d'Origny*.

Beaucoup de nouveau est apporté sur cet associé. Le dossier Bardin No 1492, à la Bibliothèque Nationale, à Paris, s'est vu dépouillé avec conscience.

4. *Antoine Barillon de Morangis*.

Notes biographiques abondantes. De l'inédit souvent.

5. *Paul Barillon d'Amoncourt.*

Excellente notice. Renseignements nouveaux.

6. *Nicolas de Barrault.*

Mêmes remarques que pour le précédent.

7. *Philibert Brandon de Laurent, évêque de Périgueux.*

Mêmes remarques.

8. *Angélique Faure de Berlize de Bullion, "la bienfaitrice inconnue"*.

Sa notice nous apporte, avec des détails ignorés jusqu'ici, la description d'un beau tableau authentique de la nièce fastueuse de Noël Brûlart de Sillery.

9. *Claude d'Urre du Puy-Saint-Martin, seigneur de Chaudebonne.*

Excellente esquisse biographique, signalant quelques sources nouvelles à côté de beaucoup d'autres déjà connues.

Une note de la rédaction des *Cahiers* nous prévient ainsi de l'interruption des études documentaires de M. Leymarie: "Nos lecteurs ont pu juger par ces pages si documentées de l'intérêt d'un tel sujet traité avec tant de compétence, aussi tiendront-ils à en lire la suite dans l'ouvrage que M. Leymarie va publier incessamment" (Voir *Les Cahiers catholiques*, no 132, 10 juin 1925, page 3710). L'ouvrage annoncé n'a jamais paru, tout comme la biographie de Maisonneuve pour laquelle des souscriptions avaient été demandées. (Voir *Nova Francia*, Paris, année 1925). Nous ne pouvons que le regretter. La sixième liste connue des *Messieurs et Dames de la Société de Montréal*, celle sur laquelle nous fondions les plus sûres espérances, reste donc incomplète. Que sont devenues les notes recueillies par M. Leymarie, au cours de ses recherches? Les documents que l'abbé Wilfrid Morin achetait de la succession Leymarie n'en contiennent aucune. Nous le déclarons, non sans assurance, ayant classé les pièces de ce fonds d'archives, acquis par la Ville de Montréal, après la mort de l'abbé Morin, en 1943.

86. — Georges Goyau. — *Une épopée mystique. Les Origines religieuses du Canada.* Nouvelle édition (2e) mise à jour. Paris, Editions Spes, 1934, 301 pages. 20 x 13 cm.

N.B. L'édition originale paraissait en 1924. Dans son *Avant-Propos de la nouvelle édition*, (celle de 1934), l'auteur invoque pour les changements, additions et modifications qu'il apporte, les deux grands faits arrivés dans l'intervalle de ces dix années: I. La canonisation des martyrs canadiens; II. les fêtes franco-canadiennes célébrant le quatrième centenaire du débarquement de Jacques Cartier. Plus bas, M. Goyau nous déclare qu'il fait bénéficier la bibliographie de sa nouvelle édition (1934), des publications des dix dernières années. Les références et indications bibliographiques, à la fin de l'ouvrage, couvrent 32 pages. Bien peu de Canadiens cultivés n'ont pas lu le bel ouvrage de Georges Goyau. J'ai devant moi une réimpression

sion canadienne qui témoigne de l'actualité que garde chez nous cette œuvre d'un lettré et d'un chrétien. M. Goyau demeure sans contredit l'écrivain français des missions françaises. Il occupait d'ailleurs une chaire, dans une des grandes écoles de France, vouée à l'enseignement du sujet. Certaines de ses expressions des titres, des chapitres entre autres, sont d'un usage courant aujourd'hui: Qui ne lit souvent sous la plume de nos excellents écrivains les mots: *les Croisés de Montréal*, quand il s'agit des apôtres de la fondation de notre ville. Près de vingt pages soulignent l'action bienfaisante de la Société de Notre-Dame.

87. — Pierre Coste, prêtre de la Mission. — *Le Grand Saint du Grand Siècle. Monsieur Vincent*. Deuxième édition (6e mille). Paris, Desclée de Browuer et Cie [1934]. 3 vol. ill. portr. fac.-sim. plans 24 x 14.5 cm.

N.B. L'édition originale, telle que nous la présente la préface, signée par M. François Verdier, supérieur général de la Congrégation de la Mission, paraît en 1932. L'année suivante, l'ouvrage de l'abbé Pierre Coste était couronné par l'Académie française; il en recevait le Grand Prix Gobert. Nous avons fait allusion à cette œuvre magnifique en présentant la *Correspondance... de saint Vincent de Paul*, annotée par l'abbé Coste. Les notes et les références, l'énorme bibliographie, l'excellent index, tout nous convainc de la parfaite érudition de ce biographe. Nous y avons cueilli des détails nombreux concernant vingt-deux messieurs de la Société de Notre-Dame de Montréal.

88. — Marie-Claire Daveluy. — *La Société de Notre-Dame de Montréal, 1639-1663*. (Dans *Ville, ô ma Ville*, Éditions de la Société des écrivains canadiens, Montréal, Canada, 1942, p. 23-62).

N.B. Cette étude a paru à l'occasion du troisième centenaire de Montréal, dans un recueil luxueux, de beau format (29 x 22 cm). La Société des écrivains canadiens le présentait en hommage à la Cité. Il fut publié sous la direction de M. Victor Barbeau, un des collaborateurs distingués de l'œuvre à laquelle il donna le titre de son propre article. Dans le travail concernant les Associés de Montréal, vingt et un membres comptent une esquisse biographique. *C'est la septième liste des Messieurs et Dames de la Société de Montréal*. Comme plusieurs autres elle reste incomplète, non cette fois par la faute de l'auteur ou d'événements défavorables, mais par le manque d'espace, dont les éditeurs de *Ville, ô ma Ville* s'excusent ainsi (p. 381), du recueil: "Faute d'espace, nous interrompons ici les notes biographiques sur les associés de Montréal. L'auteur publiera prochainement un ouvrage sur la Société de Notre-Dame de Montréal." Telle était alors notre intention. Les circonstances ont fait différer l'exécution de ce projet.

89. — Monseigneur Albert Tessier, P.D. — *La Compagnie du Saint-Sacrement*. (Dans les *Cahiers des Dix*, numéro 7. Montréal, [la Société des Dix], 1942, p. [27-43].

N.B. Monseigneur a voulu étudier les relations existant entre la Société fondatrice de notre ville et la puissante Compagnie secrète du XVII^e siècle, celle du Très-Saint-Sacrement de l'Autel. Il semble que Monseigneur lui attribue beaucoup trop en ce qui regarde l'établissement de Ville-Marie. "Tout le monde sait aujourd'hui que la très puissante Compagnie du Saint-Sacrement, nous déclare-t-il, au début de son étude, a joué un rôle actif dans la fondation de Montréal." — Comment souscrire totalement à cette affirmation? Nous avons, nous-mêmes, modifié notre jugement sur le sujet à la suite de récentes découvertes. Au fond, ce sont les Messieurs de Montréal, membres de la Compagnie du Saint-Sacrement, qui ont joué un rôle actif, non la Compagnie elle-même. C'est une nuance, mais elle est de taille. Je n'apporterai à l'appui de ma remarque qu'une seule autorité contemporaine des faits. Dans les *Véritables Motifs...* (p. 81-88, éd. originale de 1643): les Associés de Montréal prennent une attitude bien définie à l'égard du secret à garder sur les bonnes œuvres à accomplir. "Il y en a, écrivent-ils, qui nous disent que les bonnes œuvres doivent être cachées, ce qui ne se peut si elles passent par les mains d'une société [comme celle de Notre-Dame de Montréal, bien entendu], et que Notre-Seigneur a défendu que la gauche sût rien des œuvres de la droite"... Il est évident que cette première objection, contre l'œuvre de colonisation, de conversion et de civilisation des Sauvages des Messieurs de Montréal qui ne pouvaient s'accommoder du silence, avait été soulevée par des membres de la célèbre Compagnie. On y répond si bien que ces Messieurs de Montréal durent émouvoir certains de leurs contradicteurs au christianisme étroit. En outre, on déclare dans les *Véritables Motifs*, et cette citation nous dispense de presque toutes les autres: "Ce n'est donc pas le secret extérieur de l'œuvre qui la met en sûreté, ni la connaissance que les hommes en ont qui la condamne, mais la bonne ou mauvaise fin de l'intention qui la fait faire; ainsi que Notre-Seigneur nous a enseigné, disant que votre lumière, c'est-à-dire, l'exemple de vos actions luise tellement devant les hommes, qu'en voyant vos bonnes œuvres, ils prennent sujet, et vous avec eux, d'en glorifier Dieu seul". C'était juger dans la grande clarté évangélique, à la fois le mérite des œuvres accomplies dans l'ombre, et celui des œuvres qui ne peuvent se soustraire à certains actes public et aux ressources d'une indispensable propagande publique. Toutes conditions que la Compagnie du Saint-Sacrement ne pouvait accepter, en restant fidèle au secret qui "était l'âme" de sa vaste organisation. Enfin, que devient la préparation assez longue, l'*inspiration divine* qui induisirent seuls M. de La Dauversière, de 1633 à 1639, à se préoccuper de la fondation de notre ville? Notons aussi que les Messieurs de Montréal, membres de la Compagnie du Saint-Sacrement, se tinrent dans la juste mesure, en mettant leur action personnelle sous couvert, et, au contraire, en agissant au vu et au su de tous, quand l'établissement et le succès de l'œuvre l'exigeaient.

(à suivre)

M.-Claire DAVELUY

CHRONIQUE DE L'INSTITUT

Réunion générale à Québec. — Elle eut donc lieu à Québec, le 17 avril dernier. Nos amis de la Société historique avaient souhaité qu'elle eût lieu dans la capitale, Québec étant devenu, à bon droit, à l'occasion du troisième Congrès de la Langue française et du centenaire de l'Université Laval, le rendez-vous de toutes les Sociétés culturelles. Les journaux ont déjà dit la chaleureuse réception que nous y a faite l'Université Laval. Je m'en tiens à nos délibérations.

Nous employons la matinée à l'expédition d'affaires administratives et à la lecture des rapports de nos sections. Le président salue brièvement l'auditoire. Presque toutes les sections de l'Institut sont représentées; quelques amis et lecteurs de la *Revue* siègent aussi avec nous, dans le grand Salon de l'Université. Rien d'absolument nouveau dans l'allocution du président: salut à l'Université pour son accueil, université qui, à peine née, fondait sa chaire d'Histoire du Canada et la confiait à un historien de grande classe, l'abbé J.-B.-A. Ferland; rappel du cinquième anniversaire de l'Institut et de sa *Revue*, état de santé satisfaisant de l'un et de l'autre; rappel aussi des intentions des fondateurs, opportunité de maintenir une entreprise intellectuelle indispensable à toute culture humaine; dessein, ambition du Comité de direction de renforcer la vie organique de l'Institut; tentative déjà faite et en partie réussie par les réunions mensuelles des membres-correspondants, en forme de séminaires d'histoire; recherche de quelque projet similaire en vue d'intéresser davantage les sections au travail commun. Suivent de courts échanges de vues où les sections proposent d'elles-mêmes quelques réunions régionales, au cours de l'année, réunions auxquelles seraient invités l'un ou l'autre des membres du Comité de direction. La proposition est acceptée d'emblée.

L'état financier de l'Institut, présenté par M. Maurice Séguin, secrétaire-trésorier, rappelle du déjà connu: finances non désespérantes, la *Revue* ne vivant toutefois, ou plutôt ne bouclant ses frais

que par l'assistance de ses bienfaiteurs. Invitation nouvelle aux lecteurs et amis de la *Revue* de lui recruter des abonnés, pour remplacer au moins les morts qui chaque année creusent un trou béant dans ses listes.

Nous en sommes à l'année des élections pour le renouvellement du Comité d'administration. Les trois administrateurs, président, vice-président, secrétaire-trésorier sont réélus unanimement à mains levées. Ils usent tout de suite de leurs pouvoirs pour appeler au Comité de direction le R.P. René Baudry de l'Université Saint-Joseph, N.- Brunswick, licencié ès lettres de l'Université de Montréal. Le président présente aussi, à l'approbation de la réunion générale, le choix du Père Lucien Campeau, s.j. à titre de membre-correspondant de l'Institut, ce qui est agréé à l'unanimité.

Nous ne pouvons que résumer brièvement les rapports de nos sections. Six avaient répondu à l'appel.

La Société historique de Québec a tenu cinq réunions publiques avec conférenciers. Notons deux de ses études en particulier: "Maquette de J.-B. Duberger et le vieux Québec", par Gérard Morisset; "L'Urbanisme à Québec" par Édouard Fiset. La Société est entravée dans la publication de ses *Cahiers*, faute de fonds. Elle a pourtant publié, au cours de l'année, *Notre héritage historique*, textes de M. Marcel Trudel et Silvio Dumas. Elle a organisé un quart d'heure radiophonique, a dirigé un concours d'histoire; elle s'emploie à la préservation de vieux édifices.

La Société historique de Montréal nous annonce la publication prochaine du premier Registre de la paroisse Notre-Dame de Montréal, "Mémorial sacré de nos origines montréalaises".

La Société historique du Nouvel-Ontario fête, cette année, son dixième anniversaire de naissance. A relever, parmi ses études: du Père Alexandre Dugré, s.j., *Notre histoire en cinq actes*; du Père Lorenzo Cadieux, *Les lieux historiques de l'Ontario*; séance d'histoire à Timmins où l'on retrace l'influence française de North Bay à Timmins.

La Société historique du Saguenay s'emploie toujours à l'enrichissement de ses archives, en particulier, par l'addition d'archives de sociétés régionales et même d'archives familiales. Son service de renseignements fonctionne à la débord. Société heureuse qui reçoit une allocation nouvelle du Conseil de Comté de Chicoutimi et qui obtient logement à l'Hôtel de Ville de Chicoutimi. En préparation:

deux biographies: celle du Père François de Crespieul, "apôtre des Montagnais", et celle de l'abbé Condé Nadeau, héros missionnaire de la Côte Nord.

Autre société fort active, celle de Rigaud. Elle termine ses 20 ans d'existence. Elle est vraiment centrée sur sa région: la presqu'île Vaudreuil-Soulanges. Parmi ses œuvres: nombreuses études sur les événements de 1837—1838 dans sa région; publication dans les journaux régionaux de biographies sur gens du petit pays, par MM. Lionel Séguin et Jean-Marc Gagné; rectification obtenue, auprès des autorités fédérales, du nom véritable de l'Île-aux-Tourtes (qui n'est pas l'Île-aux-Tourtes).

La Société historique de Kamouraska accroît tant qu'elle peut sa documentation et ses archives par des acquisitions de toute espèce sur sa région. Ses archives lui servent à orienter un défilé allégorique lors de la fête nationale; elle a centré ses travaux de l'an passé sur une paroisse: Saint-Alexandre de Kamouraska. En préparation: une étude sommaire de géographie humaine sur Saint-Alexandre.

L'après-midi de la Réunion devait être employée entièrement à la présentation et discussion d'études historiques. Trois de ces études furent présentées: une de M. Fernand Grenier: "Inventaire des Papiers Contrecoeur"; une deuxième de M. Marcel Trudel sur "la Question Jumonville"; une troisième de M. Maurice Séguin: "l'Acte de Québec fut-il la grande Charte des Canadiens français?" Trois études qui figurent assurément parmi les plus intéressantes et les mieux bâties jamais entendues aux réunions générales de l'Institut. Les lecteurs de la Revue en pourront d'ailleurs juger, par eux-mêmes, dans notre prochaine livraison, où ces études paraîtront, espérons-nous, intégralement.

Ce soir du 17 avril, la Société historique de Québec et la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec recevaient les dirigeants de l'Institut et une centaine d'amis, en un banquet à la Maison des Anciens de l'Université Laval. Il y eut de part et d'autre échange d'allocutions. Puis l'on se rendit à la salle de l'Institut canadien. Le président de l'Institut d'histoire de l'Amérique française y avait été invité à donner une conférence. Il avait choisi ce titre quelque peu énigmatique: *Une petite Québécoise devant l'Histoire*. La petite Québécoise n'était nulle autre que Sœur Catherine de Saint-Augustin, de

l'Hôtel-Dieu de Québec. Le conférencier raconta cette vie plutôt extraordinaire, puis entreprit de la soumettre à un examen sévère, par une application des lois les plus exigeantes de la critique historique. Une partie de cette étude, au moins la dernière, paraîtra peut-être dans l'une des prochaines livraisons de la *Revue*. La soirée avait été agrémentée de quelques allocutions prononcées par l'honorable Cyrille Delâge, par MM. Marcel Trudel et Gordon O. Rothney, et Mgr Vandry, recteur de l'Université Laval. Mgr le Recteur se montra d'une particulière amabilité. Tous nos amis, inutile de le souligner, sont revenus enchantés de l'hospitalité québécoise.

Les Etudes — Un autre titre s'ajoutera, en septembre aux *Études* de l'Institut d'histoire de l'Amérique française. Il s'agit du dernier livre de Guy Frégault, *Le Grand Marquis*, que publieront les Éditions Fides.

L'auteur prépare depuis quatre ans cet ouvrage sur la carrière louisianaise de Pierre de Rigaud de Vaudreuil. Ses recherches l'ont conduit d'Ottawa à New-York, de Washington à la Nouvelle-Orléans et à San Marino (Californie), où il a dépouillé des masses de manuscrits.

Dans son introduction, le professeur Frégault écrit: "Il nous a paru nécessaire d'étudier en détail la Louisiane de Vaudreuil, non point tant avec l'idée de la faire servir de fond de scène aux évolutions du personnage — préoccupation, à notre avis, assez futile —, que dans le dessein de chercher l'explication de l'homme dans l'explication de l'œuvre. Les dix ans que Vaudreuil vécut à la Nouvelle-Orléans forment bloc. Ils ont une puissante unité. La Louisiane de Vaudreuil se reconnaît à des caractères distinctifs et jusqu'à une atmosphère particulière. Ce n'est plus la colonie de Bienville, ce n'est pas encore celle de la fin du régime. Elle est nettement dominée par la personnalité du gouverneur. Ce dernier y fit époque. Il y laissa une légende et y gagna un surnom: le Grand Marquis."

Cette nouvelle *Étude* de l'Institut d'histoire de l'Amérique française constituera un fort volume illustré d'environ quatre cents pages, avec bibliographie, notes et index.

Réunions des membres correspondants. — Elles ont eu lieu régulièrement, sauf au mois d'avril alors que, vers la même date, l'Institut

allait siéger à Québec. Le 13 mars, Mlle Marine Leland, professeur au Collège de Northampton, Mass. E.-U., présentait un travail sur François-Joseph Cugnet. Cugnet appartient à la lignée des grands robins de l'ancien régime, et il y a même survécu. De tous les avocats ou juristes de l'époque, il est bien celui qui a le plus écrit sur le droit français. Mathieu-Benoist Collet, Guillaume Verrier nous ont laissé peu de chose de leurs travaux ou de leurs notes. Cugnet, par ses traités et ses collections de documents, aura grandement contribué à la préservation de l'ancien droit de la colonie après 1760. Le sujet n'est donc pas si dépourvu d'intérêt qu'on pourrait le penser. La conférencière l'exposa avec beaucoup de vie. L'auditoire était, ce soir-là, nombreux. La discussion fut vivante. Le 8 mai, M. Michel Brunet, professeur à l'Université de Montréal, nous apportait un travail intitulé: *La politique des vaincus de 1760 à 1783*. Il s'agit de l'attitude ou du comportement politique des Canadiens dans les quelque vingt ans qui ont suivi la conquête anglaise. Sujet souvent débattu, que M. Brunet renouvelle. L'étude est documentée, charpentée. Elle n'est, croyons-nous, qu'un chapitre d'un grand ouvrage en préparation et qui sera une étude critique de toute la politique des Canadiens sous le nouveau régime. Un jour ou l'autre la *Revue*, nous avons lieu de l'espérer, publiera au moins une tranche de cet important travail.

Il est bien entendu qu'après ce premier essai en somme fort encourageant, les réunions des membres-correspondants de l'Institut reprendront à l'automne.

La Revue. — La rentrée des abonnements s'est faite au rythme coutumier. Le périodique entame sa sixième année avec à peu près autant d'abonnés. Mais il faudrait à tout prix en augmenter le nombre, ou à tout le moins le maintenir. Nous faisons donc un nouvel appel à nos amis. S'ils estiment que l'œuvre en vaut la peine, qu'ils nous aident à en accroître le rayonnement. Et s'ils ont besoin d'appuyer leur propagande sur quelque document ou éloge récent, nous leur fournissons ce jugement de l'un de nos abonnés, M. Fernand Grenier, de Québec, extrait de lettre lu par le président à notre dernière réunion générale:

Permettez-moi une autre fois, de vous féliciter de la tenue impeccable de chacun des numéros. Certains articles publiés cette dernière année avaient une réelle valeur. La *Revue*

d'histoire de l'Amérique française fait honneur à son fondateur, à tous ses collaborateurs et au pays tout entier. Plusieurs professeurs d'universités européennes à qui j'avais conseillé la lecture de quelques numéros ont admis que "notre" revue a d'emblée atteint le plus haut niveau des publications historiques périodiques de l'ancien continent. Ces compliments méritent d'être servis à qui de droit.

Le monde s'en va-t-il vers la suprême concentration internationale? Va-t-il tenter la chimère d'une abolition générale des frontières et des nationalités? Il semble bien, en tout cas, que les démocraties, en plein déclin dans toutes les parties du monde, ne sont déjà plus que des États autoritaires mal camouflés. Les petits États, les nationalités devront pourtant survivre pour sauver le monde de l'abominable conformisme et préserver quelques restes de liberté humaine. Mais, pour survivre, les nationalités auront besoin de réinventer leur avoir culturel. Le Canada français, pour sa part, semble s'éveiller à ce besoin urgent. Dans ses deux universités de Montréal et de Québec, l'on inaugurerà à l'automne une chaire de civilisation française. En cet inventaire l'on aperçoit la collaboration considérable qu'il faudra demander à l'Histoire. C'est dire le rôle toujours grandissant d'une œuvre comme celle de l'Institut d'histoire de l'Amérique française.

Lionel GROULX, ptre
Président de l'Institut

Rendez-lui le sourire avec les Saucisses MORIN



**SALAISSON
MAISONNEUVE
LIMITEE**

1430 DE LA SALLE
MONTREAL

CL. 4085*

UN METS SUCCULENT, NUTRITIF

Vient de paraître :

HISTOIRE DU CANADA

par Jean BRUCHÉSI

PRIX : \$4.00 l'exemplaire

Un fort volume de près de 700 pages

*Nouvelle édition, revue, et considérablement augmentée,
l'exposé des faits se prolongeant jusqu'à l'année 1950.*

Parce que l'auteur a utilisé les plus récentes publications,
la bibliographie générale est modifiée, et un index des noms
cités facilite les recherches du lecteur.

EDITIONS BEAUCHEMIN

La Sauvegarde

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE



Actif

\$24,337,500.

Assurances en vigueur

\$138,000,000.

protégeant

91,500 assurés

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.

Pour conserver et accroître notre héritage culturel

Lorsque la lutte pour la vie est si difficile qu'elle prend tout le temps et toute l'énergie d'un particulier ou d'une nation, elle ne lui laisse ni le loisir de s'occuper des choses de l'esprit ni les ressources qui en favoriseraient le progrès. Un certain bien-être matériel est nécessaire à l'épanouissement de la culture. L'histoire ne montre-t-elle pas que c'est aux époques de prospérité économique que les lettres et les arts ont été le plus florissants.

Si nous voulons conserver et faire fructifier notre héritage culturel, il importe donc que nous nous préoccupions d'acquiescer une honnête aisance. Les moyens d'amasser de l'argent sont toujours les mêmes : le travail et l'économie. L'épargne des particuliers est, comme chacun sait, une assurance contre l'imprévu, une protection pour la famille et un viatique pour la vieillesse. Mais n'oublions pas que l'épargne collective d'une nation est la source des capitaux qui assurent la mise en valeur de ses richesses naturelles et alimentent l'agriculture, l'industrie et le commerce, qui font sa puissance.



BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$450,000,000.

552 bureaux au Canada



*Le plus grand magasin
à rayons
de
l'Amérique française*

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président

865 est, rue STE-CATHERINE, MONTREAL